

✓
ANNALES
POLITIQUES
PREMIERE PARTIE

ANNALES
POLITIQUES
FRANÇOISES



ANNALES
POLITIQUES

DE

FEU MONSIEUR
CHARLES IRENÉE CASTEL,

ABBÉ DE ST. PIERRE,

De l'Académie Française.

Nouvelle édition corrigée & augmentée.

PREMIÈRE PARTIE



LONDRES.

MDCCLVIII.

ANNALLES
POLITIQUES

DE
LEU MONSIEUR
CHARLES HENRI CASTEL

Avis de St. Pierre.

De l'Académie Française.



LONDRES

MDCCLVII

A V I S. DES EDITEURS.

CHARLES IRENE'E CASTEL DE SAINT PIERRE, *Abbé de TIRON, premier Aumônier de Madame la Duchesse d'ORLEANS, & l'un des Quarante de l'Académie Françoisé, fut reçu dans cette illustre Compagnie en 1695. Il justifia son titre d'homme de lettres par divers ouvrages, la plupart sur des matières de Politique, qu'il envisageoit toujours du côté des principes de l'humanité, & du bonheur des Peuples. C'est ce qui faisoit dire au Cardinal Dubois, que les Ouvrages de l'Abbé de ST. PIERRE étoient les Rêves d'un homme de bien. Sa manière de penser se manifesta sur-*

AVIS DES EDITEURS.

tout dans son *Traité de la Polyfynodie*, qui parut en 1718. L'Académie Française ayant jugé qu'il n'y avoit point assez ménagé la mémoire de LOUIS XIV, elle se porta incontinent à l'exclure de son Corps; comme en effet la chose fut arrêtée dans les formes ordinaires le 5 Mai de la même année. Les Discours qui furent prononcés à cette occasion par M. le Cardinal de FLEURY & par M. le Cardinal de POLIGNAC sont parvenus entre nos mains: & nous n'avons pas douté que deux pièces, aussi intéressantes par elles-mêmes que par le nom de leurs Auteurs, ne fussent une vraie richesse pour cette nouvelle édition.

DIS-



DISCOURS

De M. l'ancien Evêque de
Frejus, alors Précepteur
du Roi, & depuis Car-
dinal de FLEURY,
*prononcé dans l'Académie
Françoise le jour que M.
l'Abbé de ST. PIERRE en
fut exclus.*



E regarde, Messieurs,
l'affaire sur laquelle nous
allons opiner, comme
la plus importante qui ait occu-
pé

pé jusqu'ici la Compagnie. Ce n'est point de la gloire du feu Roi dont il s'agit ; elle se soutiendra bien sans nous, & la postérité lui rendra justice, quand même nous ne la lui ferions pas dans la personne d'un de nos Confrères, qui a eu la témérité d'attaquer sa mémoire dans des Ecrits qu'il a avoué être de lui.

Je fais profession d'honorer sa famille, & elle mérite de l'être par tous les honnêtes gens ; mais quand il s'agit de l'honneur d'un Corps, on ne seroit pas digne d'en être, si on lui préféroit les amitiés & les liaisons particulières. Permettez - moi donc, s'il vous

vous plaît, Messieurs, de faire quelques réflexions sur cette affaire, que vous aurez sans doute déjà faites avant moi.

Vous aviez imposé la Loi à tous ceux qui étoient reçus dans la Compagnie, de faire l'éloge du feu Roi, & ce Prince a été pendant cinquante ans le sujet de tous nos Panégyriques. Un de nos Confrères a la hardiesse de venir démentir pour la seconde fois, à la face du public, les justes louanges que nous lui avons si longtems données. Si nous laissons impunie, n'aura-t-on pas raison de dire que les plumes de l'Académie sont des plumes vénales,

lès, consacrées à la fortune & à l'intérêt; & que les louanges qu'elles donnent, ne durent qu'autant que la vie des Princes qu'elles louent.

Quel cas pourront faire de nos éloges ceux à qui nous les adresserons? Attendez, dira-t-on, que la mort ou l'inconstance de la fortune aient dépouillé ces personnes des places qui leur attirent nos hommages, & on verra bientôt cesser ces hommages, & se tourner peut-être même en d'indignes satyres.

Pour moi, Messieurs, je prends la liberté de vous dire que les Compagnies ne peuvent acquérir de véritable gloire, que par la

la réputation d'une conduite uniforme & d'une probité constante. Si le plus fameux des Orateurs Romains a exigé pour la première qualité d'un homme éloquent qu'il fût homme de bien, à combien plus forte raison une Compagnie, choisie entre ce qu'il y a de plus distingué dans toutes sortes d'états & de professions, doit-elle être attentive à éviter jusqu'au moindre reproche de légèreté ou de bassesse.

Quand un de nos Confrères attaqua autrefois l'Académie, avec quelle chaleur ne se porta-t-elle pas unanimement à le retrancher de son Corps? On dira

donc que nous ne vengeons que nos injures particulières , qu'on ne nous offense pas à la vérité impunément , mais que nous sommes peu touchés des offenses faites à notre Protecteur , de qui nous ne pouvons plus rien espérer après sa mort.

Personne n'ignore l'indignation que marqua un Favori du feu Roi *Guillaume* , lorsqu'il aprit qu'un Apostat , célèbre par ses écrits emportés & calomnieux , avoit composé l'histoire d'un de nos Rois , & qu'il l'avoit remplie des traits les plus fatyriques & les plus injurieux à sa mémoire. Cet Ecrivain étoit Pré-
cep-

cepteur de ses enfans : Les Protestans se glorifioient de sa défection, comme d'un triomphe de leur Religion ; mais ce généreux Lord n'hésita pas un moment à le chasser de chez lui, & auroit cru se déshonorer s'il l'eût gardé un seul instant ; tant il est vrai que le respect pour la Majesté Royale est imprimé dans les cœurs de tous les honnêtes gens, & qu'ils ont toujours regardé comme un attentat très punissable de le violer.

Supposons pour un moment, Messieurs, que le Roi soit parvenu à l'âge de sa majorité : Attendriez-vous un ordre de sa
part

part pour venger l'injure faite à son Bisayeul ? & ce que vous feriez alors , qui peut vous empêcher de le faire aujourd'hui ?

J'ose donc vous dire , Messieurs , que le Public attend de vous une punition proportionnée à l'offense. Pourroit-il être content d'une réparation , si forte qu'elle fût , renfermée dans l'enceinte de ces murailles ? On ne peut que vous louer de l'indulgence que vous eutes pour la première faute de notre Confrère ; mais si vous traitiez de même la seconde , ce ne seroit pas une compassion pour le coupable , mais une indifférence trop
mar-

marquée pour la gloire du Roi,
& plus encore pour l'honneur de
la Compagnie.

J'ose même avancer qu'il seroit
presque honteux à nous de déli-
bé rer là-dessus, & que la manié-
re la plus convenable & la plus
noble de montrer notre zèle, se-
roit de rayer par une acclama-
tion unanime ce Confrère du Ca-
talogue des Académiciens.

Monseigneur le Régent a déjà
marqué son indignation, en sup-
primant tous les exemplaires de
ce libelle, & en faisant arrêter
l'Imprimeur. Il louera certaine-
ment nôtre résolution, & aura la
bonté de la confirmer. Il a vou-
lu

la laisser agir librement la Compagnie, & ne pas contraindre ses suffrages, pour ne pas lui ôter le mérite du parti qu'elle prendra. M. le Duc du Maine & M. le Maréchal de *Villeroy*, qui ont eu l'honneur de lui en parler, m'ont permis, Messieurs, de vous assurer de ses intentions.



DIS



DISCOURS

De M. le Cardinal de Polignac ,

*prononcé dans l'Académie
Françoise le jour que M.
l'Abbé de ST. PIERRE en
fut exclus.*



Si Monsieur l'Abbé de
SAINT PIERRE étoit
tombé pour la première
fois dans la faute
énorme dont toute l'Académie est
si justement indignée, on pour-
roit

roit écouter de sa part non des justifications imaginaires, mais des témoignages sincères de son repentir. Ce qu'on vient de lire, Messieurs, est plutôt une apologie de sa conduite qu'un aveu de son égarement; il persiste à soutenir qu'il n'est point coupable, & cette opiniâtreté à poursuivre en toute occasion la mémoire du feu Roi lui paroît si peu criminelle qu'il n'en laisse pas seulement espérer la correction. Comment nous en flaterions-nous, puisque c'est une rechute au mépris de la reprimande qu'on lui fit, & de l'indulgence que l'Académie voulut bien avoir pour lui, & de ses propres engagements.

Vous

Vous vous en souvenez, Messieurs ; il nous avoit promis d'une manière trop positive qu'il en profiteroit à l'avenir ; au lieu de se retracter , comme il étoit de son devoir , & qu'il en avoit donné l'espérance , au lieu de réparer dans quelque ouvrage le tort qu'il s'étoit fait à lui-même aussi-bien qu'à nous , son acharnement le porte à publier de nouvelles calomnies contre ce grand Roi , que nous avons toujours fait profession d'admirer , & de célébrer par nos éloges , que toute la France regarde comme un de ses plus illustres Monarques , enfin que les étrangers & les Nations jalouses de sa gloire pendant qu'il leur étoit redoutable , ont ho-

honoré après sa mort de leurs plus beaux panégyriques.

Lorsqu'il entra dans cette Compagnie, & depuis en plusieurs occasions, il a joint sa voix à la nôtre pour rendre justice à un mérite si reconnu de toute la Terre ; il se sépare aujourd'hui de tous ses Confrères, comme pour leur donner là-dessus un démenti solennel ; il oublie, en outrageant son Maître, & les graces qu'il en a reçues, & le respect qu'il doit non seulement au Roi, mais au Régent. Le caractère Royal toujours le même ne cesse jamais d'être l'objet de notre vénération la plus profonde, & quand on ose l'insulter, on attaque également & ceux qui le portent & ceux

qui

qui sont les dépositaires de l'autorité qui l'accompagne.

Qui de nous souffriroit avec patience de pareilles injures contre un Oncle , un Père , un Bisayeul ? Que diroit-on de nous si on nous voyoit indifférents sur la conduite de Mr. l'Abbé de ST. PIERRE , après avoir fait éclater nôtre juste ressentiment contre un Académicien qui n'avoit offensé que sa Compagnie. Ici la Compagnie est encore plus offensée en la personne de son Auguste Protecteur. Quand le feu Roi voulut bien être le nôtre , il mit , pour ainsi dire , entre nos mains le dépôt de sa gloire. Quels remerciements ne lui fîmes-nous point , de ce qu'il nous avoit
ju-

Jugé dignes d'un si grand honneur? Etoit-ce pour participer un jour par une indigne tolérance au crime de ceux qui tâcheroient de couvrir sa mémoire d'ignominie?

Vous avez frémi, Messieurs, à la lecture que je vous ai faite des articles odieux dont ce livre est rempli. A peine avez-vous pû attendre qu'elle fût achevée, vous avez senti votre devoir; vos cœurs se sont déclarés; il ne s'agit plus que d'expliquer votre jugement. Les sociétés les plus florissantes & les mieux réglées ne se maintiennent dans le bon ordre que par une exacte sévérité à retrancher de leurs Corps tout membre qui les déshonore: un exemple si sage nous devoit suf-

fire

fire pour nous marquer notre devoir : mais nous avons des Statuts qui décident la chose & qui ne nous permettent pas d'hésiter.

Je sçai qu'il y en a parmi vous, Messieurs, qui sans disconvenir de toute l'énormité de la faute sont touchés de compassion pour le coupable, & dont la justice est balancée par l'amitié personnelle qu'ils ont pour lui. Mais enfin nous avons nos règles ; elles disent qu'un Académicien qui offensera l'honneur de ses Confrères perdra sa place irrémissiblement. Le feu Roi n'est-il pas plus que tous nos Confrères ensemble ? En un mot il est d'une nécessité absolue que cette aventure fasse un vuide dans l'Académie. Si

M.

M, l'Abbé de ST. PIERRE n'en fort pas , je n'y saurois demeurer; j'en connois cinq ou six qui sont dans les mêmes sentiments , & qui vous le déclareront. Pour moi qui ai toujours regardé l'honneur d'y être admis comme un des plus grands de ma vie, comblé des bienfaits du feu Roi, je ne me croirai jamais permis de m'asseoir dans le même lieu que celui qui n'a pas craint de calomnier indignement mon Bienfaiteur, mon Maître, mon Protecteur, & le vôtre.





P R E F A C E.



A lecture des Vies des Hommes illustres de Plutarque, que je fis par hazard dans ma première jeunesse, augmenta fort en moi l'inclination naturelle que l'on a pour se distinguer entre ses pareils, par des talens utiles à la patrie. J'ai relû, en divers tems de ma vie, ce bel ouvrage, qui, quoique défectueux à différents égards dans beaucoup d'endroits, ne laisse pas d'être le plus précieux, & de beaucoup le plus utile des ouvrages de l'Antiquité.

6 P R E F A C E.

C'est avec le secours du désir de la distinction la plus précieuse que j'avois puisé dans cette lecture, que j'ai passé la plus grande partie de ma vie à méditer & à écrire les avantages qu'apportent les talens distingués & les mœurs vertueuses; & c'est ce qui m'a porté à tâcher de perfectionner les différentes parties de la Morale, & surtout de la Politique.

Plutarque, pour enseigner plus utilement à son Lecteur la science des mœurs, a sagement imaginé d'écrire la Vie des Hommes illustres Grecs & Romains; parce que le Lecteur, qui, à l'imitation des grands hommes dont il lit la vie, prend bientôt pour but d'augmenter comme eux sa réputation par les

les mêmes succès des talents semblables, s'il peut les mettre en usage pour le bonheur de ceux avec qui il doit vivre; ainsi, il fait bien plus d'attention à leurs actions, aux motifs de leurs entreprises, & aux moyens qu'ils ont choisis pour les finir avec succès; & le Lecteur est bien plus porté à fuir les défauts qui ont été nuisibles à leurs desseins, à acquérir leurs talents & à imiter leurs bonnes qualités; surtout quand Plutarque met sur la scène des personnages aimables & estimables, récompensés magnifiquement par leur grande réputation de l'utilité de leurs travaux, & quand il montre, soit par leurs discours, soit par leurs actions, quels étoient

leurs sentimens & leurs jugemens sur ce qu'il y a de plus estimable dans la conduite de la vie.

Sur des vües semblables à celles de Plutarque, j'ai crû qu'ayant à écrire de Politique, je serois beaucoup plus utile aux Lecteurs si j'écrivois mes observations sur les bons & sur les mauvais succès qui sont arrivés au Royaume de mon tems, & pour ainsi dire, sous mes yeux, que si je m'en tenois à écrire simplement des projets qui ne sont pas encore appuyés de l'expérience. C'est même pour cela que j'ai aussi écrit des observations politiques sur les principaux événements des Régnes des Rois de France; c'est pour cela que j'ai mis devant les yeux du Lecteur

P R E F A C E. 9

Lecteur la conduite, tantôt prudente, tantôt imprudente, & même l'inaction méprisable de quelques Rois & de leurs Ministres. C'est que les observations politiques se font bien mieux entendre, & font beaucoup plus d'impression, quand on en voit l'application à des faits; & un Auteur parle avec beaucoup plus de certitude & d'autorité quand il parle d'après l'expérience.

Ces deux différentes méthodes d'enseigner la Morale & la Politique, l'une par de simples maximes, l'autre par des maximes unies aux faits, m'ont toujours fait désirer que nos bons Philosophes moraux écrivissent la vie de nos

A S

Hom.

Hommes illustres , & que nos bons Politiques écrivissent l'Histoire générale de nôtre Nation , ou plutôt , que nos Historiens fussent les uns bons Moralistes , les autres bons Politiques.

Nos Historiens content assez bien , & pourroient conter encore mieux ; mais ils jugent souvent assez mal des entreprises qu'ils racontent avec agrément ; cependant le but de l'Historien ne doit pas être uniquement de plaire au Lecteur , son but doit être encore , de perfectionner le jugement de ceux à qui il plait , & de leur apprendre à estimer juste les talents & les qualités , afin de rendre leurs concitoyens & plus heureux & plus

P R E F A C E. II

plus utiles à la patrie.

Si je ramène souvent mes réflexions morales à la Politique, c'est que mon but principal est de rendre cette Histoire utile aux jeunes Lecteurs qui peuvent avoir un jour part au gouvernement des affaires politiques.

Je n'ai garde de penser que je ne me suis point trompé dans les faits que j'écris; si je m'en étois aperçu, je me ferois corrigé; mais entre les personnes qui ont le loisir d'écrire, je suis, je crois, des mieux instruits de mon tems des faits principaux que je raconte. Il est vrai que, faute d'un examen assez scrupuleux de plusieurs petites circonstances de tems,

de lieux, de personnes, j'ai pu me tromper quelquefois sur des faits peu importants ; mais j'ai crû pouvoir m'épargner la peine de cet examen, en songeant que ceux de nôtre postérité qui liront ces Mémoires, ne se soucieront guères, si trompé le premier, je les trompe aussi sur de pareilles minuties ; il me suffit qu'en leur racontant des faits vrais dans les circonstances principales, je tâche de leur inspirer le désir & les moyens d'imiter les sages, & d'éviter les exemples des imprudens dans des cas semblables : & à dire la vérité, il me paroît que de pareilles erreurs sur de petites circonstances ne méritent pas la moindre

peu d'attention ; & quand parmi nous , quelques Savants disputent entre eux sur les contradictions de peu d'importance qui sont entre les Historiens contemporains , les gens sensés ne daignent pas examiner de quel côté est la vérité.

Et que nous importe , par exemple , de savoir précisément le degré de parenté d'entre César & Lucius César , ou de savoir au juste le jour du mois de la bataille de Pharsale ?

J'ai passé plus de cinquante ans ou à la Cour ou dans la Ville Capitale ; j'ai connu personnellement la plupart des Princes , des Ministres , des Généraux , & ceux qui

qui ont fait les principaux personnages de mon tems; j'ai médité sur la plupart des affaires dont j'écris; j'ai été témoin, ou j'ai parlé aux témoins; ainsi j'espère que celui qui dans quelques siècles lira cet ouvrage, se contentera de savoir les événemens que je raconte avec la même certitude que je les fai, moi qui cherche avec soin d'être instruit de ce qui est important, & dont je veux instruire les autres.

Si j'excuse quelquefois ceux qui ont eu part au Ministère, on verra que les excuses que j'apporte sont fondées sur la vérité; & l'on fait d'ailleurs, que le public porte quelquefois sa haine & ses mécontentemens

per- temens à l'excès; mais l'Historien
mé- doit justice à tous ceux dont il
dont faut qu'il juge, & doit même, ce
j'ai me semble, pancher toujours un
père peu plus vers l'indulgence que
fié- vers une excessive sévérité.

ten- Il est de son devoir de peindre
que la vérité aussi exactement qu'il
ude peut; il vaut mieux qu'il se trom-
che pe en augmentant les talens & les
qui vertus, & en diminuant les dé-
eux fauts de ceux dont il parle, que
de se tromper en suivant la route
qui contraire.

rra Si je me borne présentement à
ont écrire les Annales de ce qui s'est
fait passé depuis ma naissance en 1658.
nel- c'est afin d'avoir le loisir de m'inf-
en- truire mieux des faits, & de les
ns écrire

écrire avec plus d'exactitude.

Si je parle beaucoup plus des affaires que des personnes , c'est que j'aime bien mieux être utile qu'agréable ; & à dire le vrai , je ne me propose d'écrire ces Annales, que pour avoir occasion de mieux instruire des meilleures maximes politiques , ceux qui seront un jour employés au gouvernement des Etats.

Si je m'arrête ici plus aux détails des réglemens & des établissemens qu'aux détails des caractères des hommes , c'est que j'écris , non des histoires d'Hommes illustres , mais l'histoire de nôtre Gouvernement ; parce que je crois que l'augmentation de la félicité des
hom-

hommes dépend beaucoup plus des perfectionnemens que l'on peut donner aux bons réglemens & aux bons établissemens, & que la Morale n'est qu'une partie de la Politique.

Les exemples des grands-hommes agissent encore moins sur les Lecteurs que la récompense des talens & des vertus que donne la Politique.

Les exemples n'agissent que sur les Lecteurs, & n'agissent guères que dans le tems de la lecture; au lieu que les réglemens & les bons établissemens, qui font distribuer avec justice les emplois publics, les pensions, les honneurs, & les autres récompenses, agif-

28 P R E F A C E.

agissent sur tous les hommes & dans tous les tems, pour les exciter aux talents les plus utiles & à la vertu la plus agissante & la plus constante.

Et tel seroit, par exemple, l'établissement de la méthode du Scrutin entre trente pareils, quand il sera perfectionné.



D I S.



DISCOURS PRELIMINAIRE.



Vant que d'écrire les principaux événemens, qui ont de mon tems augmenté ou diminué où le malheur ou le bonheur de ma patrie, j'ai cru à propos de donner une description abrégée, non seulement du Royaume en l'état où il est présentement en 1735, mais encore de dire quelque chose de nos mœurs, de nos coutumes, de nos principaux établissemens & de nos principaux réglemens, afin que dans quelques siècles les Lecteurs puissent voir plus facilement les progrès que la raison universelle aura faits dans mon pays, depuis nous jusqu'à eux, dans la route de la félicité.

Il est vrai que dans mes ouvrages imprimés, on pourra voir combien il nous manque encore de bons réglemens & de bons établissemens sur les différentes parties de notre Gouvernement, & voir ainsi le degré où la raison universelle est autorisée par nos loix; mais je ne laisserai pas de mettre ici plusieurs réflexions que je n'ai pas faites ailleurs.

FRONTIERES DE FRANCE EN 1735.

Il est à propos que notre postérité sache ce que nous entendons présentement par le mot de *France*, de *Royaume de France*.

Nous avons dans notre Royaume pour frontières du côté du Nord Dunkerque, Lille, Valenciennes, Maubeuge, Philippe-Ville, Charlemont, Rocroi, Sedan, Mont-medi, Longwy, Thionville, Sar-Louis.

Du côté de l'Occident, nous avons pour bornes la Mer Océane; car les Isles qui sont sur nos côtes sont à la France,

excepté

excepté les Isles de Jersey, Garnesey & Origni, qui sont sur les côtes de Normandie, & qui sont restées aux Anglois.

Du côté de l'Orient nous avons pour bornes le Rhin, & nous possédons Landau, Strasbourg, New-Brisach, Besançon, Dole, Huningue, Bourg-en-Bresse, le pays de Gex, Pont-Beauvoisin, le Fort-Barreau, Grenoble, Briançon, Mont-Dauphin, Barcelonette, Glandèves, Venice, & Antibes.

Du côté du Midi nous sommes bornés par la Méditerranée : nous avons Perpignan, Colioure ; & dans les Pyrénées nous avons Vandres, Prades, Carol, Massat, Castillon, St. Béal, Barrège, St. Jean-de-pied-de-port & St. Jean-de-Luz, qui nous séparent du Royaume d'Espagne.

Outre l'ancien Continent de la France, nous avons un grand & vaste pays sur le grand fleuve de St. Laurent dans le Canada, d'où nous tirons plusieurs pelleteries,

leteries; nous avons plusieurs Isles dans le Golfe de St. Laurent, comme St. Jean & Miscou qui avoient été concédées au Comte de St. Pierre mon frère, & que le Roi a retirées; l'Isle Royale vers le 45^e degré de latitude. Nous avons aussi dans le même Continent de l'Amérique Septentrionale, un grand & vaste pays à l'embouchure & le long du grand fleuve de Mississipi, que l'on appelle la Louïsiane, depuis le 32^e degré de latitude Nord en remontant le fleuve vers le Nord. Nous avons outre cela plusieurs Isles de l'Amérique depuis le 6^e degré, depuis Cayenne qui est Terre ferme, jusqu'au 20^e degré; telles sont la Martinique, la Guadeloupe, la Grenade, partie de St. Domingue, St. Christophle, desquelles nous tirons du tabac, du sucre, du cacao, du café, & d'où nous pouvons tirer tout ce qui croit aux Indes Orientales dans les pays très-chauds. Nous avons aussi quelques établissemens
sur

sur les côtes d'Afrique pour le commerce de la poudre d'or, & des Nègres esclaves, que l'on fait servir aux sucreries de l'Amérique.

La force d'un Etat ne consiste pas dans l'étendue de son territoire, mais dans la multitude de ses habitans à proportion qu'ils sont plus rassemblés, plus laborieux, plus disciplinés à la guerre, plus industrieux dans les arts, & plus utilement occupés que les autres peuples.

On peut dire même, qu'à pareil nombre d'habitans, un Etat plus petit des trois quarts en territoire, seroit trois fois plus fort & plus puissant qu'un pareil nombre d'habitans répandus dans un territoire trois fois plus grand : la raison, c'est :

Premièrement, que la défense & l'attaque en sont plus aisées dans le petit territoire.

Secondement, que le Commerce en est plus facile & plus grand.

Troi-

Troisièmement, que les arts en sont plus faciles à perfectionner, parce que les découvertes dans les arts sont plus faciles à se communiquer.

Il est vrai qu'il faut toujours supposer que le territoire soit suffisant pour la nourriture des habitans ; or dans le Continent de France, sans compter l'Amérique, nous avons environ neuf fois plus de terrain que nous n'en avons besoin pour la subsistance des François.

Il y a environ vingt millions d'habitans, ou environ quatre millions de Chefs de familles, soit mâles, soit femelles, soit mariés, soit non mariés ; il s'en faut plus de la moitié que nôtre peuple ne soit occupé aussi utilement que le peuple Anglois ou Hollandois ; & cela vient de la foiblesse de nôtre Commerce maritime en comparaison du leur ; & voila une sorte d'agrandissement de territoire que chaque Souverain peut faire, sans faire d'injustice à aucun de ses voisins.

Il y a environ quarante mille Curés & soixante-mille autres Prêtres, cent-mille Religieux & cent-mille Religieuses : il y a à peu près la moitié trop de Religieux, & les trois quarts de Religieuses. Le Père Petau dans ses *Dogmes Théologiques* cite le 19^e Canon de l'ancien Concile d'Agde, qui défendoit de donner le voile de Religieuse qu'à quarante ans. *Sanctimoniales, quantumlibet vita earum & mores probati sint, ante annum aetatis suae quadragesimum non velentur.* Cet Auteur cite ce Concile dans ses remarques sur St. Epiphane page 343. Plût à Dieu que ce sage Decret fût observé de nos jours !

Le Clergé en France est devenu plus soumis à la Cour, depuis le Concordat fait à Marseille entre le Pape Léon X. & François Premier au commencement du seizième siècle : & cette augmentation de soumission à la suprême autorité, étoit à désirer en France pour conserver plus
An. Polit. I. part. B facile,

facilement la tranquillité publique. Par ce Concordat le Roi a commencé à nommer aux Evêchés & aux Abbayes en com-mende ; il seroit peut-être à souhaiter , pour la plus grande utilité publique , que ces nominations aux Evêchés ne fussent pas à vie , mais seulement pour dix ans , fauf à renouveler , en cas que par le jugement des trente pareils , on ne trou-vât pas quelque meilleur sujet à placer. L'Evêque déposé auroit seulement pour sa vie la moitié du revenu de son Evê-ché ; ce règlement conserveroit & aug-menteroit l'ardeur au travail pour l'uti-lité du public , au lieu que la sûreté de posséder toute sa vie son Bénéfice porte au relâchement du travail utile au public. Depuis ce Concordat la Cour a faci-lement accoutumé le Clergé à payer les Dîmes , & cela sans que le Roi ait été obligé d'avoir recours à Rome pour obtenir la permission de lever des taxes sur le Clergé , ce qui étoit une grande

jusq. l. 1169 dépen-

dépendance dans laquelle font encore plusieurs Royaumes.

Tant que les Docteurs & les Evêques de la Nation ne croiront pas le Pape infallible, il ne pourra nous assujettir malgré nous à ses décisions ; nous aurons toujours la liberté de les examiner de laisser les Constitutions sans exécution & la voie de l'appel au futur Concile général ; mais la meilleure méthode est de laisser sans exécution celles dont on ne fera pas content.

Nous avons pour rempart les anciennes libertés de l'Eglise de France, & les quatre propositions du Clergé de 1682, défendues par tous les Parlements du Royaume ; & d'un autre côté, il n'y a point à craindre qu'un Concile soit jamais général sans les Evêques François, ni que le Roi permette aux Evêques François d'y aller, s'il prévoit quelque excommunication injuste de ses Officiers ou de ses Evêques, ni que le Concile

soit infailible s'il n'est général.

A l'égard des Religieux & des Religieuses , on dit que le Chancelier de l'Hôpital croyoit qu'il n'y en auroit pas trop en France s'ils étoient tous plus utilement employés qu'ils ne sont pour le bien de la société Chrétienne. Il vouloit qu'on les réduisît tous à quatre Ordres & à quatre habits différens , pour entretenir entre eux de l'émulation à qui réussiroit le mieux dans leurs entreprises pour le bien public des fidèles.

Il faudroit , disoit-il , que ces quatre Ordres eussent leurs Généraux résidents en France : sa raison étoit , que les Ordres qui ont leurs Généraux dans une Cour étrangère sont trop dépendants de cette Cour , & peuvent par leurs Couvents troubler la tranquillité publique , quand ils sont mécontents du Gouvernement. Ces quatre Ordres auroient soin , disoit-il ,

Premièrement , des pauvres qui sont
mala-

malades & invalides, soit dans les Hôpitaux, soit au dehors des Hôpitaux.

Secondement, ils auroient aussi soin de l'éducation des enfans & des petites écoles, & par conséquent ils dirigeroient les Séminaires. Or il est vrai que, si tous nos Religieux & toutes nos Religieuses étoient ainsi occupés aux œuvres de charité, on pourroit dire avec ce Chancelier, qu'il n'y en auroit pas trop en France.

Le même Chancelier disoit, qu'il étoit étonné que nos Rois, qui ont tant d'intérêt de diminuer la domination que la Cour de Rome tâche d'usurper tous les jours dans notre Royaume, n'ayent pas aboli la pernicieuse coutume de permettre aux François qui ont des Bénéfices considérables en France d'accepter le Cardinalat; il est encore plus étonnant que les Rois eux-mêmes sollicitent quelquefois cette dignité, pour un sujet qu'ils veulent faire Ministre général, comme

s'ils ne pouvoient pas, par une déclaration de leur volonté, donner à tout Ministre général actuel, un rang encore plus grand que celui que nous donnons en France aux Cardinaux.

Il disoit que laisser la liberté aux François de solliciter cette dignité étrangère, c'étoit engager les Ministres & les Familles les plus puissantes du Royaume, qui veulent voir leurs enfans Cardinaux, à sacrifier les intérêts de l'Etat aux intérêts de la Cour de Rome, & que les Archevêques & Evêques qui ont le plus de crédit dans le Clergé, pour obtenir cette dignité, oublioient ce qu'ils devoient à leur patrie pour établir les prétentions exorbitantes des Papes, & surtout, leur infailibilité; & à dire le vrai, je ne vois rien à répondre à ce Chancelier.

A l'égard de la dévotion, feu Monsieur le Duc de Montausier, Gouverneur du Dauphin, trouvoit qu'elle étoit présentement

sentement beaucoup trop tournée du côté des cérémonies & de la multiplicité des prières vocales, à la manière des Phariséens ignorans ; & qu'il seroit à souhaiter qu'elle fût beaucoup plus dirigée du côté de la pratique, de la justice & de la bienfaisance pour plaire à Dieu.

Pour aider le Roi à gouverner l'Eglise de France, il désiroit un Conseil Episcopal, dont les membres auroient été choisis par le Roi, mais par la méthode du scrutin entre trente pareils ; & que les dispenses que nous achetons à Rome, fussent expédiées par ce Conseil à la moitié moins de fraix qu'à Rome, & que sur les rétributions des dispenses & des provisions, on prit une somme par mois pour payer chaque membre de ce Conseil & pour les frais des Officiers, & que le reste fût destiné à l'Hôpital & à l'Hôtel-Dieu de la Ville capitale.

Il y a environ cinquante-mille Familles Nobles en France, c'est-à-dire, à peu

près la centième partie des habitans. Ces cinquante-mille Familles, à cinq personnes par famille, font deux-cent-cinquante-mille personnes.

En France les Gentilshommes se destinent depuis longtems, ou à l'Eglise ou à la guerre, & remplissent tous les emplois de l'armée ; ils y sont entretenus par leurs apointemens ; & comme quelques-uns, quoiqu'en petit nombre, parviennent à des récompenses honorables & utiles, & surtout à la dignité de Maréchal de France, & à celle de Duc & Pair héréditaire, les récompenses excitent & entretiennent dans la profession des armes pendant toute leur vie plusieurs bons sujets, qui sans le ressort de l'espérance s'en dégouteroient en peu d'années ; mais ce qui dégoûte du service, c'est que la faveur y fait plus avancer que le mérite, & cela faute de la méthode du scrutin.

Le Roi donne souvent le Cordon bleu,

ou

ou le titre de Chevalier du St. Esprit, à des Lieutenans-généraux; cette méthode d'honorer de ce titre ceux qui se distinguent parmi eux, seroit très-utile au bien du service, si cette récompense se donnoit par scrutin entre trente pareils, à ceux qui passent parmi eux pour avoir plus de mérite national.

Il y a parmi nous une coutume très-préjudiciable à l'Etat, c'est que parmi les Ducs & Pairs, la dignité de Duc est héréditaire; or il est évident que de donner plus de distinction à un homme qui souvent est sans talens, sans vertu, sans aucun mérite, que l'on n'en donne à un Général d'Armée du plus grand mérite, c'est faire une chose ridicule, & une grande faute contre le bon Gouvernement; j'espère que cette fausse politique ne durera pas plus qu'elle a duré, car nous croissons du côté de la raison.

Le Duc de Mortemar disoit qu'il avoit honte d'être traité en certaines rencon-

tres avec plus de distinction que les Généraux, & soutenoit que les titres de distinction dans la Noblesse, comme Baron, Comte, Marquis, Duc, ne devoient jamais être que personnels & jamais héréditaires; que c'étoit prodiguer le Trésor public que de rendre ces précieuses récompenses héréditaires, & possédées quelquefois par des personnes indignes de tout honneur & de toute distinction.

Il ajoutoit que l'Etat avoit autant besoin d'avoir des distinctions honorables à donner aux personnes riches que de pensions à distribuer aux Officiers pauvres; aussi n'approuvoit-il pas la coutume d'Espagne de continuer aux enfans fainéans les pensions des pères qui avoient bien servi, tandis qu'il y avoit des Officiers qui servoient bien actuellement, & qui languissoient sans récompense, parce que le trésor public étoit épuisé par les pensions héréditaires.

Le trésor public des honneurs & des marques de distinction, devient un trésor très-nécessaire dans un Etat où les particuliers sont riches, & encore plus, là où le trésor public des Finances est épuisé : mais il faut le distribuer avec choix ; & hors le titre de Gentilhomme, nul titre parmi la Noblesse ne doit être héréditaire, mais seulement personnel.

On prétend qu'il y a dans la robe trop de voies pour acquérir la Noblesse avec des charges & de l'argent, au lieu qu'il n'y a point assez de voies pour l'acquérir par les services importans rendus à la patrie, soit dans les armes, soit dans le commerce, soit dans la Magistrature, soit dans le perfectionnement des arts les plus utiles à l'Etat ; il faut qu'un Maréchal de Camp, qu'un Lieutenant-Général qui a quarante ans de service, obtienne des lettres de Noblesse, parce qu'aucun des emplois guerriers n'anoblit les enfans, au lieu qu'il suffit de

mourir Secrétaire du Roi, ou Conseiller de Parlement, sans talens utiles à l'Etat, pour faire ses enfans nobles. J'espère que le Roi LOUIS XV. sous qui je revois ces Mémoires, remédiera à cet abus, & qu'il révoquera ces privilèges, qui donnent la noblesse à une famille, sans que l'Etat en ait tiré des services proportionnés à cette distinction.

Il est ridicule que la Noblesse n'ait pour marque qu'une épée, qui est incommode à porter, qui cause des meurtres journaliers, & qui est également portée par des valets de chambre, & par toute sorte de gens. Pourquoi permettre l'épée à d'autres qu'aux voyageurs? Ce sont apparemment des restes de nos guerres civiles, restes aussi ridicules & plus préjudiciables à l'Etat, que les bottes & les éperons que tout le monde portoit à Paris dans les visites, & qui ont cessé vers le tems de ma naissance en 1658, cinq ans après la cessation de la guerre civile.

Dans

Dans toutes les Villes il y a des Juges établis par autorité publique pour juger les différens qui naissent tous les jours entre les sujets ; les Juges subalternes donnent leur sentence, mais le condamné peut en appeller aux Juges supérieurs, que l'on appelle Parlement ou Chambres Souveraines. Un Parlement règle les procès de compétence entre deux Juges subalternes de son ressort : mais les procès de compétence entre deux Parlements se jugent par le Conseil, où préside le Chancelier, où assistent les Conseillers d'Etat, & où rapportent les Maîtres des Requêtes. Lorsque les Parlements jugent contre les Loix, leurs arrêts peuvent être cassés par le Conseil.

Il seroit plus commode pour les parties, qu'il y eût dans chaque Parlement, comme en Flandres, une Chambre de révision, composée de plusieurs Députés de chaque Chambre, pour revoir en certains cas les arrêts dont on se plaint.

Les

Les Jurisdicions subalternes devroient avoir l'autorité de juger en dernier ressort les procès, dont le capital ne passeroit pas la valeur de trente marts d'argent fin, ou 1500 livres d'aujourd'hui. Cette autorité termineroit tout d'un coup sur les lieux les trois quarts & demi des procès qui se portent aux Parlements; ce qui seroit un grand bien pour l'Etat, qui a peu d'intérêt que Pierre ait plus que Paul, mais qui a grand intérêt qu'ils ne quittent point leurs commerces, leurs affaires & leurs travaux; mais à dire le vrai, il faudroit alors au moins douze Juges, & que les Juges fussent choisis entre trente pareils tous nobles.

Tout commerce est un échange; le Marchand de toile vend & achette; mais comme vendeur, il échange sa toile contre l'argent de l'acheteur; & comme acheteur, il échange son argent contre la toile du manufacturier: tous les commerces se réduisent à des échanges.

Si

Si les deux parties échangeantes ne croyoient pas gagner quelque chose à leur échange, il ne se feroit point d'échange; je sai bien, qu'il se peut faire qu'un seul gagne, mais il gagne ce que l'autre perd; ainsi l'Etat n'y perd rien quand le commerce se fait entre concitoyens; quelquefois le gagnant gagne plus que l'autre ne perd, parce qu'il met en meilleure valeur la chose qu'il a pris en échange: mais ce qu'il y a de plus ordinaire, c'est que tous deux gagnent ou également ou inégalement à l'échange; alors c'est un profit réciproque; & si tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, tous les ans ils gagnent quelque chose à leurs échanges, ils se font un revenu annuel de leur gain, & ce gain mutuel est d'autant plus grand, que les échanges sont & plus considérables & plus fréquens.

Celui qui a plus de vin qu'il n'en peut consommer, a du vin inutile; celui
qui

qui a plus de bois qu'il n'en peut consommer, a du bois inutile; or en échangeant son bois inutile contre le vin inutile de son voisin, tous deux gagnent à l'échange, en mettant en valeur des choses qui leur étoient inutiles. Un habitant de Marseille a une terre près de Valogne de mille livres de rente; un habitant de Valogne en a une près de Marseille de pareille valeur; ils font échange, & gagnent tous deux à cet échange.

De là on peut conclure que plus il y a de choses qui facilitent les échanges dans un Etat & qui en ôtent les obstacles, plus il se fait d'échanges, & plus le revenu que le commerce ou les échanges apportent aux sujets devient considérable.

Entre les grands obstacles de nôtre commerce intérieur on peut compter les mauvais chemins dans l'hyver faute de pavé, le défaut de canaux ou de rivières rendues navigables pour le transport
des

des marchandises de grand poids & de grand volume , le défaut de ponts en plusieurs endroits, le peu de sûreté des chemins contre les voleurs , les défauts d'hôtelleries sur les chemins , les douanes intérieures du Royaume , l'excès des subsides sur les boissons , les différens péages sur les rivières , & sur les ponts. Il faut avouer que toutes ces choses qui regardent le commerce intérieur du Royaume sont encore fort négligées en France.

Le commerce maritime est aussi très-foible en comparaison de celui d'Angleterre & de Hollande ; & une des grandes raisons que l'on en apporte , c'est qu'en Angleterre un Marchand riche & accrédité est ordinairement honoré par le Roi du titre de Chevalier , & quelquefois il est élu membre de la Chambre Basse. Rien n'est plus important pour un Prince que d'avoir des sujets riches , & un Royaume riche ; c'est qu'avec des richesses il achete facilement des hommes
dans

dans les Etats pauvres ; & ces Soldats & ces Officiers ainfi achetés chez nos voisins moins riches , se marient chez nous & deviennent peu à peu François : nos voisins en deviennent plus foibles , & nous en devenons plus forts ; car leurs hommes nous valent mieux que nôtre argent. Les Hollandois , qui ont cette politique , s'en trouvent à merveille. Faisons fleurir le commerce , & nous aurons tant de troupes que nous voudrons ; laissons périr le commerce . nous aurons moins de gens de guerre , & moins d'argent pour les faire subsister.

Les productions de la terre sont le principal du fonds du commerce de la première main : mais les denrées manufacturées par les artisans , comme les draps , les toiles , les bas , les chapeaux , les cuirs &c. font un grand article de nôtre commerce de la seconde main : & l'on peut dire que les laboureurs ont besoin des artisans & des marchands , com-

me

me les artisans & les marchands ont besoin des laboureurs pour débiter leurs denrées & leurs marchandises.

L'imposition de la taille annuelle, dont la repartition sur les familles est laissée à l'arbitraire des Collecteurs passionnés & injustes, & dont la repartition sur les Elections & sur les Paroisses est laissée aux Intendans, qui jusqu'ici ne peuvent avoir une connoissance exacte des différens revenus annuels des taillables de chaque Paroisse, dépeuple tous les jours de plus en plus la campagne de ses habitans, & diminue l'agriculture par la ruine annuelle d'un grand nombre de familles taillables, & parce que les riches se réfugient dans les Villes, de peur d'être bientôt ruinés dans les campagnes.

Monsieur Colbert, qui avoit été élevé jeune dans le magasin des Mascrani riches Marchands de Lyon, y avoit appris les premiers principes du commerce qui regardent les manufactures; & plût à Dieu

Dieu qu'il eût été aussi deux ans Com-
mis de quelque riche Négociant de St.
Malo ! il auroit bien mieux formé ses
Compagnies de Commerce maritime, dans
lesquelles il fit deux fautes essentielles,
que nous n'avons pas encore réparées.

Premièrement, il mit à Paris la di-
rection de ces Compagnies, au lieu de
la mettre dans le port où se faisoient
les embarquemens & les débarquemens.

Secondement, il composa cette direc-
tion de Directeurs qui n'étoient pas Mar-
chands maritimes.

Nous avons ajouté une autre faute
considérable à celles-là dans notre Com-
pagnie des Indes ; c'est que nos Direc-
teurs & nos Sous-directeurs ne sont pas
aussi intéressés à beaucoup près aux suc-
cès de notre Compagnie, que les Direc-
teurs Anglois & Hollandois sont intéres-
sés aux succès des leurs.

Nous avions en 1658. la guerre avec
l'Espagne, mais nous n'avions que cette
guerre.

guerre. Nous avons fini, dix ans auparavant, nos guerres avec l'Empereur par le Traité de Munster, & nos guerres civiles avoient cessé vers 1653. Ainsi il n'est pas étonnant, que nous fussions alors supérieurs, tant du côté de la Flandre Espagnole, que du côté des Pyrénées, & en Italie : mais nos avantages n'étoient ni grands ni rapides ; ils n'étoient pas tels qu'ils pussent faire ombra-ge à nos voisins, & les obliger à se déclarer pour l'Espagne, & à empêcher le Roi de France de devenir un voisin trop formidable.

Il eût été évidemment contre l'intérêt de nos voisins, de voir trop agrandir la France, & en très peu de tems ; au lieu qu'il étoit de leur intérêt de la voir s'appauvrir & s'endetter par de longues guerres. Cette considération qui est, que nos voisins n'auroient jamais souffert un grand & prompt agrandissement, devoit éloigner le Conseil du Roi des dépenses de la

la guerre : le Ministre général croyoit sans fondement, que son intérêt particulier demandoit alors de la guerre, quoique cette guerre fût contre l'intérêt de la Nation ; il n'eut pas alors assez de lumières pour voir qu'il pouvoit se rendre nécessaire au Roi & à l'Etat, en commençant dans l'intérieur de l'Etat divers établissemens très avantageux à la Nation ; au lieu que l'entreprise de la guerre est ruineuse pour elle, & lui attire la haine de ses voisins. J'ai expliqué ailleurs quatre ou cinq de ces principaux établissemens si avantageux.

Notre discipline militaire s'étoit beaucoup perfectionnée, depuis que le Duc de Saxe-Weimar & le Maréchal de Gassion avoient commandé nos troupes ; c'est qu'ils avoient appris leur métier sous le fameux Gustave Adolphe Roi de Suède notre Allié tué vers 1632. à la bataille de Lutzen, lorsqu'il étoit prêt de conquérir les Etats de l'Empereur.

Le

Le Cardinal Mazarin , élevé dans les négociations & dans les intrigues de Cour, n'avoit jamais compris ni la grande utilité que l'Etat tireroit d'un grand Commerce maritime & d'une grande & belle Marine, ni les moyens d'y parvenir; ainsi, avec les plus beaux ports, avec les plus braves & les plus disciplinables sujets du monde, à peine eussions-nous pu mettre dix vaisseaux de cinquante canons à la mer en 1653, tandis que les Anglois, & surtout les Hollandois, en pouvoient mettre chacun dix fois davantage, & de beaucoup plus gros.

Nôtre Marine a été depuis portée à un haut point, tandis que Seignelai fils de Colbert en fut chargé. Le Roi vers 1688. pouvoit armer cent vaisseaux; mais nous manquions de matelots; l'Edit qui chassa les Calvinistes en 1685. nous en ôta un grand nombre, & en tems de paix nous n'entretentions qu'un petit commerce maritime : cependant pour
élever

élever grand nombre de matelots, il faut un grand commerce maritime : aussi si notre Marine guerrière est bien tombée depuis, & ne se relèvera que lentement au point où elle devoit être par rapport à la Marine des Anglois, qui nous montrent par le grand succès de leurs différens commerces maritimes, que la source des grandes richesses d'un Etat, c'est le Commerce.

Nos Ministres n'ont point encore compris la grande importance dont seroit l'éducation de la jeunesse, pour le bonheur de l'Etat, si on la perfectionnoit du côté de certaines connoissances qui sont plus utiles à la société, particulièrement du côté des habitudes à la pratique de la justice & de la bienfaisance, qui sont incomparablement plus importantes au bonheur des enfans & de leurs familles que le Latin.

Le Cardinal de Richelieu avoit fondé un Collège qui porte encore le nom de

Dupleffis,

Dupleffis, qui étoit son nom de famille. Il avoit à grands fraix rétabli le Collège de Théologie de Pierre de Sorbonne, où les jeunes Ecclésiastiques apprennent à disputer tous les jours avec aigreur & avec orgueil, sur des questions de pure spéculation de Théologie, au lieu de disputer doucement à qui pratiqueroit le mieux la justice & la bienfaisance, qui sont les principaux objets de la Religion & les moyens les plus efficaces pour former une société heureuse, & pour obtenir une seconde vie, remplie de délices. Or permettre les disputes & fonder des Ecoles pour disputer de Théologie, c'est permettre aux hommes de travailler à troubler les consciences & à former des erreurs, & surtout des hérésies, des schismes & des partis dans un Etat, ce qui est fort opposé à la bonne politique, qui vise à y maintenir la tranquillité, la concorde, & la pratique de la vertu.

Il falloit, au contraire, laisser peu à

An. Polit. I. part.

C

peu

peu anéantir les Ecoles de Théologie , pour anéantir les disputes sur des opinions inutiles , & ne disputer qu'à qui seroit plus vertueux , ou à qui trouveroit de meilleurs moyens pour rendre le peuple plus juste & plus bienfaisant. Le Gouvernement n'en auroit été que plus ferme , & la Religion plus respectée , plus uniforme , & plus facile à accorder avec un Gouvernement , qui doit recommander aux sujets sur toutes choses la pratique de la justice & de la bienfaisance Chrétienne.

Le Cardinal Mazarin pour perpétuer son nom à Paris , y fonda aussi un Collège vers 1658 ; on lui proposa de rétablir le Collège de Navarre où il y a des Ecoles de Théologie : mais il se garda bien de chercher à donner un nouveau lustre à de pareilles écoles si pernicieuses à la tranquillité , lui qui avoit éprouvé par la dispute des Jésuites & des Jansénistes , combien il importoit pour la tranquillité

quillité publique, d'éloigner les esprits de toutes les disputes de pure spéculation, au lieu de les appliquer à la pratique de la vertu. Au reste il ne songea pas à perfectionner l'éducation, ni du côté des mœurs, ni du côté des connoissances utiles à l'Etat. Il n'en avoit pas même la première idée; il se contenta de laisser son Collège établi sur le pauvre plan des autres Collèges. Nous avons, par exemple, dix fois plus besoin dans le cours de la vie, des opérations de l'Arithmétique & de la Géométrie pratique, pour niveler, pour mesurer les parties de la Terre, pour lever des plans, pour arpenter; de la Géographie, de l'histoire des hommes illustres, que de nous amuser à faire des vers Grecs, des amplifications de Rhétorique, des vers Latins &c. On nous apprend l'inutile, & on nous laisse ignorer le plus important. Nous avons besoin de citoyens parvenus par une longue habitude à être justes,

doux, humbles, patients, polis, discrets, généreux; qui sachent pardonner les injures, qui se connoissent en vraie gloire, & qui la recherchent; qui méprisent les distinctions de vanité qu'les *glorioles*, qui fassent plus de cas des grands talens & des grandes vertus, que des grands biens de la fortune. Nous avons besoin de citoyens laborieux & appliqués; cependant il ne sort communément de nos Colléges que des écoliers accoutumés à être hautains, impatiens, impolis, indiscrets dans leurs discours & dans leurs manières, qui ne songent qu'à tromper les autres & à s'en venger, qui courent après des distinctions frivoles de beaux habits, de beaux équipages; qui font beaucoup plus de cas des richesses que des grands talens & des grandes vertus, qui se piquent d'être distingués par leur fainéantise, & de bien tourner en ridicule ceux qui cherchent le plus grand mérite national.

L'Aca-

L'Académie Françoisse fut érigée par le Cardinal de Richelieu par lettres patentes en 1637 : mais en vérité le but de cet établissement est bien petit pour un des plus grands génies de son tems, en comparaison de ce qu'il auroit pû faire pour l'utilité publique, d'un Corps composé de gens d'un esprit distingué : mais il n'eut ni le loisir ni les lumières nécessaires pour rendre cette Compagnie plus utile à l'Etat. Elle est occupée depuis près de cent ans à déclarer que tels mots, telles phrases, sont du bon ou du mauvais usage présent : mais l'usage est nécessairement changeant, & par conséquent ce qui est mauvais aujourd'hui, fera bon dans cinquante ans ; en vérité est-ce un but digne d'un grand politique ? Un but convenable eût été d'obliger l'Académie des bons écrivains de donner tous les ans quelques éloges des François illustres, l'éloge des découvertes, des inventeurs, l'éloge des avantages que

procurent les réglemens & les établissemens contemporains, qui sont dignes d'être connus de la postérité. Chaque Académicien auroit pû dire comme Pline le jeune, *si par nôtre condition de particuliers nous ne pouvons pas faire des choses dignes d'être écrites, nous tâchons du moins d'en écrire qui soient dignes d'être lûes.*

Cela me fait penser que les deux Académies que nous avons, l'une pour la langue Françoisë, l'autre pour les belles lettres & pour les inscriptions, devroient être unies & partagées seulement en divers bureaux.

Les Académies & les conférences bien formées, sont certainement les meilleurs moyens pour continuer à perfectionner les bonnes habitudes & les lumières que l'on a commencé de prendre dans la bonne éducation, & pour perfectionner beaucoup plus promptement dans les Etats, les loix, les réglemens, les établissemens, les découvertes importantes, en un mot, les

les ouvrages les plus estimables de la raison humaine.

Le Roi George second, de la Maison de Brunswick, gouverne l'Angleterre. Le Roi Jaques troisième, que l'on nomme le Prince Prétendant, demeure à Rome aux dépends du Pape. Le Roi son père fut chassé d'Angleterre en 1688. parce qu'à la sollicitation de la Reine sa femme, petit génie, il avoit dessein de rétablir dans son Royaume l'autorité du Pape, que les Anglois craignent comme déraisonnable & tyrannique, surtout parce que les Papes se donnent pour infailibles, pour égaux en autorité aux Conciles généraux, & prétendent avoir le droit de dispenser les sujets de l'obéissance & du serment de fidélité à leurs Souverains. Ce qu'il y a de plus à craindre pour le Roi George second & pour ses descendants, c'est que la postérité du Prince Prétendant ne fasse un jour profession de la Religion Anglicane. Il n'y aura

plus alors que l'établissement de la Diète Europeane, s'il est formé, qui puisse le rassurer pour toujours, contre de pareilles prétentions.

Les Hollandois ne songent qu'à augmenter leur commerce, & par conséquent ils éviteront d'autant plus la guerre, qu'ils ne sont pas si susceptibles de colère que les Souverains, & qu'ils sont par conséquent plus disposés à écouter leurs plus grands intérêts.

La France est un peu plus puissante que n'est l'Empereur tout seul; mais l'intérêt des François & l'inclination du Roi est de rétablir le crédit public & d'affermir la paix en Europe; & c'est l'esprit du Cardinal de Fleuri, qui a l'autorité & les fonctions de Ministre général sans en prendre le titre.

L'Empereur n'a point de garçons, & a intention de donner tous ses Etats à sa fille aînée qu'il destine au Duc de Lorraine fils de son cousin germain. Il a des
Etats

Etats en Italie, en Flandres, & en Hongrie, & des voisins puissants; ainsi il auroit grand intérêt de former une ligue générale & perpétuelle, c'est-à-dire, la Diète Europeane qui soit garante de l'exécution de ses dispositions testamentaires.

L'Espagne a aussi grand intérêt d'un côté de s'assurer la conservation de l'Amérique, & d'assurer à Dom Carlos la conservation de ses Etats. Or le moyen le plus sûr, c'est de conclure une ligue générale défensive avec tous les Souverains d'Europe, & par conséquent de former & d'affermir l'établissement de la Diète Europeane par la signature des cinq articles fondamentaux que voici.

ARTICLES FONDAMENTAUX DE LA DIETE EUROPEANE.

I.

Il y aura désormais entre les Souverains d'Europe qui auront signé les arti-

C §

cles

cles fuivants , une alliance générale & perpétuelle.

Premièrement , pour former le corps de l'arbitrage Européan.

Secondement , pour avoir sûreté parfaite & perpétuelle contre toutes guerres civiles & étrangères.

Troisièmement , pour avoir sûreté parfaite & perpétuelle de leur conservation personnelle , & de la conservation de leur postérité sur le Trône.

Quatrièmement , pour avoir sûreté parfaite & perpétuelle de la conservation de leurs Etats & de leurs droits en l'état qu'ils les possèdent actuellement & suivant les derniers Traités.

Cinquièmement , pour avoir une grande diminution de leur grande dépense militaire , afin de s'employer plus utilement à augmenter les richesses & le bonheur de leurs sujets.

Sixièmement , pour avoir toujours la plus

plus grande liberté qu'il soit possible dans leur commerce.

Septièmement, pour avoir toujours sûreté parfaite de l'exécution entière & perpétuelle de leurs promesses réciproques tant passées que futures.

Huitièmement, pour avoir sûreté entière que leurs différends présents & futurs seront toujours terminés sans aucune guerre.

II.

Les membres du Corps Européan, pour terminer entre eux leurs différends présents & à venir, ont renoncé & renoncent pour eux & pour leurs Successeurs, à la voie funeste & ruineuse des armes, & sont convenus de prendre toujours la voie de la conciliation dans la Diète Europeane, par la médiation de quelques Plénipotentiaires des membres du Corps Européan : & en cas que cette médiation ne fût pas, ils sont convenus de s'en rapporter au jugement des

autres membres représentés à la Diète Européane par leurs Plénipotentiaires , à la pluralité des voix pour la provision , & aux trois quarts des voix pour le jugement définitif, qui ne s'y fera que cinq ans après le jugement provisoire.

I I I.

Les dix-neuf plus puissants Souverains de l'Europe seront invités à signer ces cinq articles fondamentaux pour la formation du Corps Européan : savoir,

Premièrement, l'Empereur ;

Secondement, le Roi de France ;

Troisièmement, le Roi d'Espagne ;

Quatrièmement, le Roi de Portugal ;

Cinquièmement, le Roi d'Angleterre

Electeur d'Hanover ;

Sixièmement, la République d'Hollande ;

Septièmement, le Roi de Dannemarck ;

Huitièmement, le Roi de Suède ;

Neu-

Neuvièmement, le Roi de Pologne
Electeur de Saxe;

Dixièmement, la Czarine;

Onzièmement, le Roi de Naples

Douzièmement, le Roi de Prusse;

Treizièmement, l'Electeur de Bavière;

Quatorzièmement, l'Electeur Palatin;

Quinzièmement, les Suisses & Affociés;

Seizièmement, les Electeurs Ecclésiastiques & villes libres de l'Empire;

Dix-septièmement, la République de Venise;

Dix-huitièmement, le Pape, Malte, Modène, & Gènes;

Et dix-neuvièmement, le Roi de Sardaigne.

Ils auront tous chacun une voix, & contribueront chacun selon leurs revenus & leurs charges, aux dépenses communes pour la subsistance des troupes de l'Alliance générale sur les frontières; & cette contribution sera réglée au Congrès à la pluralité des voix des Alliés pour la

pro-

provision , & cinq ans après aux trois quarts des voix pour la définition.

I V.

Si quelqu'un des Associés ou autres Souverains refusoient l'arbitrage de la Diète , & d'exécuter le jugement de la grande Alliance , s'il faisoit des préparatifs de guerre , s'il tentoit de faire des négociations pour diviser les Alliés ; la grande Alliance le regardera comme perturbateur du repos de l'Europe , & agira contre lui offensivement jusqu'à ce qu'il ait accepté l'arbitrage , exécuté le jugement , & donné sûreté de réparer le tort qu'il aura causé & de rembourser les frais de la guerre aux Alliés.

V.

Les membres du Corps Européan sont convenus , que leurs Plénipotentiaires à la pluralité des voix pour la provision , & cinq ans après aux trois quarts des voix pour la définitive , régleront dans la

la Diète perpétuelle Européane, tous les articles qu'ils jugeront importants, pour procurer non seulement plus d'union & de solidité au Corps politique Européan, mais encore une augmentation de sûreté pour chacun des membres contre tous les événemens futurs, & tous les autres avantages que pourra produire cette union perpétuelle. Au reste l'on ne pourra jamais rien changer à ces cinq articles fondamentaux sans le consentement unanime de tous les membres.

Les alliances partiales, quoique purement établies pour la défense commune des Etats Alliés, ont plus d'apparence que de solidité; parce que le Prince habile & ambitieux, qui n'est point de cette Alliance, n'a pas de peine à jeter de la défiance & de la jalousie entre ces Alliés pour les désunir. Il n'y aura jamais d'alliance durable pour la conservation des Souverainetés sans deux conditions;

Pre-

Premièrement, il faut qu'elle soit entre tous les Princes les plus puissans de l'Europe ;

Secondement, il faut que l'Allié ait évidemment beaucoup plus à craindre qu'à espérer, s'il se séparoit de l'Alliance, afin qu'il ne puisse jamais être tenté de s'en séparer.

Les affaires publiques sont de deux sortes : les unes se gouvernent par les loix & par les Juges qui en sont les interprètes : telles sont les affaires entre particuliers ; il importe peu à l'Etat dans le détail, que ce soit Paul ou que ce soit Pierre qui ait droit à telle chose, pourvû que chacun d'eux puisse facilement connoître son droit, & éviter les frais & les autres malheurs que causent les procès.

Il y a des affaires importantes, mais qui ne sont pas regardées comme pressées. Ce sont les réglemens & les établissemens ; celles-là sont ordinairement long-

longtems négligées, parce que les Ministres vont toujours, comme on dit, au plus pressé, & que ce plus pressé, quoique souvent peu important, ne laisse pas de former un courant d'affaires de particuliers, sollicitateurs pressans, & ces petites affaires emportent presque tout le tems, & toute l'attention des Ministres, qui devroient se tourner aussi à perfectionner les anciens établissemens & à en former de nouveaux.

Il y'a des affaires qui sont importantes & pressées, comme les finances, la négociation avec les Etrangers, & surtout, les affaires de la guerre. Elles ne se font pas comme celles de la justice, de la police, de la Religion, du commerce intérieur, de l'éducation, & comme les autres affaires, qui se font, pour ainsi dire, d'elles-mêmes, par les établissemens précédens; il faut continuellement veiller aux affaires de la guerre, de la négociation & des finances; ces trois fortes d'affai-

d'affaires ont leurs Ministres particuliers subordonnés au Ministre général.

Il y a toujours dans les Cours une quatrième espèce d'affaires qui occupent les Ministres, à proportion que celui qui gouverne est léger, timide, peu éclairé & inconstant : ce sont les intrigues des Courtisans, qui visent par leurs accusations à déplacer les Ministres, pour en mettre d'autres à leurs places.

Cette sorte d'affaires particulières partage quelquefois l'attention des Ministres, au grand préjudice des affaires publiques : car il faut que pour conserver leurs fortunes contre les artifices de leurs ennemis, ils ayent beaucoup d'espions & d'espionages, beaucoup de ménagemens & de soins pour les Favoris & pour les Favorites, & qu'ils sacrifient souvent la justice & les intérêts du Roi & de l'Etat à des intérêts particuliers : mais cette espèce d'affaires est fort diminuée par la fermeté que le Roi a marquée

en

en plusieurs rencontres, à soutenir le Ministre général.

Les changemens des mœurs d'une Nation viennent de plusieurs causes :

Premièrement, du plus ou du moins de richesses des particuliers & de l'E-tat.

Secondement, du grand perfectionnement de certains arts propres à rendre la vie commode.

Troisièmement, de l'augmentation de certains commerces.

Quatrièmement, du plus d'attachement à la gloire qu'à la volupté, ou du plus d'attachement à la volupté qu'à la gloire.

Cinquièmement, des opinions sur ces fortes de gloires qui doivent être regardées comme les plus précieuses.

Sixièmement; quelquefois ce changement de mœurs vient d'un génie puissant en paroles quoique fanatique. Les fanatiques ont une éloquence victorieuse, & le fanatisme

natisme parmi les ignorans se gagne comme par contagion.

Septièmement, ces changemens de mœurs, viennent encor des longues guerres ou civiles ou étrangères.

Huitièmement, des mœurs d'une Nation victorieuse & dominante.

Neuvièmement : les mœurs nouvelles, les coutumes nouvelles viennent particulièrement des nouveaux établissemens, des nouveaux réglemens qui sont faits pour honorer & récompenser les vertus & les talens utiles à la Société.

L'homme cherche naturellement à être distingué entre ses pareils, & les charges & les emplois lui donnent une grande distinction : or si pour avoir à présent cette sorte de distinction dans le Royaume, il n'est pas nécessaire d'avoir ni plus de vertus ni plus de talens utiles à l'Etat que ses pareils, mais s'il suffit présentement d'avoir de l'argent pour acheter ces charges, ces emplois qui se vendent au plus

plus offrant , & d'avoir des protections à la Cour ; il n'est pas étonnant , que les richesses soient beaucoup plus estimées dans notre Royaume que les vertus , & que les talens les plus utiles au bonheur de la Nation. Mais si quelque Ministre général , homme de bien , faisoit cesser parmi nous la malheureuse vénalité des charges & des emplois , si pour les remplir il établissoit différentes classes de differens âges dans chaque principale profession , & si pour connoître avec certitude & avec précision ceux qui se distinguent par leurs talens & par leurs vertus , il établissoit & perfectionnoit la méthode du scrutin par des Commissaires , il se feroit alors un changement très grand dans nos opinions , sur ce qui est plus ou moins estimable , & par conséquent dans les mœurs de la Nation.

Dixièmement : les gens de guerre vers 1600. étoient plus accoutumés à la fatigue qu'en 1730 ; ils portoient des armes deffensi-

sives & offensives plus pesantes ; ils mangeoient à la vérité avec égal plaisir, mais avec moins de délicatesse.

Onzièmement : comme l'on remarque que les batailles perdues ne faisoient pas perdre une Province quand il y restoit des places fortifiées, chaque Prince s'est mis à en fortifier de nouvelles, pour ne pas perdre tout son Etat en un jour ; & comme les places ne se prenoient point par la Cavalerie, on a commencé à multiplier l'Infanterie en diminuant la Cavalerie.

Douzièmement : la valeur n'est guères moindre dans les gens de guerre qu'en 1600, parce qu'elle a été exercée dans les guerres étrangères. Il y a même plus d'émulation entre les Officiers qu'en 1600, parce qu'il y a plus d'emplois, plus de Gouvernemens & plus de pensions à donner.

Treizièmement : mais comme pour distribuer ces grades & ces récompenses,

la

la Cour n'a point encore le secret de consulter les suffrages de chaque compagnie de trente pareils dans les différentes classes supérieures & inférieures, & comme le Ministre consulte les recommandations des Favoris & des Favorites, ou le degré d'attachement que les prétendants ont pour lui, on voit beaucoup de bons & de braves Officiers laissés derrière; on voit préférer des gens qui ne les valent pas; ce qui en décourage un grand nombre, & diminue fort l'émulation entre eux; aussi l'on songe encore aujourd'hui bien moins à bien servir qu'à bien faire sa cour aux Ministres, aux Favoris, aux Femmes, & même aux Commis des Ministres.

Quatorzièmement : la multitude des graces à distribuer fait qu'il n'y a aucune Cour en Europe où chacun ait plus d'intérêt de s'étudier à plaire en toutes manières, & surtout par les diverses espèces de flatteries, que dans la nôtre.

Ainsi

Ainsi on peut dire qu'il n'y a aucune Nation, dont les déhors des Courtisans ayent plus de politesse; & leurs manières polies passent d'autant plus aisément aux habitans de Paris, que les Courtisans font plus de séjour à Paris qu'à Versailles.

Quinzièmement : il ne faut pourtant pas s'y tromper, cette politesse n'est qu'extérieure; car ces mêmes hommes qui saluent, qui embrassent, qui louent, qui flatent un Courtisan favorisé, lui font le moment d'après une tracasserie, & lui rendent un mauvais office auprès du Roi, auprès du Ministre, auprès du Favori. Mais aussi n'y a-t-il que les Provinciaux qui soient trompés au véritable prix des complimens des Courtisans.

Seizièmement : cependant, il faut avouer que quelque légère que soit cette espèce de monnoie de politesse extérieure en discours & en manières, elle ne laisse pas d'être d'un grand usage pour le commerce;

merce ; & entre la nécessité de se dire tous les jours mutuellement des choses désagréables les uns aux autres , en se disant ce que l'on pense réellement les uns des autres , ou dans la nécessité de se tromper un peu mutuellement par des discours polis , il n'y a pas à balancer : il vaut beaucoup mieux se tromper , sauf aux bons estimateurs à rabattre beaucoup de l'estime que marque cette politesse.

Dixseptièmement : au reste , il n'est pas étonnant que la Nation des Courtisans soit fort exercée dans la dissimulation & dans la tromperie ; car sans cela quelle possibilité y auroit-il de vivre poliment avec des gens avec qui l'on a incessamment quelque chose à partager , charges , emplois , gouvernemens , estime , faveurs ; lorsque chacun se croit plus estimable que son concurrent , quel moyen de vivre ensemble , si l'on ne se trompe mutuellement par une politesse extérieure ?

Ann. Polit. I. part.

D

Dixhui-

Dixhuitièmement : nos Dames de la Cour , à la manière des femmes d'un médiocre esprit , aiment la parure & la magnificence : elles donnent le ton aux autres Dames & aux Courtisans , & c'est un mérite à la Cour que d'être mieux mis & plus richement habillé qu'un autre. Le Roi Louis XIV. avoit fucé ce gout dès son enfance , & chacun songeoit à se distinguer , en perfectionnant les modes ; & quantité de gens pouffoient ces sortes de dépenses à l'excès , & aimoient mieux se distinguer par faire des injustices criantes à leurs créanciers , que de ne pas avoir le plaisir de se distinguer par la magnificence & par le bon air des habillemens ; plaisante distinction ! Au reste ils cachoient leurs dettes : ainsi ceux de qui ils ambitionnoient d'être distingués par leur parure , ne savoient rien de leurs injustices envers leurs créanciers , dont ils ne se soucioient pas beaucoup d'être méprisés & haïs.

Dixneu-

Dixneuvièmement : la dépense de la table, des meubles & des logemens, est beaucoup plus grande & mieux entendue que celle que l'on faisoit il y a soixante & dix ans; & cette dépense & ces commodités iront apparemment en croissant, parce que les arts vont toujours en se perfectionnant; & le gros du monde riche, ne pouvant se distinguer par l'usage de talens qu'il n'a point, cherche à se distinguer par sa dépense des richesses qu'il possède.

L'homme riche est souvent assez sot pour s'estimer beaucoup plus que son voisin, homme de vertu & de talens, qui n'est pas riche: celui qui est environné de valets, & qui habite un beau palais, est assez porté à croire sottement qu'il vaut beaucoup mieux que l'homme vertueux qui n'a rien de tout cela: c'est la manière ordinaire de juger du bas peuple, & il est surprenant combien de gens

de qualité de peu d'esprit font en ce point bas peuple eux-mêmes.

Vingtièmement : les carosses ont été inventés au commencement du dernier siècle, & il y en avoit à peine cent dans Paris, qui n'étoient que pour l'usage des grandes Dames : les hommes ne se servoient guères que de chevaux de selle ; & comme Paris en 1658 n'étoit pas suffisamment pavé, & qu'il n'y avoit point encore assez de tombereaux pour ôter les boues, il n'étoit presque pas possible d'aller autrement qu'à cheval & même en bottines dans la Ville ; les bottines & éperons dorés durèrent même encore dans les visites ordinaires, & ceux qui n'avoient ni chevaux ni carosses ne laissoient pas de faire leurs visites en bottines blanches. Les carosses à vitres aux portières & au devant furent inventés il y a quatre-vingt ans, & feu Monsieur le Prince de Condé en amena un de Bruxelles vers 1660. où il y avoit des vitres : on a inventé depuis

depuis les glaces & plusieurs commodités pour les carosses, les ressorts pour adoucir la sroupente, les arcs pour tourner facilement dans les ruës étroites, les berlines entre deux brancarts qui sont beaucoup moins versantes: ces voitures ont servi à augmenter le luxe & la mollesse: or ces commodités nouvelles ont contribué à diminuer la force & la santé par la diminution de l'exercice du corps: c'est depuis cette diminution d'exercice & depuis l'augmentation de la bonne chère, que l'on se plaint des vapeurs & des migraines, & que les différentes espèces de petites maladies se sont multipliées parmi les riches.

Vingt-unièmement: dans les guerres civiles chacun portoit l'épée, & surtout les Officiers & les Gentilshommes: or beaucoup de Bourgeois, afin de passer pour Officiers & pour Gentilshommes ou pour gens au-dessus du peuple, prirent aussi l'épée, comme une distinction,

& l'ont gardée comme parure, & la gardent encore aujourd'hui même à l'Eglise & dans les visites, en pleine paix, ce qui est très-incommode & très-ridicule; car il n'est guères moins ridicule de porter une épée à l'Eglise & en visite que d'y porter un mousqueton: d'ailleurs tout le monde fait que l'usage de porter l'épée à la Ville est sujet à de grands inconvénients, & que l'épée ne fait plus distinguer le valet de chambre du Gentilhomme: tels sont encore parmi nous les débris de nos guerres civiles: les épées s'en iront bientôt avec les bottines à éperons dorés: mais il faudroit auparavant une marque sur l'habit qui distingue le noble du roturier: par exemple une petite fleur de soie blanche brodée & appliquée à l'habit.

Vingt-deuxièmement: on commença vers 1648 à jouer aux cartes à la Cour: le Cardinal Mazarin étoit fin joueur, & jouoit gros jeu: il engagea le Roi & la Reine

Reine Régente à jouer , & chacun à l'en-
vi pour faire sa cour apprit à jouer :
l'on préféra bientôt les jeux de pur ha-
zard ; on y passoit les nuits , on y fai-
soit de grosses pertes ; & le jeu qui pou-
voit servir d'amusement & de délassement
pris avec modération , devint une occu-
pation & une passion ruineuse , tant pour
la fortune que pour la santé. Ce qui fut
de plus fâcheux , c'est que les jeux de
cartes , qui étoient passés de l'armée à la
Cour , passèrent bientôt de la Cour à la
Ville , & de la Ville capitale dans tou-
tes les petites Villes des Provinces : avant
cela il y avoit de la conversation ; les
uns apprenoient des autres ; on lisoit ,
& la lecture des livres nouveaux & an-
ciens fournissoit à la conversation : la mé-
moire & l'esprit étoient bien plus exer-
cés ; les hommes commencèrent à quit-
ter peu à peu les jeux d'exercice , com-
me la paume , le mail , le billard , & ils
en sont devenus plus foibles & plus mal

fains, plus ignorans, moins polis, plus inappliqués.

Vingt-troisièmement : Les femmes, qui jusques alors s'étoient fait respecter, accoutumèrent les hommes avec qui elles jouoient toute la nuit, à n'avoir pour elles aucun respect : elles ont même souvent besoin d'emprunter ou pour jouer ou pour payer ; & l'on fait combien elles ont alors de facilités & de complaisances pour ceux dont il faut qu'elles empruntent : non seulement plusieurs femmes incommodent leurs affaires par le jeu, mais elles en sont si occupées, que pour le jeu elles négligent plusieurs parties importantes du gouvernement de leur famille, l'éducation de leurs enfans ; ne cherchant point les divers expédiens nécessaires pour réussir dans leurs autres affaires ; & cette vie dissipée les dispose le plus souvent à songer à se séparer de leurs maris.

Vingt-quatrièmement : Les joueurs de profes-

profession ne font pas plus capables de gouverner une famille, que les joueuses; au contraire, comme ils disposent du bien de la famille, ils la ruinent plus promptement. C'est une grande plaie pour l'Etat: on a souvent tenté de bannir les jeux de hazard: mais je ne fai si pour en venir à bout il ne faudroit pas bannir entièrement tous les jeux de cartes, & même le petit jeu, le jeu modéré, parce qu'une longue pratique de modération est plus difficile qu'une privation entière du jeu: mais il faudroit pour cela beaucoup de fermeté & de constance dans celui qui gouverne: chose rare!

Vingt-cinquièmement: La vénalité des charges nous a ôté la plus grande partie de l'émulation que nous avons pour acquérir les talens & les qualités propres pour y réussir: comme il ne faut plus que de l'argent pour être Conseiller ou Président ou Maître des Requêtes, & que l'on ne pèse plus ni les qualités ni

la naissance, les fils de Financiers ou de riches Marchands, quoique sans vertus & sans talens, sont préférés pour les charges aux Nobles mêmes, qui ont des talens & de la vertu, mais qui n'ont point de quoi acheter: cela cause deux sortes de maux; les Financiers se multiplient, ce qui introduit les usures & les vexations; les enfans de bons Marchands, au lieu de continuer avec succès & à l'avantage de la Nation le commerce de leurs pères, se jettent dans la Robe: & telle est aujourd'hui la route funeste des honneurs & des emplois de la Magistrature.

Vingt - sixièmement: ce même poison de la vénalité commença en 1650 à se répandre sur les emplois de guerre: on ne demanda plus ni âge, ni expérience, ni services, ni valeur éprouvée, ni talens pour être Colonel; on ne demanda plus que de l'argent: les places Ecclésiastiques de chez le Roi se vendirent de

de même , & nous avons vû cette même vénalité s'étendre jusques dans la Marine & dans l'Artillerie ; & ce sera un jour une des principales causes du bouleversement de la Monarchie , si quelque Roi par sa sagesse ne remédie promptement aux grands maux causés par la vénalité des Charges & des emplois.

Vingt-septièmement : il n'y a personne entre ceux qui pensent & qui approfondissent un peu les matières les plus importantes au bonheur , qui ne sache que le principal moyen d'éviter l'Enfer & d'obtenir le Paradis , c'est d'éviter de faire aucun mal , aucune injustice à son mari , à sa femme , à ses domestiques , à son maître , à ses voisins , de peur de déplaire à Dieu ; que le second moyen , c'est de leur procurer tous les biens qui sont en notre pouvoir pour lui plaire ; cependant par un effet des anciennes coutumes de nos pères , produites elles-mêmes par une ancienne ignorance , le peu-

ple néglige ces deux moyens essentiels , pour se livrer à des moyens incomparablement moins efficaces , tels que sont quantité de cérémonies , de longues récitation de prières , de jeûnes , de pèlerinages , qui ne produisent aucun avantage ni aux pauvres , ni aux ignorans , ni aux voisins , & qui ne réparent point les injustices que l'on a commises. Mais ces dévotions extérieures iront , à ce que j'espère , en diminuant , & l'observation exacte de la justice & la pratique de la bienfaisance mutuelle iront en augmentant , à mesure que la raison universelle prendra de l'accroissement parmi les hommes , & à mesure que l'empire du fanatisme , enfant de l'ignorance antique de nos ancêtres , diminuera parmi nous.

Vingt-huitièmement : les débauches du cabaret ont été portées fort loin , mais elles sont bien diminuées depuis que les plus sensés ont pris la coutume de manger les uns chez les autres , & de ne se
piquer

piquer plus sottement à qui boiroit un seau de vin comme un éléphant ; ce qui a servi à nous guérir de ces débauches, ce sont les morts presque subites de plusieurs de ces yvrognes, dans la fleur de leur âge, qui étoient parvenus à ne goûter plus que les liqueurs fortes.

Vingt-neuvièmement : les grandes commodités que l'on trouve à Paris ont bien corrompu nôtre jeunesse, & la plupart se dégoutent de bonne heure du travail & de l'application, & se jettent dans les bras de la volupté ; parce que nos loix ne sont pas encore assez sages, pour récompenser dignement par des honneurs ceux qui se distinguent entre leurs pareils par des travaux utiles à la société, & c'est particulièrement dans cette vue que j'ai écrit, pour faire établir & perfectionner parmi nous le scrutin entre pareils, lorsqu'il est question d'emplois de Classes supérieures, à remplir par les plus capables de la Classe inférieure ; ou lorsqu'il

lorsqu'il est question d'honneurs ou de pensions à distribuer aux sujets les plus dignes dans chaque compagnie de trente de chaque Classe.

Trentièmement : nos savans depuis quatre-vingt ans ont beaucoup donné dans les curiosités peu utiles des sciences : nos beaux esprits ont fort étudié les observations qui pouvoient rendre leurs ouvrages plus agréables ; nous ne faisons que commencer à voir qu'il ne leur suffit pas de plaire aux Lecteurs, mais qu'il faut encore leur être plus utile que les autres Auteurs soit modernes soit anciens. Ils ont à la vérité procuré à leurs contemporains des plaisirs passagers ; mais la plupart n'ont pas assez de discernement, pour voir qu'il ne s'agit pas tant dans leurs ouvrages, de disputer avec leurs pareils, ou d'esprit, ou de beauté d'esprit, ou de pénétration d'esprit, ou de mémoire ornée de faits curieux ; mais de disputer d'ouvrages qui produisent à
l'Etat

l'Etat des avantages solides, durables, & qui regardent non seulement l'augmentation du bonheur des contemporains, mais encore la grande augmentation du bonheur de la postérité: nôtre raison est encore très-foible de ce côté là.

Le Roi Louis XIV. eut vingt ans le 5. Septembre 1658. La Reine sa mère l'avoit fait déclarer majeur au Parlement le 7. de Septembre 1651. à treize ans & un jour; mais cette déclaration ne fut qu'une cérémonie: rien ne changea dans le Ministère: on cessa seulement dans les Arrêts du Conseil, dans les Déclarations & dans les Edits, de mettre ces mots: *de l'avis de la Reine Régente* &c. mais elle gouvernoit également sous le nom du Roi, & le Cardinal Mazarin gouvernoit également comme Ministre général sous l'autorité de la Reine. Il étoit naturel que la Reine & le Cardinal souhaitassent de garder longtems cette administration, & pour cela ils n'avoient rien de mieux

à faire, que de laisser le Roi s'amuser, & s'occuper tout le jour des plaisirs de son âge : ainsi il s'éloignoit de lui-même, autant qu'ils pouvoient le désirer, de toute sorte d'application aux affaires du Gouvernement. Dans cette situation, il n'est pas étonnant qu'il craignit le travail & la peine que donne une attention suivie; ainsi il avoit vingt ans, qu'il ne songeoit encore qu'à des ballets, à des mascarades, à des tournois, à des comédies, à des chasses, à jouer aux cartes ou aux dés, & surtout à des petites intrigues d'amour. Il étoit beau, grand, bien fait, doux, poli, plus capable de passion pour les femmes que de débauche. Le Cardinal Mazarin avoit fait venir d'Italie ses nièces : l'aînée Mancini, depuis mariée au Connétable Colonne, gaie, vive, spirituelle, hardie, plaisoit fort au Roi; elle avoit dix-sept ans, bien faite, d'une jolie taille, d'un visage assez agréable; ce fut la première passion du Roi, & il n'auroit

n'auroit pas mieux demandé que de l'épouser ; mais Anne d'Autriche n'auroit jamais consenti à la préférer à Marie Thérèse Infante d'Espagne sa nièce. C'étoit grand dommage pour l'Etat, que depuis la majorité la Reine eût pris si peu de soin d'engager insensiblement le Roi à fortifier son esprit par l'application aux affaires du Gouvernement, lui qui avoit naturellement l'esprit juste ; on ne lui inspira même aucun gout pour la lecture, pas même pour l'histoire, qui est presque le seul moyen d'instruire les Rois de leurs fautes & de leurs devoirs, en leur montrant les fautes & les malheurs des Souverains leurs pareils : il y avoit des esprits plus pénétrants, plus vifs, plus étendus que celui du Roi ; il n'y en avoit point qui eussent plus de justesse : mais faute de gout pour la lecture, il ne pouvoit profiter que dans la conversation des lumières des autres. Ainsi les bons mémoires bien raisonnés sur les
diver-

diverses parties du métier d'un Roi ne pouvoient jamais lui servir de rien, & la lecture, ce moyen unique pour étendre & fortifier l'esprit, fut pour lui, & malheureusement pour nous, un moyen absolument inutile pour devenir bon Roi. L'esprit comme le corps n'a de forces qu'à mesure qu'il est exercé de bonne heure & longtems, & à mesure que l'on a acquis l'habitude à l'application & à fixer son attention plus ou moins longtems de suite sur une même matière; la mesure de la grande & de la longue attention est la mesure de la force de l'esprit; le Roi dans son éducation n'avoit jamais eu aucune attention suivie sur aucune matière; il changeoit dès qu'il s'ennuyoit; ainsi il n'est pas étonnant que l'attention la moins longue l'ennuyât; or comme il n'étoit jamais contraint par ses maîtres, il changeoit souvent, & n'avoit point par conséquent la grande force d'esprit qui vient de l'application suivie. Il

écoutoit

écoutoit volontiers des faits qu'il comprenoit facilement, il les racontoit même avec grace ; mais pour les raisonnemens, surtout ceux qui suposent d'autres raisonnemens précédents, ils étoient au dessus des forces de son esprit, parce qu'il n'avoit pas acquis d'habitude à l'application ; & comme il ne comprenoit pas facilement la force d'un raisonnement suivi, il ne faisoit jamais entièrement & fortement, ce qu'il ne faisoit pas d'abord : telle est la portée d'un esprit médiocre ; mais comme dans la suite il vouloit fortement & assez constamment ce qu'il vouloit, c'est de ce côté-là qu'il y avoit du grand dans son caractère, & c'est avec cette espèce d'opiniâtreté & de constance qu'il a surpassé la plupart de ses Prédécesseurs & de ses Contemporains : j'appelle opiniâtreté le désir constant de s'agrandir par la guerre, & de montrer aux étrangers la justesse & l'étendue de son goût dans les arts, & sa puissance dans tout

ce

ce qui regarde le faste ; de sorte qu'il n'est pas étonnant , que les arts qui viennent du faste , & surtout l'art militaire , ayent été fort perfectionnés en France durant son Règne : plutôt à Dieu que pour sa gloire & pour nôtre bonheur il eût désiré aussi constamment de maintenir la paix en Europe & d'augmenter les richesses & les bons établissemens intérieurs ! Mais il n'avoit pas l'idée de cette sorte d'agrandissement.

Ce qui compose la Cour , c'est une multitude prodigieuse de gens qui espèrent des bienfaits qui sont à la disposition du Roi ; il y avoit journellement des Abbayes , des Evêchés , des Gouvernemens , des Charges , des pensions & autres graces à donner ; mais comme il n'y avoit point de règle sûre pour connoître ceux qui se distinguoient par la supériorité de mérite national , & comme tout se donnoit par la recommandation des Dames , des Ministres & des Favo-

ris ,
atte
Roi
nist
des
tent
tem
plin
de f
re l
les
vert
Cou
& c
n'at
bes
taq
niat
Car
trib
finu
pre

ris ,

ris, la Cour étoit remplie de Courtisans attentifs à plaire à la Reine Mère, au Roi son fils, au Cardinal Mazarin Ministre général, aux Favoris, & aux amis des Favoris; mais en même tems fort attentifs à détruire & à supplanter adroitement leurs rivaux. Beaucoup de complimens & de manières polies, mais peu de fidélité & de probité, c'est le caractère le plus commun des Courtisans; car les gens de probité qui aiment mieux la vertu que la fortune, sont très mauvais Courtisans; ils sont bientôt supplantés, & c'est la destinée des honnêtes gens, qui n'attaquent point les méchans & les fourbes, & qui sont toujours fourdement attaqués par les envieux toujours calomniateurs.

Comme le Roi sous le Ministère du Cardinal avoit peu de crédit dans la distribution des graces, ses Favoris lui insinuoient de tems en tems des motifs pour prendre lui-même soin de ses affaires, & heureux.

heureusement les vûes de ses flatteurs le disposèrent peu à peu à la résolution de s'appliquer à son métier de Souverain. Quoiqu'il n'ordonnat presque rien, & qu'il n'eût, pour ainsi dire, que la voie de la recommandation & de la prière auprès du Cardinal & de la Reine, les Courtisans n'avoient pas laissé de remarquer qu'il avoit de la fermeté & de la constance, & qu'il en avoit par conséquent dans la confiance qu'il avoit à l'habileté du Cardinal Mazarin. Cette seule idée que l'on prit peu à peu de la constance du caractère du Roi, qu'il montra depuis qu'il eut atteint dix-sept ou dix-huit ans, dissipa peu à peu toutes les vûes des factieux de son Royaume : ils ne songèrent plus à brouiller, sous prétexte que le Ministre abusoit de l'autorité du Roi contre les intérêts de l'Etat : ils favoient tous que le Roi vouloit constamment ce qu'il vouloit, & que voulant soutenir son Ministre il le souten-

droit

droit jusqu'au bout. Il avoit hérité cette constance qu'eut le feu Roi Louis XIII. son père à maintenir le Cardinal de Richelieu son Ministre Général; c'est cette constance qui seule fut cause des succès de son Règne, & l'on peut dire que si Anne d'Autriche dans sa Régence avoit marqué plus de fermeté, & même un peu de colère dans les occasions, au lieu de marquer quelquefois de la crainte & de l'inconstance, elle auroit toujours eu une Régence tranquille; mais environnée de femmes ou craintives ou artificieuses & inspirées par des brouillons, elle ne pouvoit guères gouverner autrement qu'elle gouverna: les Elifabeth d'Angleterre sont rares parmi des femmes.

Il ne manquoit pas de factieux à la Cour; mais la crainte les empêchoit de faire des progrès; & quand les factieux auroient pû mettre Monsieur frère unique du Roi à la tête d'un parti, ils n'auroient jamais pû en attendre rien de

de solide ; ainsi le Cardinal Mazarin régna avec fureté & avec tranquillité jusqu'à sa mort , par le caractère du Roi paresseux , mais constant.

Le Roi suppléoit alors à son peu d'application aux affaires , comme le Roi son Père , par la confiance qu'il marquoit constamment pour un homme qui s'appliquoit & qui travailloit à sa place : on verra dans la suite que le Roi s'appliqua aux affaires, dès que le Cardinal Mazarin fut mort , & avec quel succès il s'y appliqua.

Le but principal que je me suis proposé dans ces Annales , n'est pas de remarquer les vertus & les défauts des hommes du côté de la Morale , mais les entreprises tantôt prudentes , tantôt imprudentes , dans la Politique. L'Historien d'un homme illustre doit viser à rendre son Lecteur plus heureux , & par conséquent plus appliqué à acquérir les talens de sa condition les plus utiles à la patrie ,

patrie, & plus ardent à devenir plus ver-
 tueux par la peinture des diverses récom-
 penses qui se donnent aux succès, & par
 conséquent aux talens & aux vertus. Mais
 l'Historien, ou plutôt le Journaliste Po-
 litique, vise plus loin qu'à augmenter
 le bonheur de quelques Lecteurs; il vise
 à augmenter le bonheur de sa patrie en-
 tière, en montrant à ceux qui doivent
 la gouverner les bonnes vues de ceux
 qui ont gouverné avant lui, afin qu'ils
 puissent les imiter, en faisant remarquer
 leurs imprudences & même les causes de
 ces imprudences, afin qu'ils puissent en
 éviter de pareilles.

A N N É E 1658.

La France faisoit alors la guerre avec
 supériorité contre le Roi d'Espagne; mais
 cette supériorité n'étoit pas assez grande
 pour allarmer beaucoup les voisins. Le
 Prince de Condé, ce fameux Capitaine,
 premier Prince du Sang, avoit quitté très-

An. Polit. I. part.

E impru-

imprudemment & très-injustement la France sa patrie, pour se mettre à la tête des troupes ennemies. Pour justifier sa revolte, il se plaignoit de ce que la Reine & le Cardinal Mazarin, Ministre Général, dans la distribution des emplois & des graces, n'avoient pas assez d'égards pour ceux qu'il leur recommandoit : or les Officiers de sa maison, voulant profiter de son crédit, ne se rassasioient point des graces qu'ils avoient déjà obtenues pour eux ; ils le pouissoient à demander, & puis à se plaindre, quand on lui refusoit quelque chose pour eux : ainsi la source de ses malheurs, c'est qu'il ne s'aperçut pas que c'étoient ses propres domestiques & ses amis, qui l'indispossoient contre le Gouvernement, & qui le faisoient agir pour eux-mêmes. Il est vrai que le Ministre Général étoit timide, & capable d'être ébranlé par les menaces de ce Prince ; ainsi les Officiers & les Courtisans du Prince de Condé trouvoient

voient qu'il étoit de leur intérêt de l'irriter contre le Ministère, & de publier ses mécontentemens; c'est ainsi qu'ils vinrent à bout d'allarmer la Cour, & de faire prendre au Ministre Général des mesures fâcheuses pour la liberté du Prince, qui devint enfin très-suspect du crime qui a pour but de renverser le Gouvernement présent aux dépens de la tranquillité publique.

Je ne vois pas qu'il eût personnellement à se plaindre de la Cour, à moins qu'il ne prétendit qu'il devoit gouverner, & faire la fonction de Régent, au préjudice de la Régente mère du Roi; prétention injuste & ridicule; il ne devoit donc pas risquer d'allumer dans son propre pays une guerre civile pour venger ses domestiques. Car enfin se mettre à la tête des séditieux étoit une grande injustice; mais il étoit colére, & la colére ne lui permit pas de voir la grandeur de l'injustice où il tomboit, en tom-

bant dans la désobéissance à la Régente ; car s'il eût été Régent , n'eût-il pas trouvé toute revolte très-injuste ? Tel fut chez lui l'effet du bandeau que la colère mit sur ses yeux ; ses domestiques n'eurent pas de peine à lui inspirer de la colère contre la Reine & contre le Cardinal , parce qu'il étoit naturellement colère & emporté , faute de bonne éducation ; ainsi il se trouva malheureusement engagé à agir lui-même contre la justice & contre la tranquillité de sa patrie , lui qui devoit par son rang & par sa naissance en être le plus ferme apui. Avec de grands talens pour la guerre , il n'eut presque aucun succès durant sa révolte , & en dernier lieu il fut battu cette année par le Maréchal de Turenne. Les Anglois avoient jusques-là gardé la neutralité entre la France & l'Espagne ; mais le Cardinal Mazarin négocia si bien , qu'il les fit déclarer pour la France , en leur offrant de leur aider à conquérir
Dun-

Dunckerque sur les Espagnols ; ils espéroient avec ce port se rendre maîtres de la Manche , & tenir par ce moyen en respect les Hollandois , dont le Commerce avoit pris depuis plusieurs années la supériorité sur celui des Anglois : ainsi les Anglois fournirent de leur côté une flotte de vingt vaisseaux de guerre, suffisante pour bloquer Dunckerque , & débarquèrent six mille hommes à Calais. Nous avions pris l'année précédente le fort de Mardick , qui étoit nécessaire pour faire les approches de Dunckerque ; & comme M. le Prince devina que nous en voulions à cette place, il n'oublia rien pour la bien munir ; les Espagnols y mirent une forte garnison , & pour Commandant le Marquis de Lède, un de leurs meilleurs Généraux ; ce qui rendoit cette entreprise plus difficile , c'est que l'on ne doutoit point que les Espagnols ne fissent leurs plus grands efforts pour la secourir, & pour en faire lever

le siège, & que le Prince de Condé, alors leur premier Général, ne hazardat tout pour y réussir. Ces difficultés étoient grandes : il falloit pour les surmonter non seulement un grand nombre de troupes, mais il falloit sur-tout un Général digne d'être opposé à M. le Prince, c'est-à-dire, un homme qui n'eût pas moins de valeur & de réputation que lui, & qui eût encore plus d'habileté & de précaution pour des desseins difficiles & de longue haleine ; il n'y avoit personne parmi nos Généraux, qui pour ces qualités approchat du Maréchal de Turenne ; & ce fut un vrai spectacle pour l'Europe, & surtout pour les gens de guerre, de voir les deux plus grands Généraux de la terre se disposer, l'un à prendre Dunckerque, l'autre à en faire lever le siège. Le Roi, qui avoit vingt ans, eût bien voulu commander au siège ; mais la Reine sa mère & le Ministre Général, qui avoient toujours beau-

coup

coup de crédit sur son esprit, l'en empêchèrent ; la Cour demeura à Calais , qui n'en est éloigné que de huit lieues : le Roi se contenta d'aller de tems en tems au siège , voir les dispositions du camp & des attaques. La place bloquée par mer & vivement attaquée par terre se défendoit avec beaucoup de vigueur , & comme la garnison étoit nombreuse , le Marquis de Léde faisoit souvent des sorties , & retardoit le progrès de nos travaux , pour donner aux Espagnols le loisir de prendre leurs mesures justes pour la secourir.

Enfin le jour arriva , que M. le Prince s'approcha avec Don Juan d'Autriche , pour secourir la place. Le Maréchal de Turenne savoit , que quelque bonnes que soient les lignes de circonvallation , il est ordinairement plus avantageux aux assiégés de sortir de leurs lignes , que d'y attendre l'ennemi ; il en sortit donc , en y laissant seulement des troupes suffisantes

tes pour garder ses travaux contre la garnison , & marcha au devant de M. le Prince.

Les deux armées , à peu près égales en nombre , s'étant disposées au combat , Don Juan d'Autriche , qui avoit la droite du côté de la mer , se trouva opposé à Mylord Lockart & aux six mille Anglois qu'il commandoit ; ceux-ci attaquèrent vivement l'Infanterie Espagnole , dans les retranchemens qu'elle avoit faits ; elle s'y soutenoit avec avantage , & les Anglois commençoient à se rebuter ; mais la Cavalerie Françoisse de l'aile gauche , ayant du côté de la mer renversé la Cavalerie de l'aile droite des Espagnols , commença à prendre leur Infanterie en flanc , & donna par ce moyen aux Anglois la facilité de franchir le retranchement des Espagnols ; & la victoire commença alors à se déclarer pour la France.

M. le Prince avoit quelque avantage de son côté à son aile gauche contre

M.

M. de Turenne; mais informé de ce qui se passoit à la droite du côté de Don Juan, il y courut, & trouvant les troupes ébranlées & en confusion, il ne put jamais les remettre en ordre; tout ce qu'il put faire, ce fut d'empêcher le désordre par sa fermeté & par sa valeur, en se mettant à la tête de différentes troupes de Cavalerie, d'arrêter les François, pour donner le loisir aux Espagnols de faire leur retraite avec moins de perte; mais dès qu'il eut abandonné son aile gauche, la droite du Vicomte de Turenne commença à prendre la supériorité, & la victoire se déclara pour les François. On ne sauroit imaginer le désespoir où fut M. le Prince de se voir battu à plate couture par le Vicomte de Turenne, & la joie de M. de Turenne d'avoir eu une si belle occasion de mesurer avec succès sa capacité avec celle d'un aussi grand Capitaine; il ne tint pourtant que des discours modestes pour

ce qu'il avoit fait, & louoit volontiers ce que les autres avoient fait de bien, & surtout la valeur étonnante des Anglois, la bonne conduite de leur Général, & la grande capacité & la grande valeur du Prince de Condé.

Quelques jours après M. le Marquis de Léde fut tué dans une sortie, & fut blâmé d'avoir voulu la commander; car la bravoure, qui est si louable en certaines rencontres, devient blâmable, lorsqu'elle est imprudente; or il est très-imprudent au Gouverneur d'une place importante, de vouloir faire la fonction d'un Officier subalterne; chacun doit avoir son poste, & tout va bien, quand chacun remplit bien ses fonctions: la ville capitula bientôt après la mort de son Gouverneur.

Le Roi vint voir sa nouvelle conquête avant que de la remettre aux Anglois, qui de leur côté lui rendirent le fort de Mardick; la fatigue & surtout l'ardeur
du

du Soleil qu'il eut tout le jour sur la tête, lui causèrent une maladie très-dangereuse à Calais; ses Médecins en désespéroient; toute la Ville, toute la Cour, toute l'Armée étoient déjà en pleurs, de la perte prochaine d'un Prince, qui étoit si aimable, tant par sa figure, que par ses manières douces & gracieuses, & dont les peuples prenoient volontiers de grandes espérances d'un règne désirable pour eux.

On étoit dans cette situation, lorsqu'arriva en diligence un vieux Médecin d'Abbeville, qui lui donna à propos l'émétique, vomitif alors peu connu, & peu en usage; il le sauva, & fit succéder la joie au désespoir.

Dans le reste de la campagne, nos troupes prirent Bergues, Furnes, Dixmude, Oudenarde, Menin, Ypres, & Gravelines: il est étonnant qu'après une si grande victoire nous ne pussions pas occuper un plus grand territoire; cela

venoit de ce que ces places étoient assez proches l'une de l'autre, & faisoient comme une double frontière; or il falloit les prendre avant que de pénétrer plus loin, parce qu'en les laissant derrière, les partis des garnisons auroient coupé nos convois de vivres, sans lesquels cependant nôtre armée ne pouvoit avancer. Cela fit comprendre au Roi, que sans un grand nombre de places fortifiées, l'armée par une seule victoire auroit conquis toute la Flandre en un mois; & il commença dès-lors à voir qu'un des principaux moyens de faire durer un Etat dans des tems malheureux & agités, c'est d'employer tous les ans, dans des tems heureux & tranquilles, des fonds considérables en fortifications; & il a dans la suite suivi cette sage maxime, en bâtissant des places nouvelles, & en fortifiant beaucoup mieux les anciennes.

Les Espagnols étoient aussi sur la défensive en Catalogue & dans le Milanois;

la

la branche Autrichienne Impériale avoit les mains liées par le Traité de Munster, & n'osoit secourir la branche d'Espagne, de peur de s'attirer les Suédois & les Princes Protestants de l'Empire, qui étoient garants de ce Traité; cette fâcheuse supériorité, & la naissance d'un Infant à Philippe IV, disposa ce Prince à faire la paix, en donnant l'Infante ainée au Roi en mariage. La Reine Régente mère du Roi désiroit avec passion ce mariage, & pour y parvenir elle eût volontiers sacrifié beaucoup de Places; les Espagnols qui avoient habilement découvert à quel point la Reine le souhaitoit, se soucioient peu de leurs pertes, sûrs de les retirer par une paix que nous achéterions bien cher. Le Cardinal vouloit fort aussi ce mariage, mais il ne vouloit pas qu'il en coûtât tant de Places au Roi; ainsi de concert avec la Reine, mais sans la participation du Roi, on fit courir le bruit que la Reine ne pouvant parvenir à faire

le

le mariage avec sa nièce à des *conditions raisonnables*, & voulant cependant marier le Roi, qui avoit vingt ans, songeoit à lui faire épouser la Princeſſe ainée de Savoye; ce bruit joint à la nouvelle que la Cour de France de ſon côté, & la Cour de Savoye du ſien, devoient faire un voyage à Lyon, parvint bientôt à Madrid, comme le déſiroit le Cardinal: alors le Conſeil d'Eſpagne, craignant que le voyage de Lyon ne fût tout de bon pour marier le Roi, & que ſi ce mariage ſe faisoit, la France ne reſtitueroit jamais aucune partie des conquêtes qu'elle avoit faites ſur l'Eſpagne, mais qu'elle en feroit même bientôt encore de nouvelles, envoya en poſte à Lyon inconnu Pimentel Secrétaire d'Etat, avec un plein-pouvoir pour traiter du mariage de l'Infante & des articles de la paix.

Les principaux articles furent conclus & ſignés, & le reſte des articles moins importans fut renvoyé au Traité des Pyrénées,

renées, qui se fit l'année suivante; ce fut une grande faute au Cardinal de renvoyer le reste des articles à régler dans un tems où il ne pourroit plus reculer ni rien refuser; au lieu qu'il pouvoit les régler tous à Lyon selon ses désirs, avec la grande autorité que lui donnoit la grande crainte où étoit la Cour d'Espagne de ne voir plus de fin à une guerre aussi ruineuse pour les Espagnols. La Duchesse de Savoye s'en retourna très-piquée de n'avoir servi dans son voyage qu'à presser le mariage de l'Infante; mais il est vrai que si Pimentel n'étoit pas venu & n'eût pas conclu à des conditions supportables, le Roi qui avoit trouvé la Princesse de Savoye fort à son gré, l'auroit épousée du consentement de la Reine, & auroit continué la guerre avec supériorité.

L'Empereur Ferdinand III. étoit mort le deux Avril 1657; il laissoit pour successeur Leopold son fils; mais comme les
loix

loix de l'Empire ne permettent pas qu'on élise un Empereur qu'il n'ait au moins dix-sept ans accomplis, & que Leopold ne devoit avoir cet âge que quatorze mois après, on différa à l'année 1658 son élection. Pendant cet intervalle, les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, qui s'étoient bien trouvés du Traité de Munster, résolurent avant l'Election de prendre les mesures les plus solides, pour obliger l'Empereur futur à l'exécuter toujours avec exactitude. La plupart des Electeurs & Princes de l'Empire firent même pour ce sujet, de concert avec la France, une ligue que l'on appelloit *Ligue du Rhin*, & dressèrent des articles pour augmenter la sûreté des Princes, & la liberté des suffrages dans les Diètes, afin d'obliger Leopold d'en promettre l'exécution, avant que d'être élu Empereur; & c'est ce qu'on appella depuis *Capitulation Impériale Leopoldine*, que l'on regardoit en ce tems-là comme une barrière suffisante aux usurpa-

surpations que voudroit faire l'Empereur sur la liberté & sur l'autorité des membres de l'Empire ; mais la justice la plus évidente ne sauroit être une barrière suffisante contre les injures , si elle n'est accompagnée de la supériorité de force. Leopold signa ces articles avec d'autant moins de peine que ses Ministres lui firent entendre qu'il falloit alors céder à la force supérieure , mais qu'il y auroit assez de moyens de diviser un jour les Membres de l'Empire , d'en attacher une partie à la Maison d'Autriche , & d'en séparer une autre partie de leur alliance avec la France ; & qu'ainsi ces promesses exigées par force ne lieroient effectivement l'Empereur , qu'autant de tems qu'il jugeroit à propos de les exécuter , lorsque ; dans les divisions & les jalousies réciproques des Electeurs & des Princes , il seroit devenu le plus fort ; ils ajoutoient que les seules jalousies de Maison à Maison entretiendroient facilement les

les divisions ; que ces divisions suffiroient pour empêcher de faire entre eux des ligues défensives ; que le défaut de ligues défensives suffiroit à l'Empereur pour établir ses droits, c'est-à-dire, pour rétablir peu à peu quelques droits despotiques, dont jouissoit Charlemagne & auxquels il avoit succédé.

Ces Ministres savoient que les traités entre le foible & le fort ne s'exécutent pas longtems par le fort, s'il ne trouve longtems son intérêt à les exécuter ; une puissance supérieure pourroit en être garante, & être suffisamment intéressée à cette garantie ; mais il n'est pas possible de trouver une pareille puissance de beaucoup supérieure pour en être garante, & être suffisamment intéressée à cette garantie ; mais il n'est pas possible de trouver une pareille puissance de beaucoup supérieure, perpétuelle, immuable, & suffisamment intéressée à l'exécution de sa garantie, à moins qu'on ne

la

la compose de toutes les puissances de l'Europe, tant foibles que fortes.

Cette année le célèbre Cromwel, qui sous le nom de Protecteur régnoit en Angleterre, mourut d'une retention d'urine, causée par la gravelle, qui avoit été elle-même causée par des veilles, & ces veilles causées par des inquiétudes vives & continuellenes que lui donnoient ses ennemis. L'ambition injuste produit bientôt des ennemis ; ces ennemis inquiètent, & causent des insomnies, qui rendent la vie désagréable, fâcheuse & beaucoup plus courte. De-là il suit que la grande puissance, lorsqu'elle fait tant d'ennemis, n'est nullement souhaitable pour l'augmentation du bonheur de la vie ; ce qui est contre l'opinion du peuple, qui ne fait pas distinguer les puissances tyranniques qui se font haïr & craindre, des puissances qui se font respecter & aimer. Cromwel pour gagner l'affection des Presbytériens, qui for-

moient

moient le parti contre le Roi, affecta de paroître zélé Presbytérien, & même dévot dans cette Religion ; il étoit éloquent, colére, ennemi des flatteurs de la Cour, au reste bon Officier, actif, vigilant. Ces qualités le firent bientôt distinguer entre ses pareils, & le firent préférer par le Parlement pour Général à d'autres Officiers sages & modérés ; c'est que le Parlement, qui étoit irrité contre le Roi & qui l'avoit irrité, craignoit avec fondement les suites de sa colére si on lui laissoit quelque puissance.

Les Parlementaires le préférèrent d'abord très-prudemment pour un tems à d'autres qui avoient beaucoup de modération ; mais ils firent une grande faute, lorsqu'ils eurent vaincu les troupes du Roi, de ne lui pas substituer un Général d'une ambition très-juste, & par conséquent moins à craindre. La passion les aveugla ; & comme ils étoient presque tous agités, ou d'une extrême crainte
d'être

d'être punis comme rebelles , ou d'une extrême haine pour leur Roi , ils ne trouvèrent leur sûreté que dans la continuation de la puissance de celui qui avoit les mêmes passions de haine & de crainte, & qui avoit fait cesser leur principale crainte , comme s'ils ne devoient jamais avoir rien à craindre d'un ambitieux très-puissant , très-colére , & très-injuste.

Quand Cromwel eut attiré à lui toute l'autorité Royale , ils virent clairement , mais trop tard , qu'en secouant le joug du Roi Charles I , ils s'étoient chargés d'un autre joug , qui n'étoit réellement ni moins dur ni moins pesant ; mais enfin heureusement un accès de gravelle les délivra au bout de dix ans , d'un homme qu'ils haïssoient alors , parce qu'il visoit à leur ôter ou la liberté des suffrages dans les Parlemens , ou l'assemblée même de ces Parlemens annuels. Il se trouva effectivement que ces Parlementaires ne s'étoient donné tant de peines

peines & de soins , que pour déplacer un Roi qu'ils croyoient injuste , parce qu'il avoit voulu s'attribuer le droit de lever des taxes sans le consentement du Parlement , mais qu'ils n'avoient placé sur le Trône qu'un autre Roi encore plus injuste.

Cromwel ne fut donc qu'un scélerat célèbre ; car comment nommer celui qui avoit renversé les loix fondamentales de sa patrie , en ôtant en Angleterre la liberté & l'autorité des Parlements ; telle est la véritable idée qu'il a laissée de lui dans l'esprit de toutes les Nations , & surtout dans l'esprit des Anglois mêmes ses compatriotes. Or je laisse à penser , si une pareille réputation est désirable , & si elle valoit toutes les peines qu'il se donna pour porter sa fortune au degré le plus élevé ; cela prouve qu'il ne se connoissoit point en réputation précieuse , puisque le seul parti honorable qu'il avoit à prendre , étoit d'aider le Parlement à
donner

donner peu à peu au Gouvernement cette forme de République qui paroïssoit être l'objet des vœux du gros de la Nation, & de tous ceux qui avoient commencé la révolution. Peut-on jamais l'excuser d'avoir assujetti ses Maîtres ? & n'est-ce pas un excès de folie & de méchanceté, de s'être fait haïr également de son parti & du parti opposé, en sacrifiant amis & ennemis & sa patrie elle-même, à l'acquisition d'une puissance sans bornes, qu'il auroit dû conserver au Parlement seul de qui seul il la tenoit comme en dépôt ? Ne devoit-ce pas être là l'unique but que pouvoit se proposer celui qui cherche sa vraie gloire dans la plus grande utilité de sa patrie ? C'étoit un homme hardi & de beaucoup d'esprit naturel, de cet esprit d'imagination vive, qui inventoit promptement les moyens les plus propres pour arriver à ses fins ; mais élevé dans les maximes du bas peuple, avoit-il d'autres fins que les sentimens

mens bas du peuple même? & a-t-il jamais trouvé rien de plus estimable qu'une grande puissance acquise par de grands talens, sans se fâcher de chercher quel seroit l'usage le plus estimable de cette grande puissance? Il n'avoit pas eu une assez bonne éducation, ni l'esprit assez élevé, pour voir que ni la grande puissance ni les grands talens, loin d'être estimables & dignes de l'amour & des louanges de ses concitoyens, n'en méritent que le blâme & la haine, lors qu'ils sont employés à augmenter les malheurs de la patrie. Il étoit à la vérité un des meilleurs connoisseurs sur le choix des moyens; mais peut-on dire qu'il ait été bon connoisseur sur le choix des fins les plus estimables qu'il devoit se proposer? Les ambitieux du commun veulent à la vérité obtenir la gloire la plus précieuse; mais comment l'obtiendroient-ils, eux qui la cherchent en vain sans la connoître? Il est vrai que les gens d'un

esprit

esprit courageux & à grands talens, soit pour les affaires, soit pour la guerre, sont rares; mais les sages estimateurs du prix des projets humains, & les connoisseurs de la vraie gloire & du vrai mérite, ne sont-ils pas encore beaucoup plus rares?

Christine, Reine de Suède, fille unique du grand Gustave, étoit alors en France; elle y étoit venue dès 1656. Le grand Des-Cartes étoit mort dans son Palais à Stockholm six ans auparavant en 1650. Elle avoit du goût pour les sciences, & avoit fait venir à sa Cour quantité de savans de différens pays d'Europe; le savant Grotius son Ambassadeur en France avoit aidé à lui en faire venir de France; Bochart, savant Ministre Calviniste de Caën, y mena le jeune M. Huet, depuis Evêque d'Avranches en 1652. Elle se dispoit à profiter de la conversation de ces Savans; mais Bourdelot jeune Médecin François,

Ann. Polit. I. part.

F

hom.

homme d'esprit, grand Pyrrhonien, qui se trouva à cette Cour vers 1650, profita bientôt des dispositions naturelles que la Reine avoit pour les amusemens, & du grand éloignement qu'elle avoit pour les affaires du Gouvernement; ainsi il la jetta dans le goût des Comédies, & la dégouta même de toute application pour les Sciences. Les Sénateurs, qui virent bien que la Reine les méprisoit, & qu'elle négligeoit trop les affaires, jettèrent les yeux sur un Prince de la Maison Palatine son cousin, qui avoit été élevé en Suède avec elle, homme de bon esprit, & qui y avoit beaucoup d'amis; ils firent insinuer à la Reine, que si elle vouloit aller vivre en pays étrangers, son cousin devenu Roi, lui feroit tenir régulièrement environ deux mille marcs d'argent par mois; elle ne fut pas longtemps à accepter ce parti par les conseils de Bourdelot & de quelques Italiens qu'elle avoit à son service, & elle vint en France;

France ; mais comme le Cardinal Mazarin craignoit qu'elle ne prit quelque crédit sur l'esprit du Roi & de la Reine, il la fit prier de la part du Roi, de choisir une autre retraite ; & elle choisit Rome pour son séjour, où elle a vécu & où elle est morte dans la profession de la Religion Romaine. Ceux qui gouvernent sont entièrement occupés des événemens de la guerre & des affaires du dehors ; ainsi il n'est pas étonnant qu'ils négligent entièrement durant ce tems-là les affaires du dedans, & que la Cour de ce côté-là demeure dans une entière inaction ; aussi ne vit-on cette année en France aucun règlement, aucun établissement important pour l'augmentation du bonheur public.

A N N É E 1659.

Pimentel revint de Madrid à Paris au commencement de l'année 1659, & apporta la ratification des articles qui avoient été signés à Lyon & à Paris ; mais

comme il en restoit encore plusieurs importants à régler, il fut convenu que le Cardinal, Ministre Général de France, & le Comte Duc d'Olivarez, Ministre Général d'Espagne, se rendroient au plutôt sur la frontière, du côté de Bayonne, pour mettre ensemble la dernière main au Traité. Pimentel avoit des instructions plus amples que celles qu'il montra à Lyon; & si le Cardinal Mazarin eût fortement insisté pour garder plusieurs Places, il n'auroit quasi rien laissé à régler dans le Traité des Pyrenées, ou le Comte Duc d'Olivarez Ministre Général d'Espagne, persuadé que la Reine de France souhaitoit passionnément le mariage de l'Infante Marie Thérèse, prit tellement le dessus dans la négociation des Pyrenées, & se soutint si ferme à ne point conclure le mariage que la France ne lui eût tout accordé, que le Cardinal se repentit bien de n'avoir pas tout arrêté à Lyon avec Pimentel, surtout dans le moment

ment où l'Espagne craignoit extrêmement l'alliance du Roi de France avec la Savoie. Il se repentit bien aussi d'avoir signé la suspension d'armes pour la Flandre & pour le Milanois, parce que nous y avions beaucoup de supériorité, & que les avantages, que nous y aurions remportés de mois en mois, auroient rendu la Cour d'Espagne encore plus disposée à se rendre plus facile, & à conclurre promptement.

L'Empereur âgé de dix-huit ans, souhaitoit extrêmement d'épouser l'Infante aînée Marie Thérèse, pour mettre dans sa branche les grands droits que donne une pareille aînesse : aussi son Conseil n'omettoit-il rien pour traverser le mariage de cette Infante avec Louis Quatorze, & pour en faire rompre le Traité. Il promettoit de marcher avec soixante-mille hommes contre la France, & disoit, que, par cette grande diversion, il donneroit aux Espagnols les moyens de

recouvrer facilement toutes les conquêtes que nous avons faites sur eux , & d'en faire même sur nous.

Mais le Conseil d'Espagne, qui voyoit d'un côté, que par la nouvelle ligue du Rhin, l'Empereur ne pourroit faire seulement les premiers pas pour exécuter sa promesse, sans faire soulever contre lui la Suède & la plupart des Princes de l'Empire ; & de l'autre, que la Monarchie d'Espagne ne pourroit jamais reconquerir le Portugal, qui lui tenoit bien plus au cœur que quelques Places de Flandre, si le Roi d'Espagne ne ramassoit toutes ses forces, & ne les faisoit marcher de ce côté-là ; tint ferme jusqu'à l'entière conclusion du Traité des Pyrenées.

Le Cardinal ne laissoit pas de craindre l'effet des instances & des promesses de l'Empereur : il comprenoit bien aussi, que, si à l'égard des articles qui restoient à régler, l'Espagne ne vouloit se
relâcher

relâcher en rien, il seroit forcé de rompre la négociation; de sorte qu'à tout événement il prépara tout pour faire encore des conquêtes, & pour agir de tous côtés avec supériorité, suivant la maxime : *Plus vous désirez la paix, plus vous devez faire de préparatifs pour la guerre.* Si vis pacem, para bellum. Cela lui réussit : car les Espagnols, sans la crainte de la guerre, n'eussent jamais voulu se relâcher en rien, dans l'opinion qu'ils avoient prise, que la Reine Régente de France vouloit à quelque prix que ce fût avoir l'Infante Marie-Thérèse sa nièce pour belle-fille.

Les hostilités furent suspendues ; les Ministres s'acheminèrent chacun de leur côté ; les conférences s'ouvrirent au commencement d'Août dans une petite Ile que forme la petite rivière de Bidassoa qui borne les deux Royaumes. Le Cardinal revenoit coucher à St. Jean-de-Luz après la conférence, & le Comte Duc à An-

daye. Le Marquis de Lyonne Secrétaire d'Etat pour la France, & Don Coloma Secrétaire d'Etat pour l'Espagne, avoient soin de préparer ensemble les matières de chaque conférence, afin d'avancer la négociation. Il falut cependant vingt-quatre conférences, & tout ne fut signé que le 7^e. de Novembre 1659.

Comme le Roi d'Espagne vouloit mener l'Infante sa fille sur la frontière, & que la saison étoit trop avancée par rapport à la mauvaise santé de ce Prince, le mariage fut différé au Printens suivant. Le Roi de son côté n'avoit pas grande impatience de le consommer, parce qu'il se trouvoit enyvré d'amour pour Marie Mancini, l'ainée des nièces du Cardinal, fille d'un Gentilhomme Italien. Elle étoit jeune, vive, gaye, assez jolie; elle amusoit le Roi; elle étoit brusque & fantasque, & quelquefois un peu dédaigneuse, & par-là elle le piquoit; de sorte qu'il eût sans peine fait la folie de

de l'épouser, & de la préférer à l'Infante sa cousine, si la Reine & le Cardinal eussent pû y consentir.

Mais la Reine avoit en vûe ce mariage depuis la naissance de son fils & de sa nièce, c'est-à-dire, depuis vingt ans. C'étoit son principal objet, & sa principale passion. Or le Cardinal en homme sage, se garda bien de donner ce chagrin à la Reine. Il regarda cet amour pour sa nièce, comme une yvresse passagère qui finiroit bientôt, tant par la jouissance, que par l'humeur folle de sa nièce. Il comprit, que ce seroit un mariage presque aussi-tôt cassé que consommé, qu'il entraineroit la ruine de sa famille, & qu'il ne lui resteroit, d'un pareil consentement, que l'indignation des deux Nations, la haine perpétuelle de la Maison Royale, & la honte éternelle d'avoir laissé faire à son jeune Maître une si grande folie.

Le Cardinal étoit avare & ambitieux;

F 5

mais

mais il étoit très prudent, & prévoyoit mieux que personne les événemens. Ainsi, l'opposition pleine de fermeté qu'il apporta au mariage de sa nièce, fut moins un sacrifice qu'il faisoit de son intérêt à son devoir, que l'effet de son grand sens & d'une prudence consommée, qui lui avoit fait apercevoir qu'il ne pouvoit pas se fier au caractère de sa nièce.

Il parut aux Conférences de la paix un Envoyé de la République d'Angleterre; c'étoit le Colonel Lockart Gouverneur de Dunkerque. Après la mort de Cromwel, Richard son fils aîné se fit déclarer Protecteur; mais il étoit homme de plaisir, & faute de lumières, de travail, & sur-tout de courage & de fermeté, il fut bien-tôt obligé d'abdiquer.

Il sembloit alors que le Gouvernement de la Nation Angloise alloit se tourner en République, par la grande aversion qu'elle avoit pour la Monarchie; mais il y avoit un obstacle puissant, & les
Répu-

Républicains ne furent pas assez habiles pour profiter de certains momens précieux, où ils eussent pû le surmonter. Cet obstacle étoit l'armée, qui avoit ses quartiers assez près de Londres. Les Officiers durant la tyrannie de Cromwel, avoient essayé leurs forces; ils savoient qu'avec la violence ils avoient anéanti l'autorité du Parlement & dissipé les Républicains en faveur de Cromwel leur Général.

Il n'y avoit point alors de Généralissime. Il y avoit bien trois Généraux à peu près également accrédités, chacun avoit une armée séparée, Lambert, Monck, & Fleetwood : mais ils se réunissoient tous à ne vouloir point dépendre des Membres du Parlement, qu'ils regardoient beaucoup au-dessous d'eux. D'un autre côté, ils ne vouloient point dépendre l'un de l'autre, & ils eussent mieux aimé rappeler le Roi Charles second pour lui obéir, que d'avoir à obéir à aucun de

leurs pareils , ou aux Parlementaires qu'ils traitoient de bourgeois.

Les zélés Républicains avoient pour eux l'habileté dans le Gouvernement , & la confiance du peuple , qui payoit sans peine les impôts dont on rendoit compte au Parlement : Mais l'armée avoit la force. Or les gens de guerre , présomptueux & accoutumés à se faire craindre , & eux-mêmes Membres du Parlement , ne pouvoient se résoudre à obéir à ceux dont ils étoient craints , & qui étoient tous désarmés. Tel est le panchant de l'homme à la présomption. Les guerriers se croient bientôt aussi habiles & plus habiles dans le Gouvernement , que ceux qui les gouvernent.

Dans cette situation , le seul parti praticable par le Parlement , étoit de casser tout d'un coup toutes les troupes & tous les Officiers , & donner à tous les soldats leur congé ; & quinze jours après , donner des commissions à la moitié des

Capi-

Capitaines & des Colonels des plus Républicains pour s'assembler sur les frontières ; laisser les Officiers les plus Républicains en petit nombre aux environs de Londres ; mais les Membres du Parlement étoient eux-mêmes très divisés dans leurs opinions, & par leurs haines particulières ; cette division en avoit extrêmement affoibli l'autorité : ainsi , il n'étoit pas capable , ni d'un parti courageux , ni en pouvoir de le soutenir.

Il falloit que les Républicains eussent concerté entre eux un plan de Gouvernement ; il falloit de l'union dans les Parlementaires pour le faire goûter par les uns , & de la vigueur dans les autres pour le faire recevoir , & faire agir la crainte là où ils ne pouvoient pas en venir à bout par la persuasion : Mais il me paroît qu'ils manquoient de plan , qu'ils manquoient d'union , & surtout de courage. Ainsi le parti du Roi profita de la division qui étoit entre l'armée & le

le Parlement, & surtout de la division entre les Chefs de l'armée.

Monck, le plus habile & le plus dissimulé d'entre les Chefs de l'armée, vit de bonne heure que le désordre finiroit par les souhaits que feroient les Officiers & les troupes, & ensuite les Bourgeois mêmes non Parlementaires, pour faire revenir un Roi qui seroit devenu sage & modéré par ses propres malheurs. Ainsi Monck eut la prudence de faire son traité particulier avec le Roi, & de le faire rentrer à Londres sans bataille, & même comme l'objet des desirs de la Nation, moyennant des lettres au Parlement & à Monck, qui avoient été écrites sur les modèles même qu'il avoit envoyés secrètement au Roi.

Il est certain que sans Roi légitime, la Nation alloit tomber dans une Anarchie, & que cette Anarchie auroit vraisemblablement fini par une nouvelle tyrannie, qui ne se seroit jamais établie sans

sans guerres civiles, & sans beaucoup de sang répandu. C'est cette vue effrayante qui porta les Républicains modérés à souhaiter comme un moindre mal le rétablissement du Roi; & c'est ce qui arriva l'année suivante 1660.

Heureusement pour le parti de la Monarchie, les Républicains firent une grande faute dès les commencemens de leur revolte, en posant les fondemens de leur prétendue République sur la seule Chambre-Basse.

Ils ne pouvoient pas empêcher qu'il n'y eût de grands Seigneurs en Angleterre; & tant qu'ils ne leur donneroient pas l'équivalent de leur droit de Pairie pour former la Chambre-Haute, ils pouvoient compter que ces Seigneurs soupireroient toujours après un Gouvernement où ils avoient des distinctions flatteuses sur les autres Anglois.

Les Evêques, qui ne laissent pas d'avoir du crédit sur les peuples de la Religion

ligion Episcopale, ne pouvoient pas s'empêcher de regretter leur séance au Parlement. L'équité & le bon esprit vouloient, que ces Pairs fussent Députés nés de leur Comté, & qu'ainsi, ils eussent séance selon le rang des Comtés, & que l'on choisit les meilleurs citoyens, & les plus habiles d'entre les Pairs, pour présider aux différens Comités. Enfin il falloit les dédommager de la perte de la Chambre-Haute, en les incorporant avec distinction dans l'unique Chambre que les Républicains vouloient réserver.

Je fai bien qu'ils furent portés à cette faute par animosité contre la plûpart des Pairs, qui les avoient fort traversés : mais ne pouvant pas les détruire, il falloit les intéresser au nouveau Gouvernement, en les dédommageant ; au lieu qu'en ne leur donnant aucun équivalent, c'étoit laisser un grand parti dans l'Etat, & un parti perpétuel & tout formé pour le rétablissement de la Monarchie.

La

La haine & la colére empêchent souvent de voir les bons partis , & les partis absolument nécessaires ; & les fautes que ces passions font faire , font souvent irréparables.

On peut dire même que Cromwel auroit tellement respecté un Parlement plein de Seigneurs , qu'il n'eût jamais osé en venir au mépris qu'il montra pour cette assemblée , & aux violences qu'il exerça contr'elle.

Monck avoit eu le loisir de voir d'assez près les divisions , qui étoient entre les Membres du Parlement , pour n'en pas redouter le pouvoir : mais il avoit vu aussi , que ce Parlement feroit cependant assez puissant étant joint avec la Ville de Londres & avec les autres Généraux , pour l'empêcher d'usurper l'autorité souveraine , & se mettre à la place de Cromwel.

Il voyoit bien , qu'il feroit toujours regardé par le Parlement comme un su-

jet

jet trop à craindre, & que sa grande autorité ne pouvoit durer avec des esprits si éloignés de la Monarchie. Ainsi, en homme sensé, il prit le parti de se faire un mérite auprès du Roi Charles second, qui étoit exilé de son Royaume, & de le rétablir sur le Trône : mais pour en venir à bout, il falloit tenir son dessein très-caché, jusqu'à ce qu'il vit les affaires suffisamment disposées. Ainsi il parut jusques-là toujours uniquement occupé à soutenir le Gouvernement Républicain. Mais sous prétexte d'étendre la liberté de la Nation, il faisoit entrer dans le Parlement quantité de membres qu'il savoit être affectionnés au Gouvernement Monarchique, & il en usa ainsi, jusqu'à ce qu'ils fussent devenus les plus nombreux.

Comme l'époque du rétablissement de la Maison de Stuart sur le Trône d'Angleterre est très-considérable pour l'Histoire, & qu'elle est la suite de ce que

je viens de dire, je n'en interromprai point la narration, quoiqu'elle soit arrivée l'année suivante 1660. Je reviendrai ensuite aux affaires de France.

Charles Premier, fils de Jaques Premier du nom de Stuart, avoit succédé au Roi son père en 1623. Le désir de gouverner despotiquement une Nation mutine entra dans son esprit, tant par le panchant naturel que nous avons à étendre nôtre pouvoir, & à diminuer la résistance à nos volontés, que par les conseils du Duc de Buckingham, Ministre & Favori, qui avec un esprit audacieux, étoit encore plus irrité que son Maître de toute espèce de résistance.

Charles Premier voulut lever des subides sans l'autorité du Parlement, qui s'y opposa. Le Roi cassa le Parlement : mais le Parlement voyant qu'il s'agissoit de la liberté de la Nation, ne se tint point pour cassé, & continua ses séances malgré le Roi ; ainsi, il se forma deux

deux partis, dont chacun arma pour sa sûreté.

Les troupes du Parlement, plus nombreuses & mieux payées, battirent les Troupes du Roi ; il fut pris & eut la tête tranchée en 1648, & la famille Royale obligée de sortir d'Angleterre.

Cromwel, le Général vainqueur, déclaré Protecteur, & plus autorisé que n'avoit été le feu Roi, avoit gouverné dix ou onze ans ; & ceux qui avoient eu après lui le plus de part au Gouvernement, haïssant le despotisme, & craignant la vengeance du Roi Charles second, étoient entièrement opposés à son retour : mais le gros de la Nation commençoit à mépriser le Parlement ancien, & à craindre de nouvelles guerres civiles. C'est cette situation des esprits que Monck apperçut, & dont il sçut profiter, tant pour son intérêt particulier, que pour l'intérêt du Roi & de sa patrie.

Monck, Général du Parlement, n'avoit

voit jusques-là entretenu aucun commerce avec aucune personne du parti du Roi; mais comme il se fioit entièrement à Guillaume Morrice, Gentilhomme riche du Comté de Dévon, il lui confia le dessein qu'il avoit de rendre le calme & la sûreté à la Nation en rétablissant le Roi; mais qu'il falloit trouver les moyens de s'assurer, autant qu'il étoit possible, de la part du Roi, 1°. d'une entière Amnistie, 2°. de la tolérance des Religions, 3°. de la possession des biens confisqués en faveur des Acquéreurs, 4°. d'un Gouvernement modéré.

Il falut pour cela que le Roi écrivit au Parlement, au Général Monck, aux Seigneurs, à la Ville de Londres. Il faisoit une déclaration, faite d'une manière, que tout le monde fût sûr de sa fortune, de la liberté de conscience, & de la liberté des Parlemens. Morrice, homme de bon esprit, entra facilement dans ces vuës.

Il s'agissoit de trouver un courier, que le Roi connût être dans son parti, & qui fût discret. Morrice jetta les yeux sur Grainville son ami & ami de Mordaunt, depuis Comte de Peterborough, qui étoit en correspondance avec le Roi. Grainville eut donc plusieurs conférences avec Morrice, il en eut deux secrètes avec Monck, & partit avec Mordaunt vers le commencement d'Avril 1660, pour aller trouver le Roi à Bruxelles.

Il avoit ordre de dire au Roi, que pour la sûreté de sa personne & de sa négociation, il étoit absolument nécessaire qu'il sortit secrètement de Flandre, & qu'il se retirât à Breda en Hollande.

Le Roi, qui depuis quelque tems ne recevoit que de mauvaises nouvelles d'Angleterre, fut ravi du message de Grainville, & ne balança pas à prendre le parti de sortir de la Domination Espagnole. Il fit dresser toutes les lettres &

la déclaration par son principal Ministre depuis Comte de Clarendon; & sous prétexte de voir la Princesse d'Orange sa sœur à Breda, pour passer deux jours avec elle, il s'y en alla & y demeura.

Caracène, Gouverneur des Pays-Bas, ne savoit rien du voyage de Grainville & de Mordaunt; ils étoient demeurés cachés dans Bruxelles, & ne voyoient le Roi que la nuit, dans l'appartement de Clarendon, qui faisoit auprès du Roi la fonction de son Chancelier; cependant il soupçonna que le Roi vouloit quitter la Flandre; ainsi il songea à l'en empêcher.

Il commanda une garde de Cavalerie, qui sous prétexte d'accompagner le Roi par honneur, devoit l'empêcher de sortir de Bruxelles. La garde n'eut ordre que de se trouver le lendemain à neuf heures chez le Roi: mais le Roi en eut avis, & partit dès trois heures du matin avec deux personnes. La garde le trou-
va

va parti six heures auparavant, & toutes les dépêches du Roi furent mises entre les mains de Grainville datées de Bréda avec des copies, afin que Monck sçût ce qu'elles contenoient.

Monck reçut peu de jours après par Grainville ces mêmes dépêches, & fut huit jours sans en parler à personne; mais voyant la disposition des esprits favorable dans le Parlement, il y entra le premier May comme Député d'un des Comtés d'Angleterre, & dit tout haut, qu'un certain Chevalier nommé Jean Grainville, serviteur du Roi, lui avoit apporté une lettre de S. M. Il la montra en disant, qu'il n'avoit pas voulu l'ouvrir sans l'ordre de la Chambre, & que ce même Gentilhomme en avoit une autre pour la Chambre.

Aussi-tôt tous les Membres par acclamation, dirent, qu'il falloit le faire entrer. Il fut aussi-tôt conduit à la barre de la Chambre. Il dit qu'il venoit de

Breda.

Breda , où étoit le Roi son Maître , qui l'avoit chargé de rendre cette lettre de sa part à la Chambre , & qu'il la lui remettroit dans le moment , si la Chambre l'ordonnoit. Ainsi le Sergent reçut l'ordre , la prit & la mit entre les mains de l'Orateur , & Grainville se retira.

La Chambre fit lire la lettre adressée au Général , & celle qui étoit adressée à la Chambre ; & comme la déclaration du Roi étoit dans le même paquet , l'assemblée , après la lecture des deux lettres , auxquelles tout le monde avoit applaudi , demanda avec empressement la lecture de la déclaration. Ce fut un grand silence , & à chaque article un applaudissement général : Et effectivement les articles de l'amnistie & du pardon , de la tolerance des Religions , & de la sûreté des acquereurs des biens confisqués , y étoient exprimés avec beaucoup de clarté ; & le Roi déclaroit , qu'il n'y prétendoit jamais faire aucunes excep-

Ann. Polit. I. part.

G

tions

tions, que celles que le Parlement lui-même lui conseilleroit de faire par considération pour l'équité & pour la justice, & seulement par rapport au bon ordre & à la tranquillité de l'Etat.

Quand je dis que l'applaudissement fut général, c'est que ceux qui intérieurement étoient d'avis contraire, & en petit nombre, voyant le torrent si grand & si rapide, n'osèrent y résister : ainsi on nomma sur le champ un Comité pour dresser à la lettre du Roi une réponse qui exprimât le vif ressentiment de reconnaissance du Parlement, pour les offres gracieuses & obligeantes de Sa Majesté. La Chambre donna en même tems ordre, que l'on imprimât les deux lettres & la déclaration du Roi, avec la résolution de l'Assemblée.

Dès que les Pairs eurent appris la résolution des Communes, & avec quelle allégresse elle y avoit été prise, ils s'assemblèrent d'eux-mêmes dans leur ancienne

cienne Chambre. Le Chevalier Jean Grainville leur porta une lettre que le Roi leur avoit écrite en cas qu'ils s'assemblassent. Ils prirent une semblable résolution de répondre au Roi avec toutes les expressions de soumission & de reconnoissance.

Le Lord Maire & les Officiers de la Ville de Londres, furent de même sensiblement touchés des marques de bonté & de clémence que le Roi leur donnoit dans la lettre qu'il leur avoit écrite.

Les premiers Officiers de l'armée & de la flotte se trouvèrent également charmés de la confiance que le Roi, par ses lettres, paroissoit avoir en eux, & publièrent à l'envi des déclarations, pour assurer le Roi de l'entière soumission & de la parfaite reconnoissance de l'armée & de la flotte.

De ce moment là, le peuple par les rues se mit à crier, Vive le Roi, vive le Roi, nous ne saurions le revoir trop

tôt. Telle fut la promptitude de cette grande révolution, qu'elle passa les espérances des Royalistes les plus affectionnés & les plus faciles à croire des événemens heureux. La Chambre chargea Grainville de sa réponse à la lettre du Roi, & lui fit donner cinq cent livres sterling pour faire son voyage, & acheter un diamant qu'il porteroit toute sa vie. Sa joye fut d'autant plus grande, qu'il avoit été près de dix ans en prison, sans autre crime que d'être attaché au Roi, & qu'il portoit à S. M. les vœux de la Nation pour le faire revenir.

Le Roi fut proclamé Souverain légitime des trois Royaumes, au bruit des cloches & du canon, & ce ne furent plus que fêtes & feux de joye dans la Ville & dans les Provinces.

Avant que la lettre du Roi fût rendue au Parlement, le bruit qui s'étoit sourdement répandu dans Londres, que

le Roi ne feroit pas longtems fans être rétabli, fit que plusieurs personnes riches portèrent au Roi de grosses sommes à Breda, ce qui lui servit beaucoup à payer les dettes qu'il avoit contractées en Flandre, & à remettre la joye dans sa petite Cour, qui étoit obligée de vivre d'emprunts. Mais enfin, la nouvelle arriva au Roi de l'heureux effet de ses lettres & de sa déclaration, & les Hollandois lui firent alors mille offres de services & tous les honneurs imaginables. Il alla à la Haye, où les Députés de la Chambre des Communes & de la Chambre-Haute le vinrent trouver avec la Flote pour le conduire à Londres, où il arriva heureusement avec les deux Princes ses frères, aux applaudissemens & aux témoignages de joye de toute la Nation, le 8^e. Juin 1660.

Six semaines auparavant, tout paroiffoit désespéré pour le Roi; & même Navailles, qui étoit nôtre Ambassadeur

à Londres, homme très-habile dans les négociations, en jugeoit ainsi : il ne voyoit pas ce que Monck seul voyoit, & ce qu'il cachoit soigneusement à tout le monde ; mais lors que l'on eut appris depuis avec plus d'exactitude l'état des affaires, la division des Républicains, la lassitude du peuple sous un gouvernement si variable & si inconstant, le désespoir de Monck de pouvoir arriver & se maintenir à la place de Cromwel, le désir des troupes de n'avoir à dépendre que d'un Roi, le mépris où le Parlement étoit tombé dans l'esprit de la Nation par ses divisions intestines, & parce que les Membres déchiroient mutuellement la réputation les uns des autres, les efforts perpétuels de la haute Noblesse & des Evêques, pour avilir un Parlement qui vouloit les dégrader pour toujours de tout crédit & de tous honneurs, & sur tout les dispositions pacifiques du Roi, & sa clémence pour les
rebel-

rebelles ; on verra que cette grande révolution, qui a paru si merveilleuse, & quasi miraculeuse, ne l'a été effectivement que pour ceux qui en ont ignoré les causes ; car en les supposant telles qu'elles étoient en effet, loin qu'il y eût rien de merveilleux, il étoit impossible qu'elle n'arrivât pas dans ces conjonctures : c'étoient des causes toutes simples, toutes naturelles, qui selon le cours ordinaire de la Providence, ne pouvoient pas ne point avoir incessamment leur effet.

En 1659 le Cardinal Mazarin, craignant que si la guerre duroit entre la Suède & le Dannemarck, la France, & par conséquent d'autres Puissances, ne fussent obligées de prendre parti & de rentrer en guerre, proposa à ces deux Princes la médiation du Roi pour les accommoder : elle fut acceptée des deux partis.

Le Roi de Dannemarck craignit, que

s'il ne l'acceptoit pas, ce feroit défier le Roi de France de prendre le parti de la Suède, dans un tems où la France en paix avec ses voisins, pourroit donner à la Suède des secours décisifs ; & la Suède de son côté ne pouvoit pas choisir un Médiateur qui eût plus de panchant à lui faire rendre justice, à cause de la longue alliance qu'elle avoit depuis plus de trente ans avec la France.

Il est toujours des intérêts des Princes, d'empêcher que les troupes des Princes voisins ne s'aguerrissent, tandis que les troupes des Princes pacifiques ne s'aguerrissent point. Ainsi le bon esprit & la bonne politique conseillent toujours les Princes pacifiques d'Europe, d'empêcher ou de faire cesser la guerre en Europe, & même en Asie & en Afrique, pour n'avoir jamais à craindre des troupes plus aguerries que les leurs.

Je conviens que les Princes, qui ont fait ou soutenu de longues guerres, ont
leurs

leurs Finances en désordre, & qu'ils sont de ce côté là inférieurs en puissance aux Souverains qui n'ont point eu de pareilles dépenses à faire; mais il faut convenir aussi, que la supériorité de valeur & de discipline dans les troupes, est bien d'une autre importance que la supériorité de Finance. Alexandre avec ses trente mille Macédoniens, pauvres, mais aguerris, devint bientôt supérieur à Darius, qui par ses richesses avoit cinq ou six fois autant de troupes riches, mais non aguerries.

A N N E E 1660.

Il y avoit de tems en tems des séditions à Marseille, & les Bourgeois de cette Ville riche, sous prétexte d'anciens privilèges, refusoient souvent de payer les subsides, auxquels toutes les autres Villes se soumettoient sans peine pour soutenir l'Etat. Ces fréquentes résistances déterminèrent la Cour à y bâ-

tir une Citadelle qui pût contenir ces Bourgeois dans leur devoir. Ce fut en partie ce qui obligea le Roi à faire un voyage en Provence: Il fit ouvrir les murailles de Marseille, & les laissa ouvertes, jusqu'à ce que la Citadelle fût en état de défense, & y fit travailler six mille hommes.

Les Villes comme les personnes, doivent être quelquefois récompensées de leurs services passagers, mais par des pensions, des gratifications passagères faites aux principaux promoteurs des services, & non par des privilèges éternels, qui font des exceptions à la règle générale. Ces privilèges & ces exceptions causent toujours dans leur exécution beaucoup de difficultés & de procès avec les Fermiers des droits royaux; car sous le prétexte d'un privilège, on fait souvent des fraudes aux droits du Roi, & l'on ne sauroit croire, combien de pareilles exceptions apportent d'embarras à ceux qui gouver-

gouvernement, & combien au contraire, la simplicité & l'uniformité produisent de facilité & d'utilité dans le Gouvernement.

Le Roi après avoir visité plusieurs Provinces de son Royaume, arriva enfin à Bayonne, tandis que de son côté le Roi Philippe IV. avec l'Infante, se rendit à Saint Sébastien. L'entrevue des deux Rois se fit dans l'Isle des Faisans.

En entrant chez le Roi d'Espagne, le Roi voulut être confondu pour un moment avec ses Courtisans, pour voir si le Roi & l'Infante d'Espagne, qui avoient vu son portrait à Madrid, le reconnoitroient dans la foule : mais sa grande taille & sa bonne mine le découvrirent bientôt ; & effectivement c'étoit un des hommes de son Royaume le mieux fait, & dont la physionomie plaisoit davantage.

Comme le Roi présentoit au Roi d'Espagne, & lui nommoit les principaux de sa Cour, Philippe IV. lui demanda,

Où est celui qui m'a fait passer tant de mauvaises nuits ? où est M. le Vicomte de Turenne ? Il étoit derrière la foule. Philippe lui fit beaucoup de caresses dans cette entrevue.

La Reine mère fut ravie de revoir le Roi son frère, qu'elle n'avoit point vu depuis quarante-cinq ans qu'elle étoit venue en France. Tout se passa avec beaucoup de joye. La cérémonie du mariage qui s'étoit faite à Fontarabie par Procureur six jours auparavant, se renouvela le 9^e. Juin par l'Evêque de Bayonne à Saint Jean-de-Luz, & le Roi & la Reine se mirent en chemin pour revenir à Paris, & y firent une entrée magnifique le 26^e. Aout 1660.

Cette année, mourut un Prince, qui dans les cinq ou six années qu'il régna, fit beaucoup de bruit dans le monde, sans y acquérir cependant une réputation fort désirable, soit parmi ses sujets, soit parmi ses voisins. Ce fut Charles

Gustave

Gustave
de la
Calvin
tave-A
main
Suède
voit c
le, &
comm
elle se
succes
ronne
Cha
selon
pruden
l'on c
acquie
des an
quand
de fu
1632 :
de for
de la

Gustave ou Charles X. Roi de Suède, de la Maison Palatine, de la Branche Calviniste. Sa mère étoit sœur de Gustave-Adolphe ; ainsi, il étoit cousin germain de la célèbre Christine, Reine de Suède, fille du grand Gustave. Il n'avoit que quatre ou cinq ans plus qu'elle, & il avoit songé à l'épouser ; mais comme elle ne vouloit point se marier, elle se contenta de le faire désigner son successeur, & d'abdiquer même la Couronne en sa faveur en 1654.

Chacun se fait un plan de bonheur selon le degré de ses lumières & de sa prudence : on en change même selon que l'on change de goût, & selon que l'on acquiert plus de sagesse par l'expérience des années. Ce Prince avoit onze ans, quand le Roi Gustave-Adolphe son oncle fut tué à la bataille de Lutzen en 1632 : & comme ceux qui avoient soin de son éducation, ne lui parloient que de la grande distinction que Gustave s'étoit

toit acquise par les armes, il visa dès sa première jeunesse à acquérir la même distinction par les mêmes moyens, s'il pouvoit parvenir un jour à régner en Suède.

Comme il n'avoit que trente-deux ans lors qu'il parvint à la Couronne, il n'avoit pas assez fait réflexion combien il faut rabattre du prix de la distinction qu'apportent les succès de la guerre; & effectivement, une distinction qu'il ne pouvoit acquérir, sans accabler ses sujets d'impôts, sans se faire haïr de ses voisins, sans passer pour un fléau de Dieu dans toutes les Provinces pillées & ravagées, & sans abandonner tous les autres soins nécessaires pour empêcher les désordres & les injustices qui se commettent dans l'Etat; une pareille gloire peut-elle être regardée par un homme sensé, comme une distinction fort desirable?

Tandis qu'il eut du succès en Pologne,

gne, il s'attira pour ennemis les Hollandois, qui commencèrent à le craindre pour voisin. Tous ses voisins alliés seroient devenus ses ennemis, si ses succès avoient continué. Or comment auroit-il pû leur résister à tous? preuve qu'il visoit à des entreprises impossibles: ses succès furent mêlés de disgraces. Enfin après la défaite de ses Généraux, le chagrin qu'il en conçut lui causa des insomnies & une fièvre maligne, dont il mourut dans le mois de Février 1660.

Son grand courage eût été louable, s'il l'eût employé au secours de ses voisins opprimés: ce ne fut rien de louable lors qu'il ne s'en servit que pour opprimer ces mêmes voisins. Il pouvoit en se contentant de ses possessions actuelles, employer sa médiation pour obliger le Czar à ne rien entreprendre d'injuste ni contre la Pologne, ni contre la Courlande; & il eût été loué de tout le monde, d'employer son courage & ses forces.

forces pour faire durer la paix , pour secourir le plus foible , & pour lui faire rendre justice par le plus fort.

Mais toute la distinction qu'il a pu obtenir entre les Rois ses pareils , s'est terminée à dire de lui , que c'étoit un voisin très-dangereux & très-haïssable , qu'il étoit né pour n'avoir point de repos , & pour donner aux autres beaucoup d'affaires & d'embarras ; distinction qui lui a beaucoup coûté , & qui est très-peu digne d'envie.

Il avoit de grands talens pour la guerre & beaucoup de courage ; mais comme il les employa pour toute autre chose que pour procurer à la société humaine une grande augmentation de bonheur , ces talens , au lieu de lui procurer une gloire véritable & précieuse , ne l'ont rendu que formidable & haïssable.

Il eut durant son règne autant de peines & de fatigues qu'il en eût falu pour acquérir une distinction digne d'envie :

mais

mais malheureusement il n'avoit pas assez de discernement, pour faire la différence nécessaire entre la bonne & la mauvaise distinction; & c'est un défaut assez ordinaire à ceux qui ont eu une mauvaise éducation, qui ne connoissent point l'ambition vertueuse, & qui n'ont qu'une ambition commune de devenir puissans & terribles. Ils s'attirent beaucoup de haine & de crainte par le mal qu'ils font, & n'acquièrent, après tout, qu'une réputation bruyante, mais dans le fond très-odieuse.

Dans ce même mois de Février, mourut à Blois Jean-Baptiste Gaston Prince de France, frère du Roi Louis XIII. Il n'étoit pas méchant; cependant il causa beaucoup de maux à sa patrie, en causant beaucoup de troubles & de guerres civiles durant la minorité de Louis XIV. son neveu. Ses domestiques & ses créatures, qui n'avoient en vue que leurs intérêts particuliers, eurent trop de crédit

dit sur son esprit. Il avoit un parti à prendre, qui étoit de se tenir étroitement attaché à la volonté de la Reine, & à l'avis du Ministre Général, pour maintenir la tranquillité, en se conservant seulement le droit de représenter avec autorité ses raisons sur les partis qu'il croyoit meilleurs que ceux que prenoit le Ministre Général. Il lui manqua la forte de fermeté nécessaire, pour résister à ses domestiques, & pour leur faire entendre, que la tranquillité de l'Etat valoit mieux elle seule que leur avancement particulier, & que des conseils dont les avantages n'étoient pas suffisamment démontrés.

Il n'eut que peu de crédit parmi ses domestiques mêmes; au lieu qu'en se tenant uni à la Reine & au Ministre Général, il eût acquis beaucoup plus d'estime & de considération dans le monde & dans sa famille: mais pour cela il lui falloit, ou un peu moins d'esprit pour ne

point

point se mêler du tout du Gouverne-
ment, ou beaucoup plus d'esprit & d'ap-
plication au travail, pour s'en mêler avec
succès.

Par les espérances frivoles, & particu-
lièrement par les fausses allarmes que fa-
voit lui donner l'Abbé de la Rivière,
homme de naissance obscure, & de sen-
timens bas & vulgaires, de concert avec
ses autres favoris, il fut toujours vendu,
trahi & à leur discrétion; & ce fut la
source de cette perpétuelle inconstance,
qui le décrédita par-tout. Plus les pla-
ces sont élevées, plus elles demandent
de fermeté dans la conduite.

Il y a trois moyens pour avoir une
conduite ferme & constante. Le premier,
c'est de ne décider sur le champ, que
ce qui ne peut se remettre au lendemain.
Le second, c'est de ne décider que con-
tradictoirement, & après avoir entendu
en même tems les parties qui peuvent
avoir des intérêts opposés ou des opi-
nions

nions contraires. Le troisiéme, que je crois plus sûr en matière difficile & importante, c'est de faire mettre par écrit en *abrégé* les raisons pour & contre, pour les avoir toutes présentes devant les yeux, & pour pouvoir les comparer & les balancer les unes contre les autres : Il faut en revenir à la méthode de ceux qui veulent rapporter bien un procès.

Mais il ne faut pas demander toutes ces précautions à des esprits légers, superficiels, qui par leur mauvaise éducation n'ont point eu d'application aux affaires, & qui n'ont jamais pour but la justice & le bien public. Il semble qu'ils sont destinés à être enfants toute leur vie. Or que doit-on attendre des grands enfants, si ce n'est une conduite d'enfants ?

Cette année fut encore la fin des disgraces du célèbre Ragotski Prince de Transilvanie. Il mourut dans un combat

les

les armes à la main contre les Turcs. Il étoit trop foible pour résister à la puissance des Turcs, & trop fier pour vouloir dépendre de la Cour Impériale de Vienne. Il fit une faute de ne pas céder au tems, & de ne pas vouloir rabattre quelque chose de sa fierté, en s'attachant à l'Empereur; & l'Empereur de son côté, & les Polonois en firent une autre de ne le pas défendre, pour ainsi dire, malgré lui contre les Turcs, comme une première barrière contre un ennemi commun.

Dans une autre situation, son grand courage & sa fierté lui eussent servi à faire une grande figure dans l'Europe; mais dans l'état de ses affaires, ces qualités ne servirent qu'à refroidir ses Alliés, & à hâter la ruine de sa fortune & celle de sa Maison. Le courage, pour être une vertu, ne doit pas nous éloigner de la prudence. Le courageux doit savoir craindre à propos & n'être pas entièrement rassuré

rassuré par son courage , lorsqu'il a sujet de tout craindre des forces très-supérieures de ses ennemis. On peut dire que ce Prince , pour se conserver entre des voisins si puissants , avoit encore plus besoin d'user toujours de prudence & de patience , que de montrer si souvent son impatience & sa valeur.

C'est particulièrement pour des Princes dont les Etats sont exposés , que les ligues défensives sont absolument nécessaires à leur conservation ; & il faut pour les former & pour les entretenir , des esprits plus souples , plus doux , plus patiens & plus pliants , que ces esprits fiers & impatiens , plus faits pour avoir des succès dans les combats que dans les négociations. Il n'avoit pas les sortes de maximes qui convenoient à sa place.

A N N E E 1661.

Le Cardinal Mazarin mourut à Vincennes le 9 Mars 1661 , à cinquante-

huit

huit ans passés. Le Cardinal de Richelieu vécut à-peu-près le même âge. Tous deux gouvernèrent la France successivement comme Ministres Généraux, avec la même autorité que les Grands Vifirs gouvernent chez les Turcs, & la gouvernèrent à peu-près chacun dix-huit ans. Tous deux fort ambitieux, Mazarin timide, plus rusé, plus fin, plus souple, plus inconstant: Richelieu plus courageux, plus colére, plus habile, plus roide, plus constant.

Mazarin avec un génie plus borné pour les affaires, connoissoit mieux le foible des hommes, & savoit mieux les amuser d'espérances. Richelieu avec un génie beaucoup plus étendu, connoissoit mieux les affaires, & gouvernoit autant en inspirant de la crainte aux uns, qu'en donnant de l'espérance aux autres.

Mazarin étoit plus adroit discoureur, & plus fait pour plaire à une femme. Richelieu étoit bien plus propre pour
gagner

gagner la confiance d'un homme, & pour persuader encore plus par des effets que par des paroles.

Mazarin, non plus que Richelieu, n'a point laissé de parents de son nom : Tous deux, en pensant comme le vulgaire, ont amassé de grandes richesses, pour faire subsister leur nom avec éclat après leur mort, & pour cela, choisirent des héritiers à qui ils substituèrent de grandes terres pour porter leur nom : mais ni l'un ni l'autre ne songeoit pas que l'histoire de la Nation conserve les noms des Ministres Généraux dans un beaucoup plus grand éclat, quand ils ont su gouverner avec un désintéressement courageux, & quand pour mieux gouverner ils ont négligé les intérêts de leur famille, pour avoir plus d'attention à augmenter le bonheur de leur patrie.

Mazarin surpassa de plus de moitié son prédécesseur en richesses, & laissa à ses héritiers plus du double de revenu que
n'avoient

n'avoient les héritiers de Richelieu. Il vendoit toutes les graces qu'il pouvoit vendre, & accumuloit Bénéfices sur Bénéfices, dons sur dons, Gouvernemens sur Gouvernemens, argent sur argent, pierreries sur pierreries. Il avoit même en or huit millions de livres dans le Château de Vincennes dont il étoit Gouverneur.

Le Roi s'en faisit après sa mort, & je ne doute pas que ce ne fût avec justice, par rapport à leur origine.

Ce Ministre laissa encore à Mr. Mazarin son héritier, dont le nom de famille est La Porte, plus de quatre-vingt mille onces d'argent de rente en fonds de grandes & belles terres. Le marc d'argent qui contient huit onces, valoit alors vingt-sept ou vingt-huit livres, & vaut présentement en 1730 environ cinquante livres.

Ces deux Ministres préférèrent malheureusement pour eux & malheureusement

Ann. Polit. I. part.

H pour

pour nous, la distinction vulgaire qu'apportent les richesses & les dignités, à la distinction précieuse, la seule estimée des sages, qui consiste à laisser, par leurs grands bienfaits, à la Nation, leur nom en bénédiction dans la postérité; au lieu qu'avec leurs grandes richesses, ils ont laissé leur nom plus haï qu'aimé, plus méprisé qu'estimé; & ils ont si bien fait, que l'on n'attribue ce qu'ils ont fait de bien pour la Nation, qu'au désir insatiable d'amasser des revenus pour leur famille; ce qui est le but de tous les hommes du bas étage: car les ames du commun préfèrent bassement leur petit intérêt particulier au grand intérêt public, & veulent follement se faire un nom digne d'envie, en s'éloignant d'une conduite vertueuse. Ils ont, à la vérité, l'illustration de la place élevée, mais non pas l'illustration de la personne de grand mérite; c'est-à-dire, l'illustration que
don-

donnent les grands services, les grands talens & la grande vertu.

Pour faire un grand homme, il ne suffit pas qu'il trouve le moyen de monter à une place élevée, s'il ne porte en même tems un esprit élevé, une ame noble & élevée : un petit homme, dans une grande place, y est bien plus haï & méprisé, que s'il étoit demeuré dans le bas étage. Il faut compter, qu'il n'y a qu'un grand génie, employé utilement pour le public, accompagné d'une conduite pleine de droiture, de courage, de fermeté, de justice & de bienfaisance, qui fasse aimer, estimer les Ministres durant leur vie, & qui fasse durer leur nom avec éclat après leur mort.

Le Cardinal Mazarin dit un jour au Roi, qu'il pouvoit devenir l'arbitre de l'Europe en se tenant armé, & en se déclarant contre quiconque n'auroit pas voulu d'arbitres ; & qu'il pouvoit ainsi avoir la gloire, ou de maintenir toujours

L'Europe en paix, ou de terminer promptement les guerres commencées : mais malheureusement il ne lui donna pas assez souvent ni assez longtems de pareils conseils, & ne les appuya pas suffisamment de raisons & d'exemples. Il ne commença pas à les inspirer & à les nourrir durant tout le tems de son éducation : ainsi, ses jeunes courtisans & ses jeunes favoris, tous ambitieux d'une ambition vulgaire, firent tant par leurs discours, conduits & dirigés par le Tellier & par Louvois son fils Ministre de la guerre, qu'ils lui inspirèrent le désir d'étendre ses frontières aux dépens de ses voisins ; désir injuste, qui a causé depuis tous les malheurs & toutes nos calamités : car il est arrivé que nos conquêtes nous ont coûté dix fois plus qu'elles ne valaient, sans compter les hommes que nous y avons perdus, les ravages que nous avons soufferts, les dommages que nous ont causé les fréquentes inter-

interruptions du Commerce, sans compter les subtiles immenses qui nous ont épuisé, la négligence de plusieurs parties de nôtre Gouvernement, qui nous eussent à petits frais procuré de grands avantages, & sans compter encore la haine & l'exécration de tous nos voisins, que nos guerres offensives nous ont attirées.

Nos deux Ministres Généraux ont toujours été fort agités. Quelles cruelles inquiétudes n'ont-ils point souffertes, pour se conserver dans une place où ils étoient parvenus avec tant de peines & d'intrigues ? Ce qui est de vrai, c'est qu'un homme vertueux n'a pas ordinairement assez de zèle pour le bien public, pour acheter la place de Ministre général avec autant de peines & de travaux, que les ambitieux vulgaires. Il est bizarre que pour obtenir une place honorable, ils ne craignent point de faire le long des jours quantité de basses flateries, de lâ-

ches complaisances, de calomnies cachées, & d'autres actions véritablement déshonorantes ; parce que tels que les Princes & les Grands font faits, ces basses flateries, ces actions déshonorantes, sont presque toujours nécessaires pour parvenir à ces places élevées & honorables : Or qui est l'homme de bien qui voulût les acheter à ce prix ?

La disgrâce de Fouquet Sur-Intendant des finances, suivit de près la mort du Cardinal Mazarin. C'étoit un Gentilhomme de Bretagne, riche, & qui avoit vendu environ cinq-cent-mille onces d'argent, la charge de Procureur général du Parlement de Paris, qu'il avoit exercée pendant quelques années. Il vouloit allier le plaisir avec le travail : Ministre petit-maître qui aimoit le faste, peu laborieux ; du reste absolument incapable des crimes de rebellion & de péculat dont on l'accusa pour le faire périr. Il mourut en prison à Pignerol près de vingt ans après.

Colbert

Colbert n'eut pas la même dignité de Sur-Intendant ; mais sous le nom de Contrôleur-Général des Finances, il eut toute l'autorité de Sur-Intendant. Le Sur-Intendant signoit les ordres & les comptes de dépenses, au lieu que cette charge étant supprimée, c'étoit au Roi à les signer ; mais il les signoit tels que Colbert les lui présentoit. Il n'étoit que fils d'un marchand de Rheims, & jusques là on n'avoit vû la charge de Sur-Intendant qu'entre les mains de gens de condition. Ainsi le Roi par les signatures des ordonnances & des états que lui présentoit Colbert, fit la fonction extérieure de Sur-Intendant, tandis que Colbert en faisoit tout le détail, sans être obligé de rendre compte des ordres & des états que le Roi avoit signés.

Le Cardinal Mazarin peu avant sa mort, avoit commencé à dégouter le Roi de Fouquet, & lui avoit fort vanté l'habileté & le travail de Colbert,

qu'il avoit fait Intendant des Finances, & qui prenoit soin des affaires du Cardinal.

Comme il étoit de l'intérêt des autres Ministres de gouverner directement sous les ordres du Roi, & de n'avoir point de Ministre général sur leur tête, & qu'ils craignoient que Fouquet ne prit le dessus, ils contribuèrent tous à sa disgrâce : Ils dirent au Roi, qu'il étoit de sa gloire de gouverner par lui-même : ce qu'ils lui disoient étoit très vrai ; mais c'étoit moins pour l'accroissement de sa gloire que pour l'accroissement de leur propre autorité, qu'ils firent tous leurs efforts, comme de concert, pour lui persuader de faire lui-même les fonctions de Ministre général.

Colbert fit ériger une Chambre pour la réformation des abus qui s'étoient glissés dans les Finances ; & les Financiers qui avoient gagné des sommes excessives dans leurs traités, rendirent au Roi de gran-

grandes sommes, dont il se servit très utilement pour acquitter la plus grande partie des dettes de l'Etat.

C'étoit le mauvais gouvernement des finances sous le Ministère de Mazarin, qui avoit causé ces abus. Il est vrai que ces abus pouvoient s'attribuer aux Sur-Intendants qui y avoient été employés; mais ils devoient encore plus s'attribuer au Ministre général qui les toléroit.

Quoique Colbert fût un Ministre exact, laborieux, habile, les gens d'affaires ne laissèrent pas de gagner sous son Ministère, pour le bien même de l'Etat. Il faut que les Fermiers du Roi gagnent avec lui, mais non pas à un excès intolérable : aussi à sa mort en 1683. on ne fit point de Chambre de justice, ce qui est un grand éloge pour un Ministre des Finances.

Si on vouloit suivre en France la méthode d'Angleterre, pour trouver tout

d'un coup beaucoup d'argent à emprunter, nous n'aurions plus besoin des avances & des traités à forfait des gens d'affaires ; ainsi, ils n'amasseroient plus de richesses immenses aux dépens des peuples. Le Roi en feroit beaucoup mieux servi : mais comme le Ministre des finances y perdrait plus de cent-cinquante-mille francs par an, il faudroit pour établir pareille méthode, que le Roi commençât par promettre au Ministre des Finances qu'il établiroit, une pension de cinquante mille écus pour lui & pour ses enfants. Le Roi & le Royaume y gagneroient plus de dix millions par an que gagnent les Gens d'affaires. J'ai expliqué la matière ailleurs.

L'habileté d'un Roi dans un établissement qu'il croit utile, & qu'il veut former, c'est d'aller toujours au devant du Ministre, dont l'intérêt particulier est de le faire échoüer par les difficultés qu'il fera naître dans l'exécution ; ainsi c'est au

Roi

Roi à commencer par le tirer hors d'intérêt, par un dédommagement avantageux d'une pension qui finira à la première génération : au lieu que l'avantage qu'en tirera l'Etat ne finira point.

A N N E E 1662.

En 1662 le Roi eut deux affaires desagréables que lui attirèrent deux de ses Ambassadeurs, l'un à Londres, l'autre à Rome, & chacun d'eux aigrit si bien l'esprit de ce Prince, qu'il ne tint pas à eux qu'elles ne causassent au Royaume deux grands malheurs pour deux bagatelles.

Watteville de Franche-Comté, Ambassadeur d'Espagne à Londres, ayant envoyé son carrosse dans une entrée publique au devant de l'Ambassadeur de Suède, chargea ses gens de faire en forte que son carrosse eût la marche la plus honorable avant le carrosse de l'Ambassadeur de France.

Le cocher du Comte d'Estades Ambassadeur & depuis Maréchal de France fut battu, les traits de ses chevaux coupés par les gens de Watteville; Voila pour cent francs de dommage: car enfin le Roi de France en étoit-il ni moins estimé, ni moins craint, ni moins considéré chez les étrangers pour la folie de Watteville & de son cocher?

Si Watteville est un fou, si d'Estades est piqué, faut-il qu'il en coûte à la France cent millions, & la vie à trente mille hommes, pour dépiquer le Comte d'Estades & pour raccommoder les traits de ses chevaux?

Je conviens que c'est un malheur qu'un cocher battu & des traits coupés par l'ordre d'un fou; mais c'est un très-petit malheur; & un compliment de la part du Roi d'Espagne, doit & peut réparer facilement un pareil malheur, comme il le repara. Mais en bonne foi, si le Roi d'Espagne eût été assez fou de son côté

pour

pour ne vouloir pas faire ce compliment, falloit-il que le Roi de France fût assez injuste du sien, pour aimer mieux faire souffrir à ses sujets tous les malheurs d'une guerre qui peut durer, que de se passer de compliment? Cependant tel est le conseil de la colère des enfants, de la colère du vulgaire.

En vérité, c'est ou ne pas sçavoir ce qu'il en va coûter de malheurs à ses sujets, ou ne compter pour rien leurs plus grands maux; ce qui est, ou sottise, ou bêtise, ou inhumanité & cruauté. C'étoit à D'Estades en bon citoyen, en bon serviteur du Roi, à adoucir son Maître, en traitant cette affaire de folie & de bagatelle, & non pas à l'aigrir en la lui faisant regarder comme une affaire importante, & comme une insulte personnelle, qu'il falloit venger par une sanglante guerre.

Est il donc nécessaire de faire des folies, parce que nôtre voisin est fou? Je
fai :

fai bien qu'il est difficile de souffrir une injure, une insulte, surtout quand on se sent le plus fort ; mais la réputation de modéré ne vaut-elle pas bien la réputation d'impatient & d'emporté ?

Heureusement le Roi d'Espagne, le plus sage & le moins fort, fit déclarer que ses Ambassadeurs ne disputeroient jamais la préséance aux Ambassadeurs de France ; & cette grande affaire fut apaisée avec quelques paroles d'honnêteté.

L'affaire que le Duc de Créquy eut avec les troupes de la garde du Pape, que l'on nommoit les Corfes, étoit une suite des airs de hauteur que ce Duc avoit ordre de prendre avec les Chiggi, parents & Ministres du Pape Alexandre VII, qui de leur côté par leurs manières insolentes cherchoient à mortifier la France & son Ambassadeur. Ils étoient les premiers fous de chercher à insulter la Nation Française ; mais je ne sai si notre Conseil faisoit sagement, d'ordon-

ner au Duc de Créqui de les mortifier en tout.

Ces petites picoteries personnelles sont de vraies petiteffes de particuliers, vrais procédés d'enfants. Le Prince sage & vertueux doit agir indépendamment de la conduite bizarre & folle des Princes ses voisins, & aller toujours d'un pas égal, aux solides intérêts de la Nation, en faisant semblant de ne pas s'apercevoir des extravagances des autres.

Le Pape & ses Neveux furent mortifiés deux ans après, d'être obligés à faire de grandes soumissions au Roi; mortification honteuse, qu'ils auroient facilement évitée dans les commencemens avec une patience louable, & qui étoit très-convenable à la place du Pape. Le Maître, qui abandonne de bonne grace ses gens quand ils ont eu tort, montre évidemment qu'il est fort éloigné d'avoir tort lui-même.

Quand on compare ce qu'il en couta

au

au Roi & à son Peuple, pour avoir à Paris des reverences & des complimens de la part du Pape, on trouvera que c'est les acheter vingt fois plus qu'ils ne valoient; car le Roi envoya des troupes en Italie, sous les ordres du Maréchal de Bellefonds alors Lieutenant Général. Cette équipée finit par un Traité fait à Pise, dans lequel le Pape s'obligeoit à faire faire ses compliments; car qui est-ce qui paya ses troupes? ne fut-ce pas les Peuples qui payèrent leur taille un peu plus forte?

La France conclut cette année 1662 un Traité avec la République de Hollande, par lequel ces deux Puissances se promettoient mutuellement des secours suffisants pour se *défendre* contre quiconque les attaqueroit, & convenoient en même tems de plusieurs articles de commerce : mais ce Traité ne dura pas.

Les Traités que chaque partie peut rompre *impunément*, ne sauroient durer, parce

parce que les intérêts vrais ou apparens changent bientôt, & font changer de volonté à quelcune des parties.

D'où vient que les Traités entre deux familles d'une même Ville durent toujours ? c'est qu'aucune ne peut les rompre *impunément*. Les Loix, les Juges s'y opposent, & l'Etat prête ses forces aux Juges pour faire exécuter leurs jugemens quand il en est besoin, & celui qui seroit tenté de résister aux Juges, ne succombe point à la tentation, parce qu'il voit évidemment qu'il le tenteroit en vain, & que sa résistance ne feroit que doubler, tripler son mal ; mais tant que les Puissances de l'Europe ne conviendront point de former entre eux une Diète Européane, pour faire observer les Traités, pour empêcher qu'ils ne soient rompus *impunément*, & pour conserver chacun d'eux dans ses possessions actuelles, il ne faut pas qu'ils espèrent
faire.

faire jamais aucune ligue durable , soit défensive , soit offensive.

Il y a quelquefois des Souverains qui entrent dans les Traités comme garants , & qui promettent de garantir l'observation d'un Traité dont ils ont été Médiateurs ; mais ce ne sont que des promesses : Or qui forcera ces Souverains à tenir leurs promesses ?

Il y eut l'hyver de cette année une grande famine , qui se fit sentir jusqu'à la moisson , & cela fut cause que l'on trouva à redire à la dépense d'un magnifique Carrousel que donna le Roi ; & effectivement , quoique chaque particulier qui faisoit de la dépense à ce Carrousel , n'eût peut-être pas donné le montant de cette dépense pour soulager les pauvres qui mouraient de faim , il semble qu'il sied mal de donner des fêtes publiques , & de faire faire des dépenses superflues , dans des tems de misère publique , & lors que l'on voit dans les

ruës

ruës & dans les grands chemins des malheureux mourir de foiblesse, faute d'un morceau de pain.

A l'égard de la famine, j'en ai vû quatre en France en soixante-quatre ans, & chacune a coûté à l'Etat plus de deux cent mille personnes d'extraordinaire l'une portant l'autre ; car elles ont été moins fortes l'une que l'autre.

A ce propos, je dirai que j'ai vû une partie du bled qui avoit été amassé dans un magasin de Metz, fait durant le siège de Charles-Quint vers 1552. Il y en avoit dans un long grenier environ deux pieds de haut. Il s'étoit fait une croûte au-dessus d'un demi pied d'épaisseur ; elle étoit très-dure ; on la rompit à coups de hache ; elle empêchoit la communication de l'air, le reste du bled étoit sain. J'en ai mangé du pain qui étoit bon, plus de cent-cinquante ans après. Cela me fait croire que dans les années abondantes, on pourroit dans des voutes où
il

il n'y a point d'humidité , faire dans chaque Ville des greniers publics , & les remplir dans l'abondance ; mais il faudroit faire encore sur cela diverses expériences pour mettre le bled à couvert de l'air extérieur.

Le Roi fit cette année soixante nouveaux Chevaliers du Saint-Esprit , pour remplir le nombre de cent. Les marques extérieures de distinction devroient être différentes & affectées aux différentes Classes d'emplois publics. Les Maréchaux de France devroient avoir une marque sur leur habit , différente de celles des Lieutenans Généraux : ces marques extérieures augmenteroient l'émulation à qui serviroit le mieux l'Etat , si le Roi nommoit toujours un des trois choisis par scrutin dans la Classe inférieure pour remplir une place vacante dans la Classe supérieure.

Le Prince se feroit aimer de tous les sujets , en se conformant ainsi dans la distri-

distribution des honneurs au jugement des trente meilleurs connoisseurs qui sont les pareils ; au lieu que s'il ne suit pas la méthode du scrutin, il fait vingt fois plus de mécontents que de contents, & se fait ainsi beaucoup plus haïr qu'aimer. Or, une institution qui fait vingt fois plus haïr & mépriser l'instituteur qu'elle ne le fait estimer & aimer, & qui ne sert de rien à l'Etat, n'est-elle pas très-insensée ?

Il faudroit des marques distinctives sur l'habit des Princes & des Princesses du sang, & sur l'habit des principaux Officiers de l'Etat. Les Gentilshommes devroient avoir leur marque au lieu d'épée, qui n'est pas marque distinctive pour eux. Toutes ces anciennes institutions sont des restes de l'ancienne enfance de la raison humaine.

A N N E' E 1663.

Le Comte d'Estrades, habile négociateur,

teur, acheta pour le Roi Dunckerque du Roi d'Angleterre cinq millions de livres à vingt - huit livres le marc. Les Hollandois voulurent s'y opposer ; mais ce Négociateur passa d'Angleterre en Hollande , & trouva le moyen de les appaiser. Ils s'obligèrent même par un nouveau Traité à garantir cette acquisition, parce que le Roi de son côté s'engagea à leur donner du secours contre les Anglois , & contre l'Evêque de Munster, avec qui ils étoient prêts d'entrer en guerre.

Il semble d'abord que c'est acheter cher une place qui coûte trois fois plus à entretenir de fortifications & de garnisons qu'elle ne peut valoir de revenu ; mais si le Roi eût voulu l'avoir par force, il lui en auroit coûté dix fois, vingt fois davantage , & n'eût pas été sûr d'y réussir ; & à l'égard de la garnison, elle ne lui coûtoit rien , puisqu'il ne faisoit que faire passer à Dunckerque, nouvelle fron-

frontière, partie des garnisons des Villes de derrière qui étoient anciennes frontières.

Le Roi d'Angleterre fit en cela un coup hardi ; mais il fit entendre aux Anglois que cette place leur coûtoit beaucoup à garder & ne leur rapportoit rien, qu'ils ne pouvoient pas même la garder longtemps, & que ces cinq millions feroient employés à acquitter ses dettes, qu'il auroit fallu prendre sur le Peuple. Il envoya la garnison de Dunckerque prendre possession de Tanger que le Roi de Portugal lui avoit cédé pour la dot de l'Infante de Portugal qu'il venoit d'épouser.

Le Roi, par le Traité des Pyrenées de 1659, avoit promis au Roi d'Espagne son beau-père, de ne secourir ni directement ni indirectement les Portugais, que les Espagnols regardoient comme des rebelles, & dont la rebellion duroit depuis vingt-trois ans : mais comme ce n'étoit pas son intention d'abandonner

donner réellement le Roi de Portugal, il l'assistait toujours & d'hommes & d'argent; & cette année il permit au Vicomte de Turenne, parent de la Reine de Portugal, de lever des troupes en France, & de les envoyer en Portugal sous le commandement du Comte de Schomberg, depuis Maréchal de France, qui obligea enfin l'Espagne, cinq ans après, à reconnoître pour Souverain légitime le Roi de Portugal, & à faire la paix avec lui, après vingt-huit ans de guerre.

Il est évident que par ces secours indirects, le Roi manquoit à l'engagement où il étoit entré avec l'Espagne dans le Traité des Pyrenées, de ne donner aucun secours ni directement ni indirectement au Roi de Portugal. Le Roi savoit bien que c'étoit lui qui payoit les troupes, les munitions & l'argent qui s'envoyoient en Portugal; mais il croyoit qu'il suffisoit de se cacher sous le nom du Vicomte de Turenne.

Cette

Cette infraction du Traité n'étoit ignorée de personne ; mais pour excuser le Roi , on disoit , que l'Empereur Ferdinand , malgré son engagement pris au Traité de Munster de 1648 , de ne point donner du secours au Roi d'Espagne ni directement ni indirectement , n'avoit pas laissé de lui fournir secrettement & hommes & argent ,

Ces exemples prouvent , que les engagements que les Princes prennent contre leurs intérêts , n'ont aucune solidité tant qu'ils peuvent y manquer impunément ; & ils y manqueront toujours impunément , tant qu'il n'y aura point de Traité entre tous les Souverains d'Europe , pour la garantie de l'exécution des Traités , & tant que les garants n'établiront point une punition suffisante & inévitable , contre quiconque voudroit résister au jugement & à la décision des Souverains arbitres & garants , qui pour cet effet auroient toujours dans une

Ville neutre une assemblée permanente de leurs Plénipotentiaires, où se traiteroient journellement les demandes réciproques entre Souverain & Souverain.

Cette année, les treize Cantons Suisses envoyèrent à Paris trente-neuf Députés ou Ambassadeurs, c'est-à-dire, trois de chaque Canton, pour renouveler l'Alliance avec la France : les articles en furent dressés sur les précédents, & en trois conférences tout fut réglé. Cette Alliance dure depuis François Premier vers 1517. Nous n'avons eu aucune Alliance si longue avec aucun Etat voisin, & je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu une si longue au monde entre aucun voisin : C'est que nous y gagnons partie de leurs habitans, & qu'ils y gagnent nôtre argent : nous y gagnons leurs hommes ; la moitié de leurs Officiers & de leurs soldats s'établissent parmi nous ; l'autre moitié porte nôtre argent chez eux : Ils y gagnent encore nôtre

tre protection contre l'Empereur & contre leurs autres voisins. Ils ne sont pas regardés comme les Peuples les plus spirituels de l'Europe, & cependant ils se sont gouvernés mieux que les Peuples les plus sages.

Les prudents Venitiens avec leur habileté, ont été en diminuant depuis deux cent ans. Les Suisses avec leur bon sens, ont accru leur considération, leur sûreté & leurs revenus. Ils n'ont à craindre que la division qui peut naître entr'eux à l'occasion de la différence de Religion; & s'ils ne se sont pas divisés sur cet article, c'est une grande preuve de leur sage patience & de leur habile modération.

Feu Gourville, homme de Finance, a laissé des Mémoires imprimés sous la Régence de LOUIS XV. Il étoit l'Intendant des affaires de Mr. le Prince de Condé, & étoit avec lui à Bruxelles, lorsque ce Prince servoit l'Espagne contre sa patrie.

Il dit avoir scû de Castel-Rodrigue Gouverneur des Pays-Bas, que dans le Conseil d'Espagne on a vérifié en 1663, que l'Espagne depuis Charles-Quint en moins de cent-cinquante ans, a dépensé plus de dix-huit cent soixante & treize millions de livres à vingt-huit livres le marc, pour conserver les Pays-Bas, sans compter les revenus du Pays qui y ont été consommés, sans qu'il en soit rien passé en Espagne.

Si l'on y ajoute les revenus du pays, & ce qu'il en a coûté depuis 1663 jusqu'en 1715 au commencement de la Régence, on trouvera que l'Espagne auroit gagné plus de dix-neuf cent millions, ou cent millions de rente annuelle, à abandonner toute la Flandre & tous les Pays-Bas, ou à une République, ou à un Prince particulier, lorsque Charles-Quint alla fixer son séjour en Espagne.

La chose auroit été fort différente, si
Charles

Charles - Quint eût eu assez bon esprit pour imaginer & établir le projet de paix perpétuelle , qu'imagina depuis Henri IV , Roi de France , & qui se réduit à signer , & à faire signer cinq articles fondamentaux : car Charles-Quint & ses successeurs auroient conservé les dix-sept Provinces & la Franche-Comté , & en auroient pû tirer plus de quinze millions par an tous frais faits , ce qui en deux-cent ans auroit monté à trois milliards.

Tel est le grand inconvénient d'avoir des Etats séparés les uns des autres ; & c'est sur ce fondement qu'un Auteur Italien , qui vivoit sous Philippe Second , en comparant les forces de la France & de l'Espagne , feignoit d'avoir mis dans un plat de la balance , la France d'un côté , & dans l'autre le continent de l'Espagne , à laquelle étoit joint alors le Portugal , & qu'alors ils étoient en équilibre ; mais qu'ayant ajouté à l'Espagne les dix-sept Provinces des Pays-Bas

& la Franche-Comté, au grand étonnement des spectateurs, la France commençoit à l'emporter; & qu'y ayant encore ajouté le Milanois & le Royaume de Naples & de Sicile, la France l'emportoit alors de beaucoup.

Cela me fait croire, que de tous les Princes de l'Europe, celui qui eût le plus gagné à former cette espèce d'arbitrage Européan pour terminer sans guerre les différends des Souverains, c'eût été Charles-Quint, & de-là on peut conclurre, que l'Empereur en est devenu réellement moins puissant pour avoir acquis de nouveaux Etats séparés en Italie, à moins qu'il n'obtienne l'établissement de la Diète Européane, pour assurer aux Puissances de l'Europe la conservation de leurs Etats, avec une sûreté dix fois plus grande, & cependant avec la moitié moins de dépense.

A N N É E 1664.

Colbert, Ministre des Finances & du Commerce, voyoit en gros combien le Commerce maritime avoit enrichi les Hollandois & les Anglois; ainsi pour les imiter, il établit d'un côté une Compagnie pour aller aux Indes Orientales acheter des épiceries, du café, du thé, des porcelaines, des laques, des cotons, de la soye, des toiles, des soyeries &c. Et de l'autre il forma la Compagnie d'Occident pour le sucre, le tabac, les teintures, le cacao: mais les Administrateurs, faute de résider la plupart au port de la Compagnie, faute de connoissance suffisante dans le Commerce maritime, & surtout, faute d'intérêt suffisant dans le gain de la Compagnie, les bons travailleurs furent dégoûtés de travailler pour des Actionnaires fainéans, & ne songèrent qu'à leur intérêt particulier, négligèrent l'intérêt commun, &

laissèrent ainsi périr entre leurs mains les commencemens de ces beaux établissemens.

Colbert n'étoit pas si occupé des grandes vues, que cela lui fit négliger les établissemens tant soit peu importans. Il vit que les Italiens s'étoient perfectionnés dans la peinture & dans la sculpture, par des Académies, où les commençans peuvent beaucoup avancer en peu de tems, & profiter avec émulation des remarques des meilleurs maîtres : Cela le détermina à établir une pareille Académie à Paris. Elle tint ses assemblées au vieux Louvre.

La peinture, la sculpture, la musique, la poésie, la comédie, l'architecture, prouvent les richesses présentes d'une Nation : elles ne prouvent pas l'augmentation & la durée de son bonheur ; elles prouvent le nombre des fainéans, leur goût pour la fainéantise, qui suffit à entretenir & à nourrir d'autres espèces
de

de fainéans ; gens qui se piquent d'esprit agréable , mais non pas d'esprit utile ; ils veulent exceller sur leurs pareils ; mais ils se contentent fatement d'exceller dans des bagatelles , dans des choses peu importantes pour un bonheur un peu durable.

Ce n'est pas que ces ouvriers illustres ne travaillent ; ce n'est pas qu'ils ne fassent des ouvrages difficiles , & où ils emploient beaucoup d'esprit & d'adresse ; mais c'est dommage de tant dépenser d'esprit dans des ouvrages si peu utiles pour le bonheur solide de la société. C'est un défaut de notre Gouvernement , de ne proposer pas des occupations plus utiles , au lieu de semblables amusemens passagers , dont il ne reste aucune utilité ni pour les pauvres familles , ni pour la postérité.

Qu'est-ce présentement que la Nation Italienne , où ces arts sont portés à une haute perfection ? Ils sont gueux , fai-

I 5 néants,

néants, paresseux, vains, poltrons, occupés de niaiseries. Tels sont devenus peu à peu, par l'affoiblissement du Gouvernement, les misérables successeurs de ces Romains si estimables, de ces contemporains de Caton, qui étoient dignes de gouverner les autres Nations, & capables, en les assujettissant, de les rendre plus heureuses qu'avant leur assujettissement.

Colbert grand travailleur, en négligeant les Compagnies de Commerce maritime, pour avoir plus de soin des sciences curieuses & des beaux arts, prit l'ombre pour le corps, donna l'ombre aux François, & laissa le corps aux Hollandois & aux Anglois.

Les Corsaires d'Alger nous enlevoient souvent des vaisseaux de Marseille, & dégoûtoient ainsi nos marchands du Commerce du Levant. Le Duc de Beaufort, aidé des conseils du Commandeur Paul, les battit, les força de rentrer dans leurs ports,

ports, & leur prit même Gigeri, petite place en Barbarie, qu'il fut obligé de leur abandonner : mais comme on ne put les obliger à faire un Traité de paix, la dépense de cet armement nous coûta vingt fois plus qu'il ne nous rapporta d'utilité.

L'année suivante, les pirateries recommencèrent, & à dire le vrai, elles dureront toujours, jusqu'à ce que les Souverains Chrétiens, dont les côtes sont sur la Méditerranée, ou qui y font Commerce, donnent chacun leur contingent aux Chevaliers de Malte, qui sont très-heureusement situés, pour nettoyer cette mer de Corsaires.

Chacun de ces Princes y gagneroit plus de la moitié de leurs pertes & de leurs dépenses, & ils auroient incomparablement beaucoup plus de sûreté, qu'en faisant séparément la guerre à ces Corsaires, ou en leur payant séparément un tribut assez honteux.

Les Chevaliers de leur côté y gaigneroient les prises , & une grande considération dans les trois parties du monde. C'est le fonds du projet du feu Commandeur de St. Pierre mon frère , pour extirper ces Corsaires.

Cette entreprise de Gigeri , étoit une entreprise à-peu-près aussi folle , que seroit celle des Algériens , s'ils vouloient faire la conquête de quelque petit port en Provence ou en Languedoc , parce qu'ils ne pourroient jamais le conserver malgré les François. Ce qu'il nous en eût coûté pour conserver Gigeri , eût été vingt fois plus considérable que le profit qu'il nous eût rapporté.

Les Turcs , qui avoient pris l'année précédente Neuhausel en Hongrie , se préparoient à faire de nouvelles conquêtes de ce côté-là. L'Empereur demanda du secours à la France , comme membre de l'Empire à cause de l'Alsace. Le Roi lui accorda quatre mille hommes.

d'in.

d'infanterie & deux mille chevaux; c'étoit quatre fois plus que son contingent. Ces troupes furent cause de la victoire de St. Godart sur le Raab, & cette victoire fit conclure une paix avantageuse avec les Turcs.

C'est une faute essentielle à un Souverain, de laisser aguerrir les troupes de son voisin, sans aguerrir les siennes en même tems. Ainsi, il est forcé de prendre parti dans toute guerre de son voisinage; & le parti qu'il peut prendre avec justice & bienfaisance, c'est celui qui le rend arbitre contre celui qui ne veut agréer aucun arbitrage. Son intérêt & son devoir, c'est d'empêcher tout agrandissement de territoire, & par conséquent, de procurer à chacun la conservation du sien.

Un pareil plan de conduite est très-raisonnable, & il convient de le faire connoître publiquement à ses voisins, afin de dégoûter les Princes impatiens de

de prendre les armes , par la certitude qu'ils auroient de perdre en pure perte les frais de la guerre , les dommages de leurs frontières , & le préjudice que leur causeroit l'interruption du Commerce.

Le Roi de France peut devenir ainsi l'arbitre de l'Europe , pourvû qu'il déclare qu'il ne veut point aggrandir son territoire , & qu'il se déclare contre celui qui refusera les arbitres qu'il leur nommera , ou dont ils conviendront. Or y a-t-il pour un Roi de France un personnage plus louable & plus honorable, que d'affermir la paix parmi toutes les Nations Chrétiennes , & d'être regardé dans toute l'Europe comme le Pacificateur & le Médiateur de tous les différends qui naissent entre les Souverains ?

Les canaux navigables sont extrêmement utiles au Commerce intérieur du Royaume ; c'est par leur moyen que des denrées & des marchandises pesantes ou de grand volume , peuvent se transporter

ter

ter à petits frais d'un lieu où elles sont en abondance & inutiles, dans les lieux où il y en a disette, & enrichir ainsi les vendeurs & les acheteurs.

Ricquet, habile Ingénieur, proposa dans ce tems-là au Roi, de faire remonter les bateaux de la Garonne jusqu'en un endroit, où par différens ruisseaux, il formeroit un canal qui aboutiroit à d'autres rivières & à d'autres canaux, & que ces bateaux arriveroient enfin de l'embouchure de la Garonne qui est dans l'Océan, au port de Cette, qui est dans la Méditerranée, sans être obligés de passer le détroit de Gibraltar. C'est ce canal que l'on a pour cela appelé le Canal de jonction des deux mers, & enfin le canal de Languedoc.

Colbert, qui étoit naturellement porté aux entreprises favorables au Commerce, trouva ce projet solide & grand, & le fit goûter au Roi. Ainsi Ricquet, avec la protection de la Cour, vint heureuse-

reusement à bout de l'exécuter, & ce canal se trouve effectivement fort utile aux Provinces par où il passe ; parce que les droits de péages & les réparations sont très-modiques, & que la Province veille toujours à empêcher les vexations des péagers.

Ce canal qui commence près de Toulouse & qui communique à la Garonne, a plus de soixante lieues de long. Il y a cent-quatre écluses pour soutenir les eaux qui viennent d'un grand bassin qui les reçoit de diverses sources par divers petits canaux. Ce bassin est de deux cent toises de long sur cent cinquante de large. Il est à Naurouse, lieu élevé entre Toulouse & Agde. Une partie de ces eaux descend par un canal dans la Garonne à l'Océan ; l'autre partie descend dans une petite rivière à la Mer Méditerranée. Cet ouvrage fut achevé seize ans après, en 1680.

Il y eut cette année plusieurs fêtes

à la Cour. Les Ministres, en suivant les maximes du Cardinal Mazarin, étoient fort aises, que les plaisirs éloignassent le Roi de l'application aux affaires du Gouvernement : Il leur en revenoit à chacun d'entre eux plus d'autorité pour décider les affaires de leur département à leur fantaisie.

A N N É E 1665.

Longtems avant Cicéron, les Philosophes tâchoient d'accommoder la liberté de l'homme avec la certitude de la préscience de DIEU. Les plus sages s'en tenoient à convenir de ces vérités : 1^o. que l'homme est libre : 2^o. que Dieu prévoit avec certitude les actions libres : 3^o. qu'il ne falloit rejeter ni l'une ni l'autre de ces vérités, quoiqu'ils ne comprissent pas *comment* ces vérités pouvoient se concilier ensemble.

D'autres Philosophes, extrêmes & présomptueux, nioient hardiment une de
ces

ces vérités ; les uns soutenoient , que l'homme qui méritoit tantôt punition , tantôt récompense , étoit libre dans ses actions ; mais ils nioient en même tems que Dieu prévît avec une certitude parfaite les actions libres de l'homme.

Les autres soutenoient que Dieu prévoyoit tout avec la plus grande certitude , que c'étoit lui qui faisoit mouvoir l'homme , & qui lui faisoit choisir , tantôt le mal moral , tantôt le bien ; mais ils nioient que l'homme fût libre , & qu'il méritât ni punition ni récompense.

Chacun de ces deux partis de Philosophes extrêmes , étoit forcé d'avouer des conclusions très-absurdes , qui se tiroient naturellement de leurs opinions opposées , au lieu que les plus sages , en avouant qu'ils ne concevoient pas *la manière de concilier* ces deux vérités , n'étoient point obligés d'adopter ces absurdités.

On dit que Cicéron , sur cette question de la liberté de l'homme & de la pré-

prescience de Dieu, disoit, que s'il fa-
 loit opter, il aimeroit mieux dire que
 l'homme est libre, & que Dieu ne pré-
 voit pas avec une certitude parfaite les
 actions humaines parfaitement libres :
 Mais heureusement, l'homme sage n'est
 pas dans l'obligation de nier aucune de
 ces deux vérités. Il se contente d'avouer
 qu'il ne sauroit les concilier. Mais la
 plupart des hommes, par impatience,
 par présomption, par vanité, par esprit
 de parti, par l'envie de se distinguer,
 ou entreprennent avec des mots obscurs
 de faire cette conciliation, ou soutien-
 nent une vérité, en condamnant d'er-
 reur la vérité opposée, & ouvrent par-
 là un grand champ à des disputes éter-
 nelles.

Les mêmes disputes reviennent de tems
 en tems parmi les hommes, & y re-
 viendront toujours de siècle en siècle ;
 mais il y a des siècles où elles font plus
 de bruit que dans d'autres. Elles firent
 beau-

beaucoup de bruit du tems de Pélage, Moine Ecoffois, qui s'étoit retiré dans la Palestine, & qui eut pour adversaire Saint-Augustin Eveque d'Hippone en Afrique il y a treize cent ans, à l'occasion du mot de *grace* que chacun d'eux interprétoit à sa manière.

Cette dispute recommença en Europe du tems de l'établissement des hérésies de Luther & de Calvin. Elle se réchauffa chez les Hollandois, & y produisit le Synode de Dordrecht en 1618. Elle se ralluma fortement en France parmi les Théologiens vers 1640. à l'occasion d'un livre latin, composé par Jansénius Evêque d'Ypres.

Le Conseil du Roi crut pouvoir faire cesser ces disputes par une décision du Pape en 1665, par laquelle il condamnoit cinq propositions qui contenoient le précis de la doctrine de Jansénius, & on dressa un formulaire pour le faire signer à tous les Prêtres, & particulièrement

rement

rement à tous les Bénéficiaires ; mais les disputes ne cessèrent point , elles devinrent même très-dangereuses pour la tranquillité de l'Etat , parce qu'on pouvoit les regarder comme les premières étincelles d'une guerre civile.

Les hommes aiment les partis , soit comme une occasion de se distinguer , soit pour avoir le plaisir de se venger de ceux dont ils sont méprisés. Les femmes s'en mêlent volontiers par les mêmes motifs ; & chacun par zèle pour son parti , se plait à offenser en différentes manières le parti opposé. Chaque parti appelle & croit son opinion , la vérité. Chaque parti croit que c'est une œuvre de charité de persécuter le parti opposé , de l'abattre , de l'anéantir.

Il est donc de la dernière importance pour l'Etat , de calmer , d'assoupir , & d'éteindre entièrement ces querelles de Religion dans leur naissance. Il faut , à cet effet , punir ceux qui auront désobéi

à l'ordonnance du silence, en écrivant ou en prêchant; mais il faudroit pour cela un bureau de tranquillité, composé de Conseillers qui veillassent à imposer les punitions aux Ecrivains & aux Prédicateurs coupables d'hostilité, c'est-à-dire, de controverse. *On se trompe lourdement quand on croit appaiser les disputes des Théologiens par des décisions; on ne fait qu'aigrir les esprits de ceux qui sont condamnés, & autoriser l'esprit de persécution qui fait naître les revoltes.*

Le seul parti est le silence des deux partis, la non-controverse, la tranquillité, la patience; car les partis cessent de combattre, dès qu'on ne parle plus du sujet de la querelle, & en trente ou quarante ans tout est enseveli dans l'oubli, parce que les jeunes gens ne prennent plus parti dans une querelle, dont il n'est plus question dans le Monde. *Les décisions ne font que des persécuteurs, des persécutés, des hérétiques & des rebelles;*

belles ; au lieu qu'avec le remède du simple silence on conserve l'union, la paix, la charité, l'autorité, l'obéissance, & surtout la tranquillité.

Il n'y a jamais rien à craindre pour la vérité, le tems la découvre à tout le monde si c'est vérité, & le tems l'enfouit pour toujours si c'est erreur.

D'ailleurs, on se passe bien, pour faire son salut, de certaines vérités pendant des siècles entiers, puis qu'avant les disputes on s'en étoit bien passé pour se sauver ; au lieu que l'on ne peut jamais se passer de la charité, de la justice & de la bienfaisance dans la Religion, ni de la concorde dans la société.

Quand par le parti du silence la vérité demeureroit opprimée, ce ne seroit que pour quelque tems ; quand elle seroit, pour ainsi dire, plongée dans l'obscurité, il est sûr qu'elle en sortiroit un jour triomphante de l'erreur : elle ne peut jamais être anéantie ; elle sur-
nage

nage & revient toujours sur l'eau, & par sa nature elle luit, & se fait connoître avec le tems comme la lumière.

Il y a même une observation considérable pour le parti du silence contre le parti de la décision; c'est que l'erreur est toujours excusable, parce qu'elle n'est jamais volontaire; au lieu que le défaut d'obéissance à la décision légitime, rend criminel & condamnable quiconque désobéit. Or n'est-il pas d'un bon Prince de préférer le parti qui ne fait que des malheureux très excusables, au parti qui fait des criminels condamnables devant Dieu & devant les hommes?

Je sai bien que les gens de parti, qui haïssent le parti opposé, & qui le haïssent, à ce qu'ils croient, par un esprit de charité, conseillent la décision & non pas le silence; d'un côté pour avoir l'honneur de la victoire, & de l'autre pour avoir le plaisir de se venger impunément, par la persécution de ceux qui

ont osé leur résister, & attaquer leurs opinions.

Mais plus ils insistent pour la décision, plus les sages Magistrats doivent insister pour observer le parti du silence. Le plus grand nombre des Magistrats Hollandois fut imprudemment pour l'intolérance, & pour faire une décision sur les disputes de la grace en 1618, & leur avis passa, malgré l'avis du plus petit nombre, qui opinoient sagement au parti du silence. Il se tint un Synode à Dordrecht. Les Gomaristes triomphèrent des Arminiens; mais ils ne les persuadèrent pas, ni eux, ni leurs successeurs, & peu s'en falut que la République ne tombât dans la guerre civile pour la querelle de Gomarus & d'Arminius, deux simples Curés; parce que les Etats, au lieu du parti du silence, prirent mal-habilement le parti de la décision. Or le Conseil du feu Roi Louis XIV. suivit imprudem-

Ann. Polit. I. part.

K

ment

ment en 1665. le mauvais exemple des Hollandois de 1618.

Tandis que l'on prenoit le mauvais parti de la décision sur la Religion, Colbert prenoit des mesures sages sur le commerce des glaces de miroir. Il avoit sagement remarqué, qu'une partie de nôtre argent passoit à Venise pour les glaces, & pour les points ou dentelles; qu'il en passoit en Angleterre pour les beaux draps, & pour la belle teinture en rouge; qu'il en passoit en Flandre pour les tapisseries; & qu'au lieu de payer à bon marché le travail des François en les occupant à des manufactures, nous payons bien cher le travail des étrangers, qui étoient souvent nos ennemis.

Ces remarques le déterminèrent à établir en France des manufactures de glaces, de points de France, de draps fins, & des teintures parfaites. Il fit venir d'ex-

d'excellens ouvriers des pays étrangers, & l'on commença cette année 1665 l'exécution de ces projets. On établit un fourneau pour faire des glaces dans le bois de Tour-la-ville auprès de Cherbourg, à trois lieues de Saint-Pierre-Eglise, lieu de ma naissance, dans la Normandie Occidentale; & cette manufacture s'est depuis fort perfectionnée à Saint Gobin en Picardie par l'invention des glaces coulées.

Colbert établit aussi au Fauxbourg St. Marcel de Paris, sur la rivière des Gobelins, la manufacture des tapisseries, & celle des teintures de laine; & dans la rue St. Denis, on établit les manufactures des points de France: on établit en même tems en différens endroits du Royaume, comme à Elbeuf, des manufactures de draps très-fins. Ainsi, nôtre argent nous resta, & ce qui étoit plus important, beaucoup d'ouvriers inutiles furent employés, & plusieurs furent em-

ployés plus utilement du double qu'ils n'étoient.

Les Charges de Judicature commençèrent à se vendre sous Louis XII, il y a plus de deux cent ans ; mais quand un Officier mouroit sans avoir vendu, le Roi vendoit la Charge du mort. Un nommé Paulet, sous le règne de Henri le Grand, proposa de laisser la liberté de payer tous les ans au Roi une somme ou droit annuel, moyennant quoi les Offices seroient héréditaires ; cela fut agréé & du Roi & des Officiers de Justice.

Comme Paulet l'inventeur fut le premier Fermier de ce droit annuel, on appella ce droit, la taxe de Paulet, & par corruption la Paulette. Le Roi par une déclaration, confirma cette année ce droit, & fixa le prix des Charges, qui étoient montées à des prix excessifs : mais les riches Financiers qui vouloient en acheter pour leurs enfans, & qui sous
main

main donnoient des supplémens aux vendeurs, rendirent ces fixations inutiles ; & comme à Rouen les familles marchandes s'emparent tous les jours des Charges du Parlement de Normandie, au grand préjudice du Commerce, les familles financières s'emparent tous les jours des Charges du Parlement de Paris, de ce Parlement des Pairs, qui par ce moyen a déjà perdu beaucoup de son autorité.

Par cette vénalité, le Financier riche, paresseux, voluptueux, sans vertu & sans talens, à la honte de nôtre Gouvernement, est préféré au Gentilhomme intelligent, laborieux, instruit & vertueux, lorsqu'il n'a pas assez d'argent pour acheter : Encore si pour exciter l'émulation des jeunes gens au travail, le Roi avoit songé à faire dans la Robe, ce qu'il a fait depuis dans les emplois de guerre, de faire porter au Trésor Royal le prix de la fixation, afin de

pouvoir choisir le meilleur par scrutin entre divers sujets : mais jusqu'ici le Ministère de la guerre a été toujours mieux gouverné que celui de la Robe.

Au commencement de 1665 on commença à voir paroître le Journal des Savans de France, qui a été le modèle sur lequel on en a fait depuis en divers endroits de l'Europe. Il contient les nouvelles qui regardent les ouvrages nouveaux des savans ; & par des extraits de leurs livres, ce Journal doit en faire connoître ce qu'il y a de nouveau & de plus important au bonheur de la société. On pourroit le rendre meilleur, si l'Etat avec des pensions y vouloit employer de meilleurs ouvriers, en plus grand nombre, & sur une forme plus utile & plus agréable.

Sur la fin de cette année, mourut le Roi d'Espagne Philippe IV, âgé de soixante ans. Il n'avoit pas dans sa jeunesse ménagé sa santé ; & il mourut plû-

tôt par la caducité qu'amènent les plaisirs immodérés, que par celle qu'amène la grande vieillesse. Il étoit doux, patient, peu entreprenant, trouvant tout difficile, peu laborieux, & ayant besoin d'un Ministre général. Aussi en eut-il toujours, comme Louis XIII. en avoit eu.

A N N E' E 1666.

La Reine Anne d'Autriche, mère du Roi, mourut en 1666. Elle avoit été déclarée Régente à la mort de son mari en 1643. Elle continua de gouverner après la majorité du Roi arrivée en Septembre 1651, parce que la majorité qui se donne à nos Rois à treize ans & un jour depuis l'ordonnance de Charles V, il y a plus de trois cent ans; n'est qu'une pure cérémonie; & effectivement, un enfant de treize ans & un jour n'est qu'un enfant qui ne peut avoir que la connoissance & la fermeté d'un enfant; ainsi elle ne cessa proprement de gouverner,

verner, qu'à la mort du Cardinal Mazarin son favori & son Ministre général, arrivée en 1661. De sorte que l'on peut dire que son gouvernement dura près de dix-huit ans.

Sa régence fut presque toujours agitée de factions & même de guerres civiles, parce que Mazarin son Ministre général ne sçut pas comme Richelieu se faire assez craindre des esprits séditieux; il étoit plus fin qu'habile, facile à alarmer: Ainsi, dans les tems de trouble, loin d'encourager la Reine, il étoit le premier à l'intimider.

Elle prit cependant malgré lui deux ou trois résolutions hardies; mais la timidité naturelle de l'Italien reprenant le dessus, la Cour en revenoit à chercher à tromper par les négociations, au lieu de se soutenir par de nouvelles actions de vigueur.

La Reine avoit naturellement beaucoup de courage, & surtout de la confiance

tance dans ses sentimens; c'est opiniâtreté quand on suit l'erreur & le mauvais parti; mais c'est fermeté quand on suit la vérité & le meilleur parti : La constance est, à mon avis, la principale qualité pour acquérir de l'autorité; il faut vouloir ce que l'on veut avec courage, & même avec un peu de colère quand on trouve de la résistance; mais surtout, il faut, pour être obéi, vouloir longtems la même chose avec constance.

Rien ne diminue tant le crédit, & par conséquent l'autorité, que l'inconstance. On peut dire même qu'à tout peser, les mauvais partis que prend celui qui gouverne faute de lumières, sont en moindre nombre & plus faciles à réparer, que les mauvais partis qu'il prend faute de fermeté, ou, si l'on veut, faute d'opiniâtreté.

Je suis persuadé, que si par bonheur la Reine eût rencontré un Ministre cou-

rageux, elle auroit eu une beaucoup plus grande autorité, & une Régence fort tranquille. Ainsi elle n'eût pas acquis moins de gloire dans le gouvernement des François, que la Reine Elizabeth en avoit acquis soixante ans auparavant dans le gouvernement des Anglois.

Ces caractères timides n'acquièrent jamais une autorité absolue : Ils n'ont jamais qu'une demi-autorité, parce qu'on peut facilement les intimider, les ébranler, & les faire changer. Ils perdent ainsi de leur crédit, & sont forcés de chercher avec beaucoup de peine, par des finesse, ce qu'ils obtiendroient au quadruple & facilement, par la voye d'autorité & de hardiesse.

Je dirai même, que les lumières, ou naturelles ou acquises, quelque grandes qu'elles soient, ne donnent point de constance, parce que, lorsque l'on est facile à intimider, on agit très souvent par l'impression de la peur malgré ses propres lumières.

Avec

Avec ces fortes de caractères, les Ministres qui ont le secret de donner beaucoup de défiances de tous ceux qui environnent le Prince, d'inspirer beaucoup de crainte & de se faire valoir en dissipant quelquefois les craintes, prennent bientôt le dessus sur ceux qui n'ont pas l'art d'inspirer de la crainte.

Anne d'Autriche voulut toujours constamment, & regarda comme le chef-d'œuvre de sa Régence, le mariage de son fils avec sa nièce. Elle y parvint, & c'est à cette constance de caractère qu'est dû le règne d'une branche de la Maison de France sur la Monarchie d'Espagne.

Elle eût bien désiré que son fils n'eût jamais eu de guerre avec l'Espagne, & le Roi par déférence pour ses sentimens, ne songea point, tant qu'elle vécut, à faire revivre les droits de la Reine sa femme auxquels il avoit solennellement renoncé, & qui étoient éteints par cette

renonciation solennelle : mais à l'inspiration du Ministre de la guerre , qui vouloit augmenter son crédit , il résolut , dès qu'elle fut morte , de prendre des mesures pour conquérir la Flandre sur l'Espagne.

Funeste résolution , qui a entraîné son Etat riche & florissant dans des dettes immenses , dont il ne se relèvera jamais , s'il ne se trouve parmi nos Rois un Salomon , qui par une longue & solide paix , par beaucoup de prudence , par une grande oéconomie & par un long Règne , ne trouve le moyen de rembourser les dettes de l'Etat , & d'augmenter son revenu par l'augmentation du Commerce maritime & du revenu de ses sujets.

Les Hollandois furent assez imprudens pour disputer l'honneur du pavillon aux Anglois , & pour ne pas accommoder à l'amiable quelques affaires d'intérêt de peu d'importance d'entre les sujets des
deux

deux Nations à l'occasion de leur commerce ; ce fut une grande faute de politique pour ceux qui gouvernoient la République, de mal mesurer leurs forces : Aussi perdirent-ils leurs prétentions, & perdirent-ils encore par-dessus, la dépense de la guerre, qui monta à plus de quinze-cent-mille marcs d'argent, ou soixante-quinze millions, sans compter la perte des hommes qu'ils auroient pû éviter en prenant le Roi pour arbitre, ou les Souverains qu'ils auroient nommés.

Le Pensionnaire Jean de Witt, principal Ministre des Hollandois, homme d'une grande fermeté, fut fort blâmé de n'avoir pas porté ses Maîtres plutôt à l'accommodement qu'à la guerre. Ce fut une grande faute d'un grand homme, qui après être entré facilement comme bon citoyen dans le ressentiment de sa Nation contre le procédé des Anglois, ne fit pas assez d'attention, que *dans les affaires d'Etat il faut compter les ressentimens*

miens pour rien, & les vrais intérêts pour tout ; c'est que les ressentimens font des maux qui s'évanouissent en peu de tems, au lieu que les dépenses font des maux qui se font sentir longtems.

Ce qui met l'imprudence du Pensionnaire en évidence, c'est que quand dans les deux années de guerre, la Hollande auroit par ses victoires & par un traité subséquent, emporté toutes ses prétentions, elle n'auroit rien gagné qui valût la dixième partie des hommes qu'elle perdit & de l'argent qu'elle dépensa, & que les traités de paix entre Souverains sont souvent encor moins durables que des traités de trêves.

La raison, c'est que celui qui cède à celui qui a la supériorité de force, ne croit pas céder rien à la justice, mais céder tout à la supériorité de force qui est journalière, & qui passe tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon les vicissitudes des choses humaines, qui dépendent

dent d'une infinité de causes , que la plus profonde prudence ne sauroit prévoir.

On pourroit excuser de Witt , en disant , que la Hollande comptoit sur le secours de France qui lui manqua ; mais dans une affaire si importante , peut-on compter sur le secours d'un Allié qui n'a pas le même intérêt à la guerre que l'offensé , & qui souvent en a secrètement un tout contraire ? Cet intérêt secret du Roi de France étoit , que dans le dessein de faire quelques conquêtes en Flandres , il avoit besoin que l'Angleterre demeurât neutre ; & c'est ce malheureux dessein , qui éclata l'année suivante , après s'être assuré de la neutralité des Anglois , si tant est qu'on pût jamais en être sûr.

Colbert commença cette année l'établissement de l'Académie des Sciences. Cet établissement fut perfectionné vingt-trois ans après , c'est-à-dire , en 1699. Mais il y auroit encore plusieurs moyens

ens de le rendre beaucoup plus utile à la Nation, en dirigeant par des récompenses l'esprit des Savans, beaucoup moins vers la spéculation & vers la curiosité, & beaucoup plus vers la perfection des arts & vers la plus grande utilité. Pourquoi ne pourroit-on pas, par exemple, partager en six classes les arts les plus importants à l'Etat, & mettre à la tête de chaque classe trois Académiciens destinés à cultiver particulièrement les arts de leur classe, avec des récompenses promises à ceux qui y feroient des découvertes utiles, à proportion de leur utilité, suivant le jugement du Conseil? récompenses qui seroient, en rente de vingt ans, la deux-centième partie de cette utilité annuelle. J'en ai parlé amplement ailleurs.

A N N É E 1667.

Cette année, le Roi fut fort occupé. Le Ministre de la guerre lui fit croire, qu'il

qu'il étoit beau de se faire justice à lui-même, & de prendre sur l'Espagne plusieurs villes de Flandre, comme s'il pouvoit être glorieux de violer ses propres promesses.

Ses Panégyristes ne vantoient que ses forces, sans songer que la supériorité de forces n'est louable que par l'usage que l'on en fait avec justice, soit pour le bonheur de ses sujets, soit pour le bonheur de ses voisins & des autres nations. Or ses sujets par leurs subsides achetoient des conquêtes dix fois plus qu'elles ne valaient. Il ruinoit ses voisins, & les dispofoit tous par ses hostilités à se liguier un jour contre lui, comme contre l'ennemi commun de l'Europe.

Le Ministre de la guerre lui persuadoit, que ses voisins en le voyant s'agrandir & devenir formidable par la prise de plusieurs villes, demeureroient, comme on dit, les bras croisés, & qu'ils
ne

ne songeroient point à arrêter le cours de ses conquêtes.

Cependant de grandes conquêtes devoient allarmer ses voisins, & les porter à les lui faire restituer ; & de petites conquêtes ne valoient certainement pas la peine de troubler le repos de l'Europe, & de se faire haïr de ses propres peuples, auxquels il faisoit payer des taxes qui ne leur apportoit aucun profit.

Mais il avoit vingt-neuf ans, & à cet âge un esprit qui n'a point eu de bonne éducation, qui n'a rien lû, qui n'a pû former son Conseil que de flatteurs ambitieux, qui n'est environné que de jeunes gens qui lui veulent plaire par toute sorte de louanges & de flateries, ne voit jamais guères loin, & ne voit guères bien, la vraie valeur des entreprises qu'il se propose, & combien il faut rabattre de ce qu'elles ont d'éclatant pour les yeux du vulgaire ; surtout, ce jeune homme a pour Ministre un

homme

homme
fortuné
soudain
dépen
la répu
qu'il
injust
le for
Ch
mines
gues,
Douar
les vil
heureu
pour l
heureu
d'une
malheu
nes jo
pour
vrant
l'habit
famille

homme ambitieux, qui aime plus sa fortune que sa Nation, & qui ne se soucie que d'agrandir son autorité aux dépens de sa patrie, & au préjudice de la réputation de justice de son Maître, qu'il engageoit dans une entreprise très injuste, & qui est par conséquent dans le fonds très déshonorante.

Charleroi, Ath, Binch, Menin, Comines, Deinse, Tielt, Tournay, Bergues, Furnes, Armentières, Courtray, Douai, Oudenarde, Alost, Lille, sont les villes que prit le Roi dans cette malheureuse campagne : je dis malheureuse pour le Roi, parce qu'il commença malheureusement à prendre goût aux succès d'une guerre injuste. Ce fut un appas malheureux, tel qu'en éprouvent les jeunes joueurs, qui sont assez malheureux pour gagner d'abord, & qui, en se livrant dans la suite à la passion & à l'habitude du jeu, se ruinent eux & leur famille.

Le

Le Roi, jeune, n'entendoit pas ses sujets qui disoient entr'eux : *N'est-il pas assez riche ? n'a-t-il pas assez de villes ? faut-il qu'il en acquière de nouvelles à nos dépens ? Est-ce donc s'enrichir que de nous apauvrir, & d'interrompre nôtre commerce qui nous fait subsister ? En aura-t-il un carrosse de plus, un habit de plus, une meilleure table, & surtout une bénédiction de plus de la part de ses peuples ?*

Il n'entendoit pas ses voisins qui commençoient à dire ; *Voici un voisin dangereux, qui nous coûtera un jour bien des soins, bien des plaintes, bien des inquiétudes, & bien des misères ; malheur aux voisins d'un tel Prince, qui méprise la bonne foi des traités, & qui se moque de la manière simple & naturelle de les entendre, pour les interpréter selon ses intérêts apparens ; ils ne seront jamais en sûreté avec lui avec de pareilles interprétations, & avec de pareils intérêts apparens !*

Car

Car son véritable intérêt seroit de donner lui seul une paix & une tranquillité inaltérables à l'Europe, en forçant le plus fort à accepter des arbitres.

Il n'avoit garde d'entendre rien de tout cela, au milieu de jeunes étourdis, qui étoient eux-mêmes intéressés à l'embarquer dans différentes entreprises, brillantes à la vérité, mais sans aucune solidité, parce qu'elles n'avoient pour base, ni la justice ni la bienfaisance.

Tandis que Louvois ne donnoit au Roi que de fausses idées sur la gloire qui peut venir de la supériorité de force, tandis qu'il ne lui parloit que de desseins de conquêtes, Colbert avec son attention pour le dedans de la France, fit achever un travail qui fit depuis beaucoup d'honneur au Roi & à son Ministre : ce fut l'ordonnance pour abrégier le cours des procès. C'étoit un bel ouvrage qui coûta beaucoup de peine à Colbert & à ceux qu'il y employa, & qui effecti-

effectivement a été très utile au Royaume, par l'uniformité que cette ordonnance y établit dans toutes les Provinces pour la manière de procéder.

Il est vrai qu'il y est resté plusieurs imperfections, & qu'il en restera toujours dans de semblables travaux; mais il sera facile de remédier à celles que nous avons aperçues, si nous formons un bureau perpétuel pour ces corrections, tel, ou à-peu-près semblable à celui que Colbert forma, pour commencer la reforme de la procedure.

Cette uniformité que le Roi établit alors par toutes les Provinces, dans les loix de la procédure, nous fait désirer que le Roi son successeur établisse un semblable bureau, pour établir dans les mêmes Provinces pareille uniformité, par une même loi civile, que l'on pourra appeller *Droit François*, pour tout l'Empire François; comme Justinien avoit fait faire dans un pareil bureau, une
ordon-

ordonnance que l'on appella le *Droit Romain* pour tout l'Empire Romain.

Nous désirerions que ce bureau fût perpétuel, pour perfectionner perpétuellement une pareille ordonnance, & que l'on donnât tous les dix ans au public cette ordonnance perfectionnée. C'est sur cette matière, que j'ai fait imprimer un ouvrage qui a pour titre : *Projet pour diminuer les sources des procès.*

C'est par le défaut d'un pareil bureau perpétuel, que nos loix civiles sont si longtems sans recevoir aucune perfection, quoiqu'elles en aient un si grand besoin; car on n'y a point touché depuis les réformations des Coûtumes, depuis cent cinquante ans.

Il est vrai que mes désirs ont commencé à être suivis, & qu'il s'assemble un bureau chez M. le Chancelier pour cet ouvrage; mais il n'embrasse guères que les loix de la procédure, & faute de fonds pour payer de bons travailleurs,

le

le travail n'est guères parfait, & avance peu.

Le Roi, par les soins de Colbert, commença le bâtiment de l'Observatoire en faveur des Astronomes qui observent le cours des Astres & leurs éclipses, afin de perfectionner la Géographie, tant sur mer que sur terre; car c'est la principale utilité de l'Astronomie; & à cette occasion, je dirai, que s'il doit y avoir à l'Académie trois Observateurs pour les astres, il devroit y avoir aussi au moins trois bons Géographes dessinateurs, pour faire & pour diriger toutes les Cartes de Géographie, en leur partageant l'Europe, & le reste des parties du Monde, puis que le plus utile doit être préféré au plus curieux moins utile.

Le Roi créa un nouveau grade entre Colonel & Maréchal de Camp; c'est celui de Brigadier; & il est à propos de remarquer, qu'il seroit bon d'en faire un entre Capitaine & Colonel, sous le

titre

titre de premier Capitaine, qui ne seroit pas toujours le plus ancien, & un entre Lieutenant-Général & Maréchal de France, sous le nom de Capitaine-Général.

Il en faudroit faire de même dans le Clergé, dans la Magistrature, & multiplier ainsi les degrés pour augmenter l'émulation, l'application, l'assiduité des Officiers au travail : mais cela suppose l'établissement du scrutin perfectionné ; car sans cet établissement nulle émulation, nul travail : on ne songe qu'à acquérir des patrons.

A N N É E 1668.

Le Roi, qui avoit pris douze ou quinze villes en Flandre sur le Roi d'Espagne dans la campagne de l'année précédente, se proposoit d'y faire de nouvelles conquêtes ; mais cette rapidité d'un jeune Conquérant allarma tous les voisins ; ils craignirent qu'il n'en fit bientôt encore autant ; il leur devint tout

Ann. Polit. I. part.

L d'un

d'un coup très formidable. Ainsi les Anglois, les Hollandois & les Suédois firent une ligue pour empêcher les progrès de la France en Flandre. Cette ligue s'appella la triple Alliance, & les Alliés sollicitèrent si puissamment la paix, que le Traité qui fut signé à Saint Germain fut ratifié à Aix-la-Chapelle au mois de May 1668. entre la France & l'Espagne. Le Roi pour ses prétentions, & pour les fraix de la guerre, garda ce qu'il venoit de conquérir, & la triple Alliance fut garante de l'exécution du traité. Sur quoi il est à propos de remarquer, que ce fut une grande faute à ces Alliés de n'avoir pas fait un an plus tôt leur alliance, lorsqu'ils virent les premiers préparatifs du Roi de France pour rompre la paix des Pyrenées, & pour rendre inutile la renonciation qu'il avoit faite aux droits de la Reine; ils devoient pour leur propre sûreté offrir du secours à l'Espagne, comme à la Puissance

fance la plus foible, afin d'empêcher le plus fort de s'agrandir aux dépens du plus foible, au grand préjudice de la sûreté de tous les voisins d'une Puissance déjà si grande & si ambitieuse, qui, avec des prétextes aussi plausibles, pouvoit rompre impunément ses derniers traités, & devenir leur ennemie.

Il est vrai qu'à la mort du Roi Philippe IV. la Reine de France sa fille pouvoit avoir des prétentions sur une partie de la Flandre, si on la regardoit comme simple particulière, suivant les coutumes de quelques Provinces des Paysbas, qui régulent les successions entre Citoyens; mais les coutumes ne peuvent donner aucun droit, sur-tout lorsque par les traités faits entre Souverains, il y a dérogation expresse aux loix coutumières; car les traités seuls forment entr'eux leurs droits respectifs; & quoiqu'il n'y ait pas des garans de l'observation mutuelle de ces traités, les loix

que les Souverains se sont faites ne laissent pas d'être loix ; elles ne laissent pas de fonder leurs droits ; & les voisins justes pour leur propre sûreté devroient toujours se regarder comme garans naturels en leur propre & privé nom de l'exécution des traités de leurs voisins , & comme les Médiateurs de leurs différens , intéressés à empêcher la guerre & toutes hostilités.

Il y avoit donc une loi de renonciation expresse de la part de la Reine de France & du Roi son mari ; & c'étoit aller contre la bonne foi avec laquelle on contracte & avec laquelle on doit toujours interpréter les promesses & les autres clauses des traités , ou les articles de ces loix de convention , que de dire que pour la plus grande utilité des Etats Souverains d'Europe une fille ne puisse pas pour sa dot renoncer à ses droits , & particulièrement lorsqu'elle se trouve très avantageusement mariée.

Pour

Pour sentir l'injustice des prétendus droits de la Reine , le - jeune Roi de France n'avoit qu'à se supposer pour un moment Roi d'Espagne , & il auroit vu dans le moment qu'une pareille prétention devoit paroître évidemment injuste à des Juges désintéressés. Qu'auroit-il dit en pareil cas , si un Souverain plus puissant que lui, eût ainsi manqué formellement à sa promesse & à ses serments ?

Le Roi , qui de Saint Germain en Laye alloit quelquefois , comme le Roi Louis XIII. à la chasse du côté de Versailles , se mit en tête d'agrandir le petit Château que le Roi son père y avoit fait bâtir pour y faire des petits repas de chasse ; ainsi peu-à-peu il y fit beaucoup trop de dépense , pour un lieu , qui , par comparaison à la situation de Saint Germain , & à d'autres situations heureuses , étoit très inférieur , soit pour l'air , soit pour la vuë ; car s'il avoit mis à bâtir à Saint Germain à la place du Château

neuf, le quart de quarante millions qu'il dépensa depuis à Versailles, il auroit été fort loué, au lieu qu'il fut fort blâmé de lever sur son peuple une si grande somme, pour embellir un lieu que la nature n'avoit pas à beaucoup près si embelli que Saint Germain; ce fut entre ses entreprises une faute très considérable faite contre le bon sens; & ce qui est plus important, ce fut une grande injustice contre son peuple que cette grande dépense; car pour en juger, il n'avoit qu'à se mettre pour un moment à la place de ses sujets, auroit-il trouvé juste que le Roi fit une si grande dépense & aussi inutile à leurs dépens? Mais on ne l'avoit pas, dans son éducation, accoutumé à discerner le juste de l'injuste en consultant la règle simple: Voudriez-vous que l'on fit contre vous, ce que vous faites contre les autres?

Colbert eut le bon esprit de faire réparer Paris d'un pavé plus grand, plus dur,

dur, & beaucoup plus commode que l'ancien, & de paver quantité de ruës qui n'étoient point pavées; & en augmentant de plus de moitié le Guet à pié & le Guet à cheval, il purgea la ville de quantité de filoux & de voleurs, qui empêchoient que l'on ne pût sortir dans les ruës sans escorte dès que la nuit commençoit. Quelques années après, il y établit des lanternes & des tombereaux pour porter les bouës au-delà des faux-bourgs. Ces nouvelles commodités ont beaucoup aidé à l'agrandissement de la Capitale; & j'ai prouvé ailleurs, que suivant les loix de la bonne politique on ne fauroit trop agrandir, & trop laisser peupler les Capitales des Etats, pourvu que l'on augmente à proportion la police, l'ordre, les places publiques, le nombre des Juges & le nombre des Archers.

On établit des Chambres pour purger les Provinces des faux Nobles; mais on

vendit bientôt après la noblesse à trop bon marché. Les lettres de noblesse ne coutoient qu'environ deux-cent-cinquante marcs d'argent.

Il me semble qu'il devroit y avoir deux sortes de degrés de noblesse; la première classe appelée ancienne de deux-cent-cinquante ans de possession & au-dessus, c'est sept ou huit générations: & la seconde classe au-dessous de deux-cent-cinquante ans de possession, avec une marque d'honneur différente de la première, à moins que quelque descendant n'eût fait quelque ouvrage important & excellent, ou rempli quelque emploi considérable pour l'utilité de la patrie, en faveur duquel le Roi donneroit des lettres honorables pour entrer dans la première classe, dans laquelle le Roi feroit des Ducs & des Comtes non héréditaires, mais purement personnels.

A N N É E 1669.

Les Hollandois, plus intéressés qu'aucune autre Nation à conserver à l'Espagne les villes de Flandre, comme une barrière qui les mettoit à couvert de la puissance de la France, avoient aussi travaillé avec plus de vivacité à former la triple Alliance contre l'agrandissement de cette Monarchie, qui ne pouvoit se fortifier de leur côté, sans diminuer leur propre sûreté; ils avoient effectivement arrêté tout d'un coup par leur triple Alliance le torrent qui les menaçoit, & ils profitèrent habilement du mécontentement où les Suédois étoient, de ce que la France avoit imprudemment cessé de leur payer les douze-cent-mille livres par an de subsides portés par les traités précédents.

Les Hollandois saisirent l'occasion & promirent aux Suédois de leur payer ces quatre cent mille onces d'argent, & les payèrent même d'avance.

Le Roi étoit donc demeuré très irrité contr'eux, & Louvois son Ministre ne cessoit de l'aigrir, représentant souvent que sans les secours que la France leur a donnés en différens tems, ils n'auroient jamais pu se soutenir contre l'Espagne, & cela étoit vrai; mais il ne lui disoit pas qu'il étoit alors de l'intérêt de la France de les secourir; il n'avoit garde de lui dire non plus une autre vérité, qui est, que le même intérêt de leur conservation, qui les avoit obligé autrefois à avoir recours à la France contre l'Espagne trop puissante, les obligeoit présentement à soutenir l'Espagne elle-même devenue trop foible contre la France trop puissante; ils n'avoient donc dans le fond aucun tort avec la France, si ce n'est pas un tort, & si c'est une prudence louable de pourvoir à sa propre conservation; mais le Roi jeune & peu équitable à cet égard, demeuroit toujours irrité contr'eux, & cherchoit à s'en venger.

Ainsi.

Ainsi Louvois lui persuada facilement que s'il pouvoit détacher l'Angleterre de la triple Alliance, il pourroit faire sentir sa vengeance aux Hollandois en épargnant les places d'Espagne qui demeureroient neutres. Le but de ce Ministre de la guerre étoit d'entretenir toujours le Roi dans des idées de conquêtes; ainsi il commença dès 1669. à se préparer à faire la guerre aux Hollandois.

Le Roi, pour mieux couvrir son jeu, fit un voyage en Flandres, sous prétexte qu'il vouloit aller visiter ses conquêtes. Il engagea Madame sa belle-sœur & sœur du Roi d'Angleterre, à passer la mer pour négocier un traité secret avec le Roi son frère, afin d'abaisser la fierté des Hollandois, que leurs richesses avoient rendus, disoit-on, un peu insolens, & dont le commerce florissant faisoit préjudice au commerce des Anglois.

Ainsi Madame étant avec le reste de la Cour à Calais, demanda permission au

Roi de faire le trajet de sept lieues pour aller voir le Roi son frère à Douvres, qui paroissoit s'y rencontrer comme par hazard; elle y alla, elle y porta de l'or, mena de jolies filles, & avec son or, & avec la belle Mademoiselle de Kerouart, elle obtint du Roi son frère le traité qu'elle avoit négocié secrettement avec lui, qui consistoit dans la promesse que faisoit le Roi d'Angleterre, de laisser mortifier & punir les Hollandois de leur prétendue ingratitude, sans leur donner aucun secours contre la France.

Madame mourut l'année d'après. Mademoiselle de Kerouart repassa en Angleterre; elle devint bientôt mère du Duc de Richemont, & fut toujours fort liée avec Barillon Ambassadeur de France, qui dans les années suivantes lui fournissoit de l'argent de France, à mesure qu'elle obtenoit l'inaction du Roi d'Angleterre.

S'il eût fallu agir & fournir des trou-

pes

pes. & des vaisseaux, le Roi d'Angleterre n'en eût pas été le maître sans son Parlement qui ordonne les subsides; mais pour l'inaction, qui ne demande aucun subside, il en étoit presque entièrement le maître, & il se prêtoit d'autant plus volontiers à cette inaction qu'il étoit lui-même paresseux, & que pour ne rien faire il recevoit de l'argent de la France par Mademoiselle de Keroüart, depuis Duchesse de Portsmouth.

Durant ces négociations tendantes à cette guerre que Louvois vouloit allumer, Colbert songeoit à bonifier l'intérieur de l'Etat; & comme il vit que les bois à bâtir, & les bois de marine commencent à devenir rares, il fit publier l'Ordonnance des Eaux & Forêts, qui défendoit d'abattre des bois de futaie sans permission du Roi; & la Cour se rendant particulièrement difficile sur les bois des Ecclésiastiques, elle ordonna que le quart de leurs bois taillis.

lis seroit laissé en reserve pour croître en futaie.

Il y a d'excellentes choses dans cette Ordonnance; mais il s'en faut bien que ceux qui y ont travaillé ayent tout prévu; & ce fut une faute au Ministre de n'avoir pas laissé à un bureau perpétuel le soin de perfectionner de tems en tems cette Ordonnance; il avoit fait la même faute sur l'Ordonnance civile de 1667. en ne laissant pas à un bureau le soin de revoir les mémoires, pour y ajouter & y retrancher dix ans après, lorsque l'expérience journalière en auroit montré les défauts; or un même bureau auroit suffi.

Une autre faute, ce fut de laisser pour les Eaux & Forêts une juridiction séparée, au lieu d'unir cette Jurisdiction à la Jurisdiction Royale. Ces petites Juridictions séparées produisent beaucoup plus d'injustices, parce que l'intérêt particulier y domine beaucoup davantage

que

que l'intérêt public, & parce que dans les grandes Compagnies il est bien plus honteux d'être noté comme corruptible, comme injuste, comme n'ayant pour objet que son intérêt particulier, que dans une petite Compagnie, où pour l'ordinaire les membres en viennent à s'accorder tous en un point, qui est de se passer mutuellement plusieurs petites injustices lucratives sans en murmurer. D'ailleurs cela multiplie les procès de compétence, & cause par conséquent du préjudice pour les parties.

Cette année, arriva la prise de Candie par les Turcs sur les Vénitiens, dont les forces n'ont fait depuis ce tems-là qu'aller en diminuant. La première faute qu'ils firent, ce fut de ne pas faire tous leurs efforts pour se faire comprendre par l'Empereur dans la trêve de vingt ans faite en 1664. après la bataille de Saint Godart; car enfin quand il leur en auroit couté trois millions, paye-

payables en trois ans à l'Empereur, ils y auroient gagné le triple, & auroient conservé Candie & leurs autres Isles de l'Archipel; & l'Empereur y auroit encore gagné de ne point laisser aguerrire & agrandir les Turcs ses ennemis naturels.

Ces deux Puissances firent encore une faute considérable de ne pas négocier une Alliance mutuelle défensive avec les autres voisins des Turcs, avec la Pologne, avec la Moscovie, & même avec le Roi de Perse, ou bien pour faire la guerre offensive tous ensemble, après la trêve de vingt ans finie, & pour être garants mutuels des conquêtes qu'ils feroient durant la guerre; mais après tout, qu'est-ce que des promesses respectives des Souverains que des promesses d'enfans, qui content beaucoup à obtenir & qui s'en iront toujours en fumée tant qu'ils ne formeront point en Europe la Diète Européane?

A N N É E 1670.

Les Hollandois aperçurent aisément que le Roi d'Angleterre n'étoit pas un Allié fort sûr pour eux contre la France. Ainsi ils firent prudemment une nouvelle Alliance défensive avec l'Espagne & l'Empereur ; ils renouvelèrent même la triple Alliance à la Haye avec l'Angleterre & la Suède ; mais ils craignoient toujours d'être insultés par la France sous un Ministre qui ne pouvoit avoir longtems un grand crédit que par de longues guerres avec nos voisins.

Les Algériens craignant nos forces maritimes firent une paix, ou plutôt une trêve avec nous, dans le dessein de rompre bientôt avec les Anglois ou avec les Hollandois, afin de pouvoir entretenir la piraterie qui leur apporteroit de l'argent ; & ils en useront toujours ainsi, aussi-bien que les Tunisiens, les Tripolitains & les Saletins, tant que les
Puissan-

Puissances de l'Europe ne contribueront point, à proportion de leur commerce du Levant, à augmenter les forces navales des Chevaliers de Malthe pour détruire ces Corsaires Mahométans.

Nos loix & nos coutumes sur la procédure criminelle n'étoient pas uniformes dans les différens Parlemens; il y manquoit même beaucoup de décisions. Colbert forma un bureau pour les compiler, pour les uniformiser, & pour les perfectionner, & il en résulta le *Code* nommé *Criminel* qui a été très utile; mais faute au Ministre d'avoir rendu le bureau perpétuel, cette Ordonnance est beaucoup plus imparfaite qu'elle ne seroit, s'il étoit resté un bureau propre à recevoir les bons mémoires qu'auroit fourni l'expérience depuis soixante-cinq ans.

Il nous manque même une Ordonnance complète, qui ramasse toutes les loix pénales & corporelles, & qui augmente les peines de certains crimes; car,

par

par exemple, on ne punit point assez en France le vol simple fait par adresse, par ces scélérats qu'on appelle *filoux*; car faute de punition de mort, ces bandes de filoux deviennent des pépinières de voleurs & de meurtriers. Or si tout vol dans son origine de filoux étoit puni de mort, il y auroit les trois quarts moins de voleurs.

Si le vol est peu de chose, personne ne volera, & ne se mettra en danger d'être pendu pour peu de chose; or si peu de personnes pensent à voler subtilement, il se formera beaucoup moins de filoux, & par conséquent beaucoup moins de voleurs.

Il y eut aussi cette année une déclaration en faveur des enfans trouvés de Paris, méthode que l'on a depuis peu suivie à Londres. Nous devons ces Ordonnances aux travaux de Colbert, qui auroit beaucoup amélioré l'Etat, si Louvois avoit pû acquérir du crédit autrement

ment que par la guerre, & cela fût arrivé s'il eût eu dans son Ministère encore les affaires étrangères, le commerce maritime, & les Colonies, & si l'on eût donné à un troisième Ministre toutes les affaires du dedans du Royaume, excepté les finances & le commerce du dedans, que Colbert eût gouverné à merveille ; mais malheureusement ce partage des Ministères dont on trouva le projet dans les papiers du Dauphin Duc de Bourgogne, n'étoit pas encore inventé.

A N N É E 1671.

Les Hollandois avoient fait frapper une médaille en 1668. qui étoit un monument de leur vanité ; c'étoit la figure de Pallas tenant un sceptre, & foulant aux piés la discorde, avec ces mots, *mitis & fortis*, „ douce, patiente & courageuse : & au-dessous ces mots : *procul hinc mala bestia regnis*, „ loin d'ici la bête „ dangereuse aux Gouvernemens ; & au

revers

revers étoit le lion Belgique, tenant entre les grifes un canon, avec ces mots, *Sic fines nostros tutamur* & *undas*, „ c'est „ ainsi que nous défendons nos frontières „ par terre & par mer; & au-dessous étoit cette inscription: *Affertis legibus, emendatis sacris, adjunctis defensis, conciliatis Regibus, vindicatâ marium libertate, pace egregiâ virtute armorum partâ, stabilitâ orbis Europei quiete, numisma hoc Status fœderati Belgii cudi fecerunt.* 1668.

„ Les loix affermies, la Religion perfectionnée, les Alliés protégés, les Rois „ pacifiés, la liberté des mers assurée, une „ paix glorieuse acquise par la supériorité „ de la valeur & des armes, la tranquillité de l'Europe solidement établie, ont „ déterminé les Etats de Hollande à faire „ fraper cette médaille.

Cette médaille parut dans le tems de la paix d'Aix-la-Chapelle de 1668. Mais Louvois en reparla en 1671. Il faisoit remarquer au Roi que la République s'étoit

toit peinte dans la figure de Pallas, & qu'elle se faisoit honneur à elle seule de la fin de la guerre de 1667. quoique le Roi d'Angleterre & le Roi de Suède y eussent encore plus de part, à cause de la grande considération que le Roi avoit pour ces deux Puissances : qu'il étoit vrai que la Hollande s'étoit donné beaucoup plus de mouvement qu'aucune autre Puissance pour former la triple Alliance contre les prétentions du Roi, mais que de ce côté ils avoient marqué plus d'ingratitude envers la France & méritoient davantage d'en être punis.

On parla dans ce tems là d'une autre médaille, que les Hollandois désavouient d'autant plus fortement, qu'elle étoit plus insolente & plus piquante pour le Roi. Elle représentoit, dit-on, la tête d'un homme, & dans l'exergue ces mots : *La paix signée à Aix-la-Chapelle en 1668.* & au revers, Josué qui commandoit au Soleil de s'arrêter, avec cette inscription de

l'Ecri

l'Ecriture, *Stetit itaque Sol* ; „ ainsi le Soleil s'arrêta. Sur quoi Louvois faisoit observer au Roi, que ce portrait ressembloit à Van Beuningen qui s'appelloit *Josué*, qu'il se vantoit d'avoir négocié la triple Alliance à la Haye contre le Roi, pour l'empêcher de faire de nouvelles conquêtes en Flandre, & qu'il avoit négocié à Saint Germain avec le Roi les articles de la paix qui furent signés quelques jours après à Aix-la-Chapelle ; & que les Hollandois informés que le Roi prenoit pour symbole dans ses devises le corps du Soleil, avoient été bien aises de lui avoir insulté par cette médaille.

Le gazetier de Hollande de son côté, avoit, dit-on, écrit plusieurs fois des choses injurieuses au Roi & à la Nation Française.

Il paroissoit à Grotius Ambassadeur des Hollandois en France, que le Roi cherchoit à se venger d'eux ; il en écrivit à ses

ses Maîtres, qui furent d'autant plus consternés de cet avis, qu'ils ne voyoient pas dans leurs Alliés, & surtout dans le Roi d'Angleterre, beaucoup de disposition à les secourir; ils étoient un peu brouillés avec les Anglois sur leur commerce, & en particulier à l'égard de Surinam, & pour le salut du pavillon Anglois à la mer. Ainsi ils offrirent par leur Ambassadeur diverses satisfactions; mais le Roi, qui croyoit voir encore leur orgueil dans leurs complimens, ne changea point la résolution qu'il avoit prise de les humilier, & travailla toute cette année à faire au dehors des négociations avec ses voisins, & à faire au dedans beaucoup de préparatifs de guerre de terre & de mer.

Le Conseil de la République dans cette conjoncture fit une grande faute, de ne pas faire une députation solennelle de trois ou quatre Ambassadeurs au Roi pour désavouer hautement au nom de la

Nation

Nation, tout ce qu'il pouvoit y avoir d'insultant dans les médailles, & pour demander pardon de la négligence qu'ils avoient eue de les permettre. Il falloit que ces Députés fissent sur cela toutes les satisfactions que le Roi demanderoit, & qu'ils se retranchassent à dire que la triple Alliance n'étoit que défensive pour leur sûreté & pour leur conservation.

Une Ambassade solennelle de cette espèce ne leur eût pas coûté cent écus; elle eût été humble & sage; elle eût désarmé le Roi, & leur eût épargné & à leurs peuples des dépenses & des pertes quarante fois plus grandes.

Ce qui est de vrai, c'est que les Républiques, qui ne devoient se gouverner que par les solides intérêts de la Nation, ne laissent pas quelquefois, lorsque les Conseillers du Ministère sont pleins de vanité & de présomption, de suivre des maximes de passion & de ressentiment, en abandonnant les solides

intérêts du peuple , pour fuivre leur propre ressentiment personnel ; le bon sens, le bon esprit, l'économie avoient élevé les Hollandois par le commerce ; mais la prospérité leur avoit inspiré la sotte gloire de disputer de puissance & de vanité de médailles avec leurs voisins , ce qui étoit une enfance & une sottise, au lieu de ne songer qu'à disputer de justice, de douceur, & d'habileté dans le commerce avec eux.

Cette gloriole , de refuser des complimens que dictent la modestie & la politesse , les avoit mis dans la nécessité de faire des efforts extraordinaires & ruineux dans la guerre qu'ils eurent avec les Anglois en 1666. Ce fut cette même vanité qui les empêcha de faire solennellement d'humbles satisfactions à Louis XIV. & qui leur attira une guerre avec les François encore plus ruineuse que celle qu'ils avoient eue avec les Anglois.

Ce ne fut pas une moindre faute d'imprudence & de modération dans le Roi de ne pouvoir supporter l'expression de la vanité insolente de quelques impertinens de Hollande, lorsqu'il se résolut à risquer de perdre plus de quarante mille soldats & Officiers, & à faire payer à ses sujets plus de cent cinquante millions dans les six années de guerre qui suivirent ; & cela uniquement pour avoir le plaisir d'abattre la fotte présomption & l'orgueil des Hollandois ; or ne pouvoit-on point avec ces cent cinquante millions, & la vie de tant de sujets, acheter pour le Roi, & pour ses sujets, plus grand nombre de plaisirs plus grands & plus purs que le mince plaisir de montrer la supériorité de ses armes, & d'humilier des fots & des superbes ?

Quelqu'un en Europe pouvoit-il douter de la supériorité de puissance que le Roi avoit sur les Hollandois ? Or que pouvoit produire autre chose une dépen-

se extraordinaire de plus de cent cinquante millions, que de donner à l'Europe une nouvelle preuve de cette supériorité de puissance sur la Nation Hollandoise ? & cette nouvelle preuve valoit-elle cent cinquante millions ? valoit-elle la mort de quantité de soldats & de braves Officiers François ?

Etoit-il raisonnable de faire tant souffrir tant de familles, pour tirer vengeance des impertinences de quelques hommes, qui n'étoient que des enfans, à qui la vanité avoit tourné la tête ? ne suffisoit-il pas de leur laisser le ridicule qu'ils méritoient ? valoient-ils seulement huit jours de soins d'un homme sage ? Il est vrai que le Roi, enfant lui-même comme eux, fut blessé de leur vanité ; mais n'étoit-il pas incomparablement plus sage de rire de leur insulte que de s'en fâcher ? Voilà pourtant le vrai, le réel de cette petite insulte que Louvois eut l'habileté de faire paroître

si grande; telle fut l'entreprise qu'il représenta à son Maître comme très glorieuse; aussi n'y eut-il que Louvois qui profita de toutes les pertes que firent dans cette guerre les Hollandois, les Suédois, les Espagnols, les Allemands & les François; il augmenta son crédit, son autorité, sa considération, les biens de sa famille & de ses créatures, & se moquoit de Colbert son rival, qui avoit le soin d'exiger de grandes impositions, qui ne servoient qu'à augmenter la considération du Ministère de la guerre.

Et il ne faut pas désavouer que plus cette entreprise fut injuste & heureuse, plus elle irrita nos voisins, & les disposa à s'unir contre un jeune Roi, dont la puissance les menaçoit d'un pareil traitement; mais cet inconvénient étoit précisément le point où visoit Louvois, pour se rendre de plus en plus important dans son Ministère, en accablant

d'affaires facheuses le Ministre des Finances son rival.

Ce n'est pas une vérité bien difficile à démontrer, qu'un Souverain, qui fait de grandes dépenses aux dépens du peuple, doit avoir pour but de procurer à ce peuple un profit beaucoup plus fort que la dépense à laquelle il engage son peuple ; & que d'en user autrement c'est une injustice devant DIEU & au tribunal de la conscience. Cependant Louvois, aidé de la sotte opinion du peuple, que la supériorité des armes est une vertu ou une qualité digne de louanges, quoiqu'employée injustement, persuada le Roi, & le Roi persuadé s'occupa le reste de l'année à amasser tout ce qui pouvoit contribuer à faire réussir le projet que Louvois lui avoit fait adopter, & à éloigner tout ce qui pouvoit le traverser ; ainsi, plus il trouvoit de difficultés, plus il s'opiniâtroit à les surmonter ; heureux s'il eût pensé que la justice méritoit

ritoit toute son application & tous ses soins !

Les Hollandois , en cela mauvais politiques , pour faire dépit au Roi , commencèrent à défendre chez eux le commerce des vins de France ; le Roi de son côté défendit aux François de vendre aux Hollandois les eaux-de-vie , dont ils avoient grand besoin pour leurs vaisseaux , & augmenta les impositions d'entrées sur les épiceries & sur les autres marchandises qu'apportent les Hollandois , sans augmenter les entrées de ce qu'apportoient les Anglois & les autres Nations ; ainsi tout se préparoit à la guerre pour le commencement de l'année suivante.

Cette année le Roi fit commencer par Mansard le bâtiment des soldats invalides & estropiés. Ce projet a plus d'éclat que de solidité ; car il en coûte à la Nation trois-cent livres par soldat pour les nourrir & entretenir à Paris ; au lieu

qu'en donnant cent livres à chacun d'eux dans leurs villages, ils se trouveroient beaucoup plus heureux; & au lieu de deux mille invalides, le Roi avec le même fonds en pourroit entretenir six mille. Il ne devoit y avoir à Paris que des Parisiens, & un bureau pour faire payer les soldats des provinces, & pour en avoir les listes & les contrôles.

Colbert, qui songeoit à procurer au Royaume non seulement plus de richesses par les arts, par les manufactures & le commerce étranger, mais encore plus d'éclat par les progrès des Sciences, fit venir en France plusieurs savans, & envoya en Afrique, en Amérique & en plusieurs endroits de l'Europe des savans François pour y faire des observations propres à perfectionner les Sciences, & sur-tout la Physique, la Médecine, la Navigation, & la Géographie.

Il travailloit fortement à rétablir les finances dans un bon ordre, & l'on peut

peut
gran
Roya
peu
impo
neuf
avoit
habil
trouv
taxes

Le
dans
guerr
& co
ratio
pren
pouv
chac
fait,
de v
de n

peut dire que son grand travail & son grand succès nuisirent de ce côté-là au Royaume, en ce que le Roi trouva un peu trop de facilité à lever de grandes impositions, pour faire des guerres ruineuses, qu'il n'auroit pas faites, s'il avoit eu un Ministre des finances moins habile & moins laborieux, & s'il avoit trouvé plus de difficultés à lever des taxes sur son peuple.

A N N É E 1672.

Le 6^e. Avril 1672. le Roi fit publier dans Paris & afficher la déclaration de guerre qu'il vouloit faire aux Hollandois, & comme il ne disoit dans cette déclaration aucun motif suffisant pour entreprendre une guerre si couteuse & qui pouvoit durer pendant plusieurs années, chacun jugea que Louvois auroit mieux fait, pour sauver au Roi la réputation de voisin fâcheux, injuste, malaisant, de ne point faire publiquement une pa-

reille déclaration ; c'est un nouveau tort que de donner au public de mauvaises raisons.

Le Roi en ne publiant aucun Manifeste , laissoit croire qu'il avoit lui & ses sujets de grands motifs de se plaindre des Hollandois.

Le Roi marcha par Charleroi vers Mastricht avec près de cent-trente-mille hommes ; il commandoit la grande armée ; M. le Prince de Condé , que l'on nommoit M. le Prince , commandoit la seconde , & M. de Turenne la troisième.

Les Hollandois , qui n'avoient que vingt-cinq-mille hommes , ne pouvoient mettre que de foibles garnisons dans les trente places où ils en avoient besoin. Les manières hautaines dont pendant leur prospérité ils avoient traité leurs voisins moins puissans , firent que ces voisins les virent avec plaisir fort contentés.

Le

Le Roi s'empara dans cette Campagne de trente-six villes, dont la plupart étoient fortifiées, de Tongres, de Majeick, d'Orfois, de Burik, de Vesel, de Rhimbergue, d'Emeric, de Doetkam, d'Arnhem, de Schenck, de Duysbourg, de Deventer, de Groll, de Hardewick, d'Amersfort, de Kempen, de Rhenen, de Viane, d'Elbourg, de Vich, de Zwol, de Culembourg, de Vageningen, de Vars, de Lekem, de Hattem, de Zutphen, de St. André, de Varni, de Genep, de Nimégue, de Naerden, de Crèveœur, de Bommel, de Bodegrave, de Swammerdam; les autres villes, pour se garantir de ce torrent inondèrent la plus grande partie de leur pays, & les Magistrats d'Amsterdam mirent même en délibération s'ils se rendroient au Roi.

Ce fut alors que les Hollandois sentirent combien leur faute étoit grande de n'avoir pas pris plutôt l'idée qu'ils devoient de la puissance formidable d'un

jeune Roi, qui commande en personne une nombreuse armée, conseillé tantôt par de jeunes étourdis ses Courtisans qui veulent se distinguer à l'envi par des entreprises courageuses & difficiles, & de n'avoir pas fait dès 1664. & 1665. des ligues défensives de garantie réciproque contre la France, en s'unissant avec l'Espagne pour empêcher le Roi de faire les grandes conquêtes qu'il fit dans les Pays-Bas Espagnols en 1667.

Au reste les grands & rapides avantages du Roi sur les Hollandois ne tardèrent pas à donner de grandes inquiétudes à leurs voisins, & à les rendre plus faciles à se liguier avec eux, moins pour le salut de cette République, que pour leur propre conservation. On parla de paix, & le Roi craignant à son tour le nombre & les forces des Souverains qui se ligoient, se rendit plus facile sur les conditions d'un traité de paix.

Pour

Pour l'ordinaire les Souverains font
 gent à se liguier pour leur conservation
 réciproque quand il n'en est plus tems,
 & les Républicains Hollandois , pour
 avoir épargné deux ou trois millions à
 faire de fortes ligues défensives dans les
 tems favorables en plusieurs années , dé-
 pensèrent plus de soixante millions d'ex-
 traordinaire , & furent obligés de repren-
 dre un Stathouder , ou Commandant-
 Général des Etats , qui pour les gou-
 verner despotiquement commença pru-
 demment par faire tuer deux ou trois
 douzaines des principaux Magistrats &
 Officiers Républicains , entr'autres le
 grand Pensionnaire de Witt & son frère.
 Voilà ce que causèrent à la République
 des épargnes pernicieuses , & des défauts
 de lumière dans les Magistrats , pour se
 faire une idée juste de la puissance &
 de la force des Souverains voisins à qui
 ils pouvoient avoir à faire.

D'un autre côté si le Roi dans la cam-
 pagne

pagne de 1672. s'étoit contenté de faire sauter les fortifications de toutes les places qu'il prit sur la République, qu'il eût ramené son armée en France & licencié ses troupes, il auroit suffisamment humilié les Hollandois au gré de tous leurs voisins, & n'auroit inspiré à aucun voisin aucune crainte de vouloir faire des conquêtes à leurs dépens; l'Espagne, l'Angleterre vengées, aucun Potentat ne se fût remué pour aider aux Hollandois à se venger à leur tour, & la guerre étoit finie.

Mais ce n'étoit pas le compte de Louvois. Colbert son rival, qui avoit soin des finances & du ministère intérieur de l'Etat, eût eu plus de crédit que jamais dans la paix; il falloit donc pour perpétuer la guerre que Louvois inspirât au Roi de vouloir garder des conquêtes en Hollande, pour porter l'Espagne & la Maison d'Autriche à se l'igner étroitement, pour faire restituer ces conquêtes

par

par le Conquérant, pour l'abaisser à son tour, & pour n'avoir plus à craindre un voisin si facile à se mettre en humeur de conquérir. Ainsi Louvois persuada le Roi de garder ses conquêtes, & même d'en faire d'autres l'année suivante, pour se dédommager d'une partie des fraix de la guerre.

Louvois gaignoit deux points importants : il accoutumoit le Roi aux projets de guerre & de conquêtes ; & il donnoit au reste de l'Europe l'idée du Roi comme d'un Prince très puissant, qui, sans se soucier d'exécuter ses traités, aspirait à la Monarchie de l'Europe ; & l'on peut dire que Louvois ne réussit que trop bien dans son dessein ; il prouva à tout le monde la puissance, l'ambition & le peu d'exactitude de son Maître à exécuter ses promesses, & cette opinion publique fut le principal ressort dont le Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre, se servit pour unir toute l'Europe.

L'Europe contre le Roi quinze ou seize ans après dans la ligue d'Augsbourg, pour le mettre plusieurs fois en divers tems sur le bord du précipice, dont l'on peut dire que l'Etat ne s'est sauvé que par des conjonctures qui tiennent du merveilleux, & en montrant à son tour malgré lui sa foiblesse; & effectivement nous ne prouvâmes que trop bien en 1712. quarante ans après, qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour l'Europe de la supériorité de notre puissance autrefois si formidable.

Le Conseil de cette année fut si occupé de guerres & de nouveaux préparatifs pour la campagne suivante, que l'on n'en vit rien sortir pour l'utilité intérieure de l'Etat, mais seulement des Edits pour de nouvelles impositions nécessaires pour faire la campagne suivante.

Il paroît par les plaisirs, que le Roi avoit pris dans les divers succès qu'il avoit eu contre les Hollandois, que son
princi-

principal but étoit de leur montrer sa grande puissance à eux & à toute l'Europe, ce qui n'a rien de glorieux & de digne de louange; s'applaudir d'être plus puissant que les autres, c'est une vanité, c'est une gloriole; mais la vraie gloire, la grande gloire, la distinction la plus précieuse entre ses pareils, c'est de faire le meilleur usage qu'il est possible de la supériorité de sa puissance, tant pour augmenter le bonheur de ses sujets, que pour se faire estimer & aimer de ses voisins.

Je conviens que si le Roi s'en fût tenu au desir de venger ses voisins des insultes qu'ils avoient reçues des manières hautaines de ceux qui gouvernoient la République de Hollande, & d'humilier cette Nation, en lui ôtant une partie de ses fortifications, c'étoit un emploi juste de sa grande puissance; mais dès que dans les conférences pour la paix, le Roi parle de dédommagement &

& de garder des conquêtes , le moins clair-voyant voit que ce n'est plus l'intérêt public ni l'intérêt de la justice qui l'a mis en mouvement , ce n'est plus qu'un intérêt particulier , ce n'est plus un Héros , ce n'est plus pour les sentimens qu'un homme du commun qui ne pense pas d'une manière plus élevée que des bourgeois , tels qu'étoient les Ministres.

Si le Roi se fût chargé de faire rendre justice aux Souverains foibles par les Souverains puissans & injustes , il eût eu également le plaisir de prouver à l'Europe sa grande puissance , & il eût joui de la gloire d'en faire un emploi glorieux & utile au public ; il eût prouvé démonstrativement son grand desintéressement , & par conséquent son grand amour pour la justice. Tel est le plus bel emploi de la puissance d'un Souverain , parce que c'est un acte de grande bienfaisance que de faire rendre à ses propres dépens justice au plus foible :

Voilà

Voilà
jours
bour
Il
ra to
les S
bles ,
des q
fières
traito
Ce
à voi
la sup
de lo
usage
gner
des h
biens.
Tib
si inf
cette
leurs
aucun

Voilà le vrai héroïsme, qui sera toujours inconnu à ceux qui pensent en bourgeois.

Il y avoit en ce tems-là, & il y aura toujours assez d'injustices pareilles que les Souverains puissants font aux foibles, & des injustices encore plus grandes que ne pouvoient être les manières fières & hautaines dont les Hollandois traitoient les autres Souverains.

Ce n'est pas une vérité bien difficile à voir comme vérité, que ce n'est pas la supériorité de puissance qui est digne de louange, mais seulement le noble usage de cette supériorité pour faire régner la justice, pour diminuer les maux des hommes & pour en augmenter les biens.

Tibère, Néron, Attila, ces hommes si infames, ont eu plus que Louis XIV. cette grande supériorité de puissance sur leurs voisins; ont-ils pour cela mérité aucunes louanges? Cependant cette vérité

rité ne fut connue par Louis XIV. que vers la fin de sa vie, lorsque sa puissance étoit extrêmement diminuée, & lorsqu'au lit de la mort il recommanda si fort au Roi son successeur de ne pas l'imiter dans ses folles entreprises de guerre.

Au reste, je suis persuadé que si quelqu'un lui eût demandé s'il croyoit ces maximes vraies, il lui eût répondu qu'oui. Mais que sert dans la conduite une vérité que l'on ne connoit que par spéculation, & de la pointe de l'esprit? de quelle force peut-elle être contre les préjugés du vulgaire qui croit tout le contraire, & que rien n'est si beau & si glorieux que d'avoir une grande supériorité de puissance & de la faire sentir aux autres en leur faisant du mal.

Le Roi n'avoit eu qu'une mauvaise éducation, dans laquelle les grandes & importantes vérités n'avoient pas assez

été

été répétées & prouvées en diverses manières ; elles ne l'avoient pas été la centième partie de fois qu'elles auroient dû l'être pour former de bonnes habitudes ; pouvoit-il alors avoir des habitudes assez fortes pour résister au torrent des préjugés faux de la grande multitude de jeunes Courtisans & d'habiles flatteurs qui l'environnoient du matin jusqu'au soir en 1672 ?

J'avoué que de ce côté-là on doit être très indulgent envers les Rois du commun , qui n'ont pas eu le bonheur d'une excellente éducation , qui enseigne aux écoliers en quoi consiste la vertu , & quelles sont les actions & les entreprises qui méritent véritablement une belle réputation & de grandes louanges.

Cela prouve que pour jouer un grand rôle en Europe , & pour empêcher les guerres & faire rendre justice aux moins forts , il faut plusieurs conditions. 1°. Il faut être puissamment armé. 2°. Il faut

faut être instruit à fond des contestations des Souverains. 3°. Il faut que le Roi juste leur déclare qu'il sera pour celui qui ne fera aucune hostilité & qui offrira l'arbitrage. 4°. Il faut que ce Médiateur ne demande jamais aucun dédommagement de ses pertes & de ses dépenses, & se contente du seul plaisir de conserver la paix & l'alliance entre les voisins. 5°. Il faut qu'il ne songe qu'à l'honneur de leur épargner les dépenses & les pertes que cause la guerre.

Or il n'y a qu'un grand homme qui puisse penser ainsi; un homme du commun ne sauroit monter si haut, surtout lorsqu'il n'a que des Ministres, qui avec de l'esprit & de l'habileté n'ont que des ames vulgaires.

ANNÉE 1673.

La République de Hollande représenta si bien à l'Espagne, à l'Empereur, & à l'Electeur de Brandebourg l'intérêt qu'ils avoient

avoient tous d'arrêter les conquêtes des François, qu'ils se déclarèrent en sa faveur; aussi la France se contenta de prendre Mastricht & d'abandonner le reste des places qu'elle avoit en Hollande pour garantir elle-même ses propres frontières.

Il y eut aussi divers combats sur mer, qui, à leur ordinaire, coûtèrent beaucoup & ne décidèrent de rien.

Les Allemands prirent Bonn sur l'Electeur de Cologne Allié de la France, & les deux partis opposés commencèrent à avoir tantôt de bons, tantôt de mauvais succès, & à combattre avec une égalité d'autant plus ruineuse qu'elle étoit durable.

Cette Alliance des Princes voisins contre la France ne surprit personne, & comme chacun s'y attendoit, le Roi pouvoit facilement la deviner un an devant, éviter de donner des allarmes à l'Europe, éviter la réputation de voisin inquiet, ambitieux, impatient, turbulent,

lent, injuste, qui vouloit avec hauteur imposer des loix à ses voisins ; il pouvoit au contraire s'en faire aimer, & s'en faire respecter comme le protecteur des foibles, & comme médiateur & arbitre desintéressé ; il pouvoit éviter la nécessité de ruiner son peuple par des augmentations d'impôts ; il pouvoit au contraire travailler à l'enrichir par l'augmentation du commerce de ses sujets, par l'amélioration des finances, par le perfectionnement de l'éducation de la jeunesse, par les beaux chemins, par les canaux, par de bons réglemens, & de bons établissemens pour l'intérieur de l'Etat, tel que pouvoit être l'établissement du scrutin perfectionné.

Mais Louvois, jeune Ministre de la guerre, lui inspira des desirs tout opposés, c'est-à-dire, le desir de soumettre ses voisins par la supériorité de ses armes, ce qui étoit impossible sans la supériorité des finances, & sans la supériorité

péri
des
par
merc

Co
avec
dans
quell
tion
reuse
celle
moit
tant
ciatio
rope
bonif
Etat.

Co
semer
Roya
d'Ana
nique
Le
An

périorité du commerce, surtout contre des peuples plus nombreux, secourus par l'argent des Nations riches & commerçantes.

Ce furent cependant ces fausses idées avec lesquelles Louvois entraîna le Roi dans des entreprises guerrières, dans lesquelles il n'a remporté qu'une réputation odieuse à ses voisins, & très onéreuse à ses sujets, en comparaison de celle qu'il auroit pu acquérir avec la moitié moins de dépenses, en se contentant de ce qu'il possédoit par des négociations pour entretenir la paix en Europe, & par de bons projets propres à bonifier durant la paix l'intérieur de son Etat.

Colbert forma cette année un établissement utile à l'Etat, ce fut le *Jardin Royal*, où l'on fait des leçons publiques d'Anatomie, de Chymie, & de Botanique.

Le Roi par les soins de ce Ministre

fit aussi une Ordonnance sur le Commerce, & une autre sur les fraix de Justice, qui remédièrent à un grand nombre de petits abus.

Il y eut encore une Ordonnance pour établir dans chaque Bailliage ou Sénéchaussée un Greffe, où celui qui vouloit avoir une hypothèque sur un fonds de tel Bailliage devoit faire enrégistrer son titre; mais comme à cause de la guerre cet Edit regardoit moins l'intérêt public que des taxes & subsides pour continuer une guerre qui n'étoit nullement nécessaire, le Roi trouva de la résistance à l'enregistrement de cet Edit au Parlement; car les bonnes loix, lorsqu'elles sont faites dans des vûes de lever de nouveaux impôts sur le peuple, deviennent bientôt mauvaises & nuisibles aux sujets.

ANNÉE 1674.

Les deux partis avoient choisi Cologne

gner pour conférer de la paix, sous la médiation du Roi de Suède; mais l'Empereur, piqué de ce que le Prince de Furstemberg comme Plénipotentiaire de Cologne Allié de la France mettoit perpétuellement des obstacles à ses dessein, le fit enlever de Cologne, & le fit mettre en prison à Neustad. Cet enlèvement fait contre le droit des gens fit rompre les conférences, qui ne recommencèrent que trois ans après à Nimégue.

Cependant le Roi fit la conquête de la Franche-Comté, ayant que les Impériaux pussent passer le Rhin; enfin ils le passèrent au nombre de soixante & dix mille hommes, & sur la fin de la campagne prirent leur quartier d'hiver en Alsace.

Mr. de Turenne les laissa établir; mais dans le mois de Décembre, il rassembla ses quartiers en Lorraine, & fit de si belles marches, qu'avec quinze ou seize mille hommes étant arrivé du cô-

té de Bésfort, il battit leurs quartiers l'un après l'autre, & les obligea d'aller prendre d'autres quartiers dans leur propre pays à l'orient du Rhin.

Les bons François murmuroient de ce que l'on donnoit si peu de troupes à commander au meilleur Général de France ; mais Louvois haïssoit Mr. de Turenne, & méprisoit la capacité qu'il prétendoit avoir déjà acquise dans l'art militaire.

Ce Ministre avoit mis dans l'esprit du Roi de gouverner lui-même les armées avec des projets de campagne & des couriers, ce qui étoit impossible, parce que les occasions de battre l'ennemi ou de l'éviter se perdent en peu d'heures, & parce qu'il faut pouvoir changer de plan promptement selon les événemens journaliers de la guerre. Aussi Mr. de Turenne mettoit-il quelquefois dans sa poche les paquets qu'il recevoit de la Cour, & ne les lisoit que le lendemain,

en

en disant : „ C'est à ceux qui sont sor
„ les lieux à juger de ce qu'il faut y
„ faire jour par jour,

Les Hollandois firent de grands ar
memens sur mer, qui leur coûtèrent
beaucoup ; car on dit qu'ils avoient près
de cent vaisseaux armés ; mais ils n'eurent
aucun succès ni à Bellisle, ni à la
Martinique, & perdirent inutilement
plus de vingt millions de dépense. Ainsi
il arriva que cette année chaque parti
dépensa beaucoup, & se fit beaucoup de
mal sans faire aucun véritable profit,
ni aucun progrès pour terminer leurs
différends.

On ne vit cette année aucun règle
ment, aucun établissement pour l'utilité
publique ; toute l'attention du Conseil &
toutes les finances ne regardoient que la
guerre, que nous avions entreprise si
mal à propos, & qui, au lieu de procu
rer une grande utilité au public, (ce
qui est le but d'un bon Gouvernement)

causoit au contraire à plusieurs Nations des maux innombrables, de sorte que l'on peut dire, que si par le moyen de la guerre le Roi visoit à augmenter le bien public, il s'égaroit au point d'aller droit à l'opposite de son but; & s'il ne visoit pas à ce but, il ne méritoit pas d'être loué comme bon Roi.

Ce fut cette année que Mr. le Prince donna la terrible bataille de Senef en Flandre, dans laquelle il y eut tant de troupes & de braves Officiers tués de part & d'autre, sans aucune décision.

Colbert voyant la guerre s'allumer de plus en plus, se vit alors obligé de chercher les moyens de soutenir le plus qu'il pouvoit les nouvelles dépenses où la guerre engageoit le Royaume. Ainsi on ne vit plus qu'Edits burfaux pour trouver de l'argent; on vit la création de huit nouveaux Maîtres des Requêtes, la création des offices de Jaugeurs, des taxes sur les Officiers de Judicature,

des

des taxes sur l'étain, sur la vaisselle d'or & d'argent, sur des contrats d'échange. On vit de nouvelles créations de plus de trois cent petites Offices sur les ports de Paris, création de nouveaux Procureurs, taxes sur le papier marqué, taxes sur le tabac, taxes sur les consignations, sur les bois de Normandie, sur le *prétexte* du tiers & du dixième de nier, création de nouveaux gages sur les offices de Judicature; création d'un million de rentes sur la ville.

Ce dernier expédient de création de rentes sur la ville parut dans la suite le plus facile & le moins onéreux. Telles étoient les malheureuses suites d'une guerre très couteuse, entreprise sans aucun fondement légitime.

A N N É E 1675.

Monsieur de Turenne fit la guerre jusqu'à la fin de Janvier de cette année; & comme le Roi, par les conseils

de Louvois, ne lui donnoit que peu de troupes à commander l'été, il falloit qu'avec sa grande capacité il regagnât l'hiver sur les ennemis ce qu'ils avoient gagné l'été par leur grande supériorité; ainsi il avoit l'avantage d'être de meilleure heure qu'eux en campagne & de pouvoir rassembler ses troupes l'hiver, faculté que n'avoit pas Montecuculi habile Général Allemand, parce que les Colonels & les Officiers des Régiments Allemands sont bien moins dépendants de leur Général que les Colonels & les Officiers des Régimens François.

Cependant Mr. de Turenne ayant passé le Rhin dans le mois de Juillet, espéroit, quoique plus foible, battre Montecuculi; il avoit pour cela fait ses dispositions de manière qu'on lui entendit dire en parlant des ennemis, „ Ils sont „ enfin venus où je désirois qu'ils vin- „ sent; mais étant monté sur une hauteur avec quelques Officiers pour découvrir leurs

leurs mouvements & pour placer une batterie, les ennemis qui commençoient à dégamber, firent encore une dernière décharge d'une batterie qu'ils avoient dans le voisinage de cette hauteur, & un boulet perdu & tiré de fort loin emporta le bras de Saint-Hilaire Lieutenant Général d'Artillerie, & donna dans l'estomach de Mr. De Turenne, qui tomba mort sur la place à soixante & quatre ans.

Telle fut la fin glorieuse de la vie d'un homme très célèbre, & qui, à mon avis, mériteroit le nom de *Grand*, s'il n'avoit pas quitté le parti de la Cour vingt ans auparavant, pour suivre imprudemment la folle ambition de son frère aîné, durant les guerres civiles de la Fronde dans la minorité du Roi Louis XIV.

Le grand homme ne se prête jamais aux desseins de ceux qui cherchent à troubler la tranquillité intérieure de leur

patrie par des révoltes ; il employe tous jours volontiers , au contraire , ses talents à soumettre promptement les revoltés & à maintenir la paix intérieure ; parce que le plus grand malheur d'un Etat c'est la guerre entre citoyens.

Les fautes d'un Ministre Général causent à la vérité quelques malheurs dans l'Etat , mais ils ne font rien en comparaison des malheurs que cause une guerre civile ; ainsi ce sera toujours à mes yeux une horrible tache dans la vie de Mr. de Turenne , d'avoir suivi seulement un an ou deux le parti des perturbateurs du repos public , & d'avoir servi contre sa patrie sous les Chefs des séditieux qui armèrent les François contre les François.

Montecuculi fut averti une heure après de la mort de Turenne , & fit revenir les bagages qui avoient commencé à défilier : les deux Lieutenants Généraux de l'armée de Mr. de Turenne ne songe-

rent

rent qu'à repasser promptement le Rhin, & à se tenir sur la défensive en Alsace; la consternation fut grande dans cette armée, & bientôt après dans tout le Royaume; il n'y eut que Louvois qui crut avoir beaucoup gagné par cette mort.

Mr. le Prince qui étoit en Flandre eut ordre de venir commander l'armée de Mr. de Turenne, qui fut promptement fortifiée de douze ou quinze mille hommes.

La campagne se passa dans une espèce d'égalité d'avantages & de désavantages dans les différens endroits où il y avoit des armées.

Pour fournir à la grande dépense où Louvois avoit engagé le Royaume, il fallut créer de nouveaux impôts, & tel fut l'impôt du papier marqué, qui excita une revolte à Rennes & à Bordeaux; & comme les deux Parlemens de ces deux villes furent soupçonnés d'avoir favorisé ces revoltes, ils furent transférés, & la fédition se calma.

Les Anglois retirèrent leurs troupes de nôtre armée, & le Roi d'Angleterre s'offrit aux deux partis pour Médiateur de la paix; il fut accepté, & l'on convint de Nimégue pour le lieu des Conférences; on commençoit de part & d'autre à se lasser de la grande dépense & des grands embarras de la guerre, mais ce commencement de lassitude n'opéra aucune suspension d'armes.

Nul régleme[n]t, nul établisseme[n]t en faveur de l'intérieur du Royaume; mais il parut un Edit burlesque pour des taxes sur ceux qui avoient acquis des terres du Clergé.

Le Roi créa aussi cette année un nouveau million de rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, au payement desquelles il affecta le revenu de ses Fermes; & il créa aussi un nouveau million de gages annuels, que l'on força les Officiers de Justice d'acquiescer malgré eux; ces deux articles apportèrent au Roi quarante millions,

lions, c'étoient deux millions de rente dont l'Etat demeureroit chargé pour toujours.

Je ne disconviens pas que le Roi n'ait eu du plaisir à se venger des deux médailles Hollandoises ; mais on ne disconvient pas que les François achetèrent bien cher ce plaisir du Roi.

A N N E E 1676.

Les Conférences de Nimègue pour la paix étoient commencées, les Plénipotentiaires Médiateurs faisoient des propositions aux deux partis, mais on avançoit peu, parce que ces Plénipotentiaires n'avoient point obtenu de suspension d'armes : ainsi les bons ou les mauvais succès des armées les obligeoient à changer toutes les semaines leurs propositions. Ces Médiateurs n'avoient point obtenu cette suspension, parce qu'ils n'avoient point d'ordre de leurs Maîtres de se déclarer contre celui qui n'accepteroit pas la

la suspension, & effectivement les Anglois & les Suédois étoient assez puissans pour faire pencher beaucoup & tout d'un coup la balance, & pour rendre le parti en faveur duquel ils se déclareroient fort supérieur.

Mais peut-être que ces Médiateurs n'étoient pas fâchés de voir durer la guerre entre leurs voisins qui pouvoient devenir leurs ennemis ; ce qui est bien sûr, c'est qu'ils n'étoient pas fort ardens pour procurer la paix de l'Europe : Ainsi, il n'y avoit proprement que la grande lassitude des deux partis opposés, & leur crainte réciproque d'être encore pis les années suivantes, qui pussent les déterminer à accepter des propositions qui devoient leur paroître dures, & qu'il falloit pourtant accepter, pour finir la guerre dont la continuation leur étoit encore plus dure.

Cependant comme les François s'aperçurent qu'ils ne pourroient jamais gar-

der

der Liège & Huy, ils résolurent sage-
ment d'en faire sauter les fortifications;
conseil sage qu'ils eussent dû suivre qua-
tre ans auparavant lorsqu'ils entrèrent
en Hollande, & lorsqu'ils prirent tant
de places en deux ou trois mois.

Cette année mourut Ruyter d'une bles-
sure qu'il reçut dans un combat naval
près de Sicile contre les François. C'é-
toit le plus habile homme de mer qu'eus-
sent les Hollandois; ils perdirent bientôt
après à Palerme grand nombre de vais-
seaux de guerre que leur brûlèrent les
François commandés par Duquesne,
malheur qui ne leur seroit pas arrivé si
Ruyter avoit vécu.

Les François reprirent l'île de Cayen-
ne sur les Hollandois, & les terres voi-
sines qui sont dans le continent presque
sous la ligne, & nous les possédons tou-
jours: Ces pays fort chauds peuvent être
utiles pour y faire croître les arbres &
les plantes, qui ne croissent bien que dans

less

les pays chauds, cotoniers, cacaoitiers, poivriers, muscadiers, caneliers, caffetiers, tabacs, cannes de sucre &c. ; or il vaut mieux tirer ces denrées de son propre pays que des étrangers, 1^o parce que l'argent ne sort point du Royaume, 2^o parce que c'est un travail utile qui peut occuper beaucoup de familles, qui n'ont pas de travaux si utiles, ou qui manquent même de travaux.

Ce qui avoit beaucoup facilité les alliances défensives & offensives que les Hollandois avoient faites avec leurs alliés, c'est qu'ils leur payoient des subsides annuels très considérables depuis trois ans pour entretenir des troupes ; ils en payoient à l'Empereur, à l'Espagne, à l'Electeur Palatin, au Roi de Danemarck, aux Princes de la Maison de Brunswick, à l'Evêque de Munster, au Prince de Neubourg & à d'autres Princes : ces subsides étoient très onéreux aux Hollandois ; ils vouloient s'en délivrer au plutôt ;

plutôt ; & comme ils voyoient que leurs principaux Alliés différoient sous divers prétextes d'envoyer leurs Plénipotentiaires à Nimègue, ils déclarèrent qu'ils ne payeroient plus ces subsides, & qu'ils feroient leur paix séparément, s'ils ne se hâtoient de conclure avec les François, qui de leur côté étoient & paroissoient aussi fort pressés de faire la paix.

Nul réglemant, nul établissement, nulle amélioration pour l'intérieur du Royaume, dans lequel cependant il y a tant d'améliorations considérables à faire.

A N N É E 1677.

Le Roi, qui savoit que les Allemands ne quittent leur quartier d'hyver que dans le mois de Juin, se mit en campagne dès le mois de Février, avec le secours des grands magasins qu'il avoit assembles l'été & l'automne.

Il attaqua Valenciennes, place très bien fortifiée, au commencement de Mars, & la

la prit par un hazard heureux. Les François ayant chassé les Espagnols d'un ouvrage détaché de la place, trouvèrent la nuit un petit chemin qui menoit dans le fossé à une petite porte qui se trouva ouverte; il y avoit un petit escalier pour monter sur le rempart de la ville; l'Officier de garde fait filer ainsi sur le rempart de la ville environ deux à trois cent hommes, ils se saisirent de la garde d'une porte, abattent le pont levis, & appellent leurs camarades du dehors; tandis qu'une partie faisoit ferme & arrêtoit quelques troupes de la garnison, les troupes du dehors entrèrent & se rendirent maîtres de la place; le Roi par sa grande autorité empêcha qu'elle ne fût pillée, le siège en auroit duré plus d'un mois & demi.

Le Roi prit encore Cambray & St. Omer en Flandre, Fribourg en Allemagne; mais ces conquêtes ne faisoient que donner des motifs puissans à tous ses voi-

fins

franc
s ou
érent
dans
ouva
pour
Offi
rem-
s cent
e d'u
& apa
tandis
quel
roupes
t mai
grande
pillée,
nois &
000
& St.
Allema
ent que
ses voi
fins

francs pour se liguer plus fortement ensemble, afin d'accabler par leur multitude un ennemi si formidable : Ce furent enfin ces mêmes conquêtes qui déterminèrent l'Angleterre à se déclarer contre les Français, s'ils n'acceptoient pas certaines conditions qu'ils proposoient.

Les plus sages disoient qu'il eût mieux valu pour le Roi de faire moins de dépense, de ne rien attaquer, de ne rien prendre, de se tenir sur la défensive, de bien garnir les places, de laisser faire beaucoup de dépenses aux Alliés pour en prendre une à la fin de la campagne, & se mettre en état de la reprendre, ou une autre équivalente, au commencement de la campagne suivante, avant qu'ils fussent sortis de leurs quartiers.

Quoi qu'il en soit, il est certain que ce fut la déclaration que firent les Anglois, que de Médiateurs ils alloient devenir parties, & mettre ainsi une grande supériorité de forces du côté des ennemis,

mis, qui nous obligea à accepter l'année
 suivante leurs propositions d'accommodement.
 Daligne Chancelier mourut, & le Roi
 mit à sa place le vieux Le Tellier, Sécrétaire d'Etat de la guerre, père de Louis
 vois; c'étoit un très habile Courtisan,
 qui avoit instruit son fils à toujours louer
 le Roi par quelque endroit, & à lui faire
 croire qu'il étoit le plus sage & le plus
 habile homme de l'Europe; il étoit venu
 à bout de lui persuader que Sa Majesté
 en savoit plus dans la guerre que les plus
 habiles Généraux, & qu'il étoit l'auteur
 de toutes les bonnes vûes qui avoient été
 faites; Voilà pourquoi le Roi se plaisoit
 plus à travailler avec Le Tellier & avec
 son fils qu'avec les autres Secrétaires d'Etat:
 Mais le Tellier avoit encore une autre
 habileté: il disoit au Roi tête à tête
 tout ce qui pouvoit faire naître des soupçons
 défavantageux contre tous ceux pour
 qui le Roi marquoit quelque estime.

Un

Un jour le Roi lui louoit la capacité & la probité de feu Mr. De Harlai, & disoit que ce seroit un bon Chancelier. Il convint de tout, & même il y ajouta d'autres louanges : mais cependant, je craindrois, ajouta-t-il, que la cire ne devint pas molle entre ses mains. Le Roi comptait à ce mot que Harlai résisteroit quelquefois à ses volontés, lorsqu'il faudroit sceller certains Edits ; ainsi il ne songea plus à le donner pour successeur à Le Tellier.

Le Tellier après le Conseil restoit quelquefois un demi-quart d'heure seul avec le Roi, & ordinairement c'étoit pour rendre de mauvais offices à diverses personnes, mais toujours sous le prétexte de consulter le Roi comme un oracle de sagesse.

Un jour le Comte de Grammont, autre Courtisan fin & corrompu, le voyant sortir du cabinet du Roi, plus gai qu'à l'ordinaire, dit à un de ses amis ; „ Il

„ me

Il me semble que je vois sortir une colombe
 qui vient d'égarger une dans une
 raine de pigeons dans un colombier,
 & qui en sort en se tétant encore
 ses barbes.

On lui attribuoit pour maxime que
 habile voyageur doit songer à rendre sa
 bonne heur les arbres à droite & à gauche,
 de peur qu'ils ne viennent à sonner
 & à se rencontrer dans son chemin.

C'est la maxime de tous les habiles
 scélérats de la Cour, qui ont, comme on
 voit, un furieux avantage sur les gens
 vertueux pour avancer leur fortune à la
 Cour : aussi est-il très rare qu'un hom-
 me vertueux & qui a des talents y rem-
 sisse & y reste. Les Princes ne sont que
 rix d'une médifance délicate. Ainsi les
 méchants ruinent bientôt dans leur es-
 prit les plus honnêtes gens de la Cour,
 c'est à dire qu'ils en bannissent bientôt
 malgré eux la vertu & la vérité.

Le premier Président de Lamoignon

parut cette année ; c'étoit un Magistrat
d'une grande réputation pour la probité
et pour la capacité ; lorsqu'il fut nommé
Premier Président vers 1660. il vint re-
mercier le Cardinal Mazarin, qui lui dit
avec esprit : *Monsieur, vous ne me devez
rien de remerciement ; car si j'avois con-
nu un homme plus digne de cette place que
vous, je l'aurois nommé au Roi.*

Il avoit travaillé durant plusieurs an-
nées dans des Conférences d'habiles gens
à un ouvrage sur le Droit François, qui
auroit beaucoup diminué les sources des
procès s'il eût été achevé, ou si la Cour
sous la direction des Chanceliers avoit
pépetué & autorisé un pareil bureau.

Création d'un nouveau million de ren-
des sur la ville.

Nouvelles taxes sur les Contrôles.

Nul règlement nouveau sur aucune des
affaires du Gouvernement. Les Ministres
ne pensoient qu'à la guerre ; & pour les
autres habiles politiques, ou bien ils ne
travail-

travailloient à rien faute de récompenses, que le Roi ne songeoit pas à promettre; ou bien les bons mémoires étoient rebutés par les Ministres, faute de loisir pour les examiner, faute d'intérêt suffisant pour faire valoir le travail d'autrui, faute d'autorité suffisante pour les faire agréer au Conseil, & faute de deniers suffisans pour les faire exécuter.

A N N É E 1678.

Pour presser davantage les Hollandois & les Espagnols de conclure séparément la paix, le Roi résolut de prendre Gand & Ypres sur la fin de l'hyver, avant que les ennemis pussent mettre en campagne, & il les prit dans le mois de Mars; & pour avancer la signature de la paix, il fit un projet des articles qu'il signa, mandant à ses Plénipotentiaires que c'étoit son dernier mot; les Hollandois préférèrent fort leurs Alliés de les accepter, & déclarèrent que comme ces conditions leur

paroiss-

paroïssient raisonnables , ils signeroient leur paix séparément le dix d'Août, & effectivement ils signèrent le soir avant minuit.

Mais le Prince d'Orange, Stathouder des Hollandois même, avec cinquante mille hommes tâcha de surprendre les François commandés par Mr. de Luxembourg, campés à Saint Denis en Flandres; il donna un combat le quatorzième Août malgré la paix signée.

Son plan étoit que s'il remportoit une victoire complète, il feroit faire une paix plus avantageuse pour les Alliés, & que s'il perdoit la bataille, ce qui étoit signé ne laisseroit pas de subsister; c'étoit le raisonnement d'un jeune Prince de vingt-huit ans, qui haïssoit personnellement le Roi, & qui alloit perdre presque toute son autorité par la paix. Le succès du combat fut à peu près égal des deux côtés, & le lendemain la paix fut publiée dans les deux armées; mais l'Espagne ne

signa les articles qu'un mois après.

La paix étant signée avec les Hollandois & les Espagnols, le Roi n'eut pour ennemis que l'Empereur, le Roi de Danemarck, l'Electeur de Brandebourg, & quelques Princes d'Allemagne; & il n'avoit plus d'autre intérêt à la continuation de la guerre, que pour faire rendre les places qu'ils avoient prises sur le Roi de Suède son allié.

C'est ainsi que finit une guerre de six ans, dans laquelle le Roi endetta le Royaume de rentes, ou tira de ses sujets plus de deux-cent millions de livres de vingt-huit livres au marc, qui valent plus de trois-cent cinquante millions de notre monnoye présente qui est à quarante-neuf livres le marc; il perdit plus de quatre-vingt mille hommes, & ce qu'il acquit ne vaut pas vingt millions une fois payés.

Mais la plus grande perte, ce fut la perte de sa réputation de bon Roi & de bon voisin; car on ne le regarda plus dans

dans toute l'Europe, que comme un voisin fâcheux, inquiet, d'une ambition injuste, qui veut s'aggrandir aux dépens de ses voisins, & qui n'a point d'exactitude pour tenir ses promesses : réputation à laquelle il doit les plus grands chagrins des dernières années de sa vie. Car c'a été cette réputation & la guerre postérieure qui produisirent la ligue d'Augsbourg, où toute l'Europe se ligua contre lui, & qui a causé la misère de son Royaume & la ruine d'une infinité de Créanciers de l'Etat. Ne valoit-il pas mieux avoir assez de sagesse pour savoir mépriser le faste impertinent des deux médailles Hollandoises, rejeter les idées de violer ses promesses de renonciation aux droits de la Reine, & se charger du personnage de pacificateur de l'Europe que lui avoit tant conseillé & si sagement le Cardinal Mazarin ? Mais Louvois jaloux du crédit de Colbert vouloit s'enrichir ; il vouloit être le principal Ministre, & pour cela il lui falloit

de la guerre ; il ne lui importoit pas que le Roi perdit la réputation de Prince juste, ni qu'il fût haï & détesté dans toute l'Europe ; il ne lui importoit pas que la plupart des familles nobles eussent à pleurer leurs parens & leurs amis ; il ne lui importoit en rien que les peuples fussent réduits à la misère par de grandes impossitions ; mais il lui importoit beaucoup de s'enrichir, d'avoir beaucoup d'autorité dans le Royaume, & de pouvoir satisfaire son ambition ; telle est l'origine de nos premiers, & de nos derniers malheurs.

ANNÉE 1679.

L'Empereur sentit bien qu'il ne pourroit pas longtems soutenir seul la guerre avec égalité contre les François, qui venoient de prendre Nuits sur le Rhin ; ainsi il signa la paix le cinquième Février.

L'Electeur de Brandebourg, à qui les François venoient de prendre diverses places, & le Roi de Dannemarck, furent bien fâchés

fâchés de rendre toutes celles qu'ils avoient prises sur la Suède à grands frais ; mais enfin ils signèrent quatre ou cinq mois après , & ils perdirent ainsi le fruit de ces grandes dépenses , qu'ils se feroient épargnées s'ils avoient accepté la neutralité qui leur avoit été offerte.

Si l'Angleterre , le Dannemarck , la Suède , le Brandebourg , Hanovre , & les autres Princes avoit fait trois ou quatre ans auparavant une ligue pour se déclarer Médiateurs & pour faire accepter aux deux partis la suspension , & ensuite des propositions raisonnables , en menaçant de se déclarer contre le parti qui refuseroit la suspension & les articles proposés par les Médiateurs , ils auroient d'abord obtenu une suspension d'armes , & auroient ensuite procuré la même paix ; car ils auroient été en état de mettre une supériorité décisive dans le parti pour lequel ils se feroient déclarés.

Mais pour cela il eût fallu qu'ils eussent

sont fait la dépense d'un armement, & la plupart des Princes ne sont pas assez habiles pour voir que la dépense nécessaire pour être juge & arbitre désintéressé est une dépense nécessaire pour tout Souverain qui veut avoir sûreté de conserver la paix entre ses voisins par la voye de l'arbitrage.

Ce seroit le seul parti sage & honorable que les Princes voisins devroient prendre dans une pareille conjoncture. Il faut commencer par éteindre le feu de la guerre par des suspensions d'hostilité, de peur que l'embrasement ne s'étende au grand préjudice des Médiateurs mêmes ; car quand il est bien allumé, c'est un torrent qu'il est quelquefois impossible d'arrêter.

Si l'on veut bien examiner les foibles origines des grands Conquérans anciens, on verra qu'il auroit été très facile aux voisins de s'unir pour obtenir des deux partis par une pareille menace la suspension.

tion réciproque des hostilités, & que faute de cette attention de la part des Puissances voisines à empêcher ou à éteindre le premier petit embrasement, elles ont été enveloppées elles-mêmes bientôt après dans l'embrasement général par ces célèbres conquérans.

Colbert, qui avoit la Marine dans son département, déterminâ le Roi à faire un port à Rochefort à l'embouchure de la Charente, & l'on y dépensa plus de vingt millions de livres à vingt-huit livres le marc, pour faire un port très mal placé, très mal sain pour les Officiers & pour les matelots, & dans lequel les vaisseaux se pourrissent promptement. Il valoit mieux employer cette somme à aggrandir celui de Brest, ou à faire un port à la Hoguë en basse Normandie à l'entrée de la Manche; mais les incommodités de Rochefort ne furent pas prévues, les avantages des autres endroits ne furent point balancés; quelques intérêts particuliers des parens

de Colbert s'y opposèrent ; & l'on fit une très grande dépense qui ne rapporta que très peu de profit. Cependant cela valoit bien la peine d'assembler un Conseil d'Officiers de marine , & de comparer les divers plans & les divers mémoires ; ce qui étoit la seule voye avec laquelle le Roi & le Ministre auroient pu découvrir la vérité par le secours de la contradiction. Cette année Colbert fit rétablir & perfectionner les Ecoles de Droit ; cet établissement valoit mieux que ce qui avoit précédé ; mais il eût fallu en même tems établir un Conseil , un bureau perpétuel pour former peu à peu sur chaque matière un corps de Droit François , comme Justinien avoit formé autrefois un corps de Droit Romain ; & ce Conseil du Droit François auroit beaucoup mieux dirigé les Ecoles de Droit , & auroit pu trouver les moyens de faire cesser beaucoup de sources de procès.

Cette année mourut un homme célèbre
bre

bre par les malheurs qu'il avoit causés à l'Etat dans les guerres civiles de la minorité du Roi Louis XIV. & par la pénitence qu'il en fit douze ou quinze ans avant sa mort : c'étoit le Cardinal de Retz, qui a écrit avec tant de délicatesse & si peu d'exactitude l'histoire de ces guerres civiles, & qui s'y peint lui-même comme un habile brouillon, qui, par haine & par jalousie contre le Cardinal Mazarin, engagea le Parlement de Paris & les bourgeois à la révolte contre la Cour : il avoit beaucoup d'esprit & beaucoup de talents pour les intrigues, mais comme il faisoit plus de cas des grandes places que de la véritable gloire, il prit le parti des mécontents & des séditieux, de sorte qu'il eût mieux valu pour la France sa patrie, ou qu'il fût né sans talents, ou qu'il ne fût point né du tout : tel fut le pernicieux usage qu'il fit de ses talents pour le malheur de ses concitoyens.

L'Edit pour la réformation des Ecoles de Droit apportoit de l'utilité au Royaume; mais au lieu d'examens & de thèses, il eût mieux valu dans une classe de trente écoliers qui se connoissent faire tirer au scrutin ceux qui doivent monter à la classe supérieure.

Il parut aussi un Edit contre les duels, & des réglemens des Maréchaux de France sur le point d'honneur; mais j'ai montré ailleurs qu'il falloit commencer par déraciner l'opinion impertinente du peuple sur le déshonneur.

Le Roi qui songeoit à bâtir à Versailles créa deux millions de rente sur la ville, & en tira quarante millions, & chargea ainsi son peuple de deux millions de rente, qui ne lui rapportoient pas cent livres de rente. Pour juger si en cela il étoit Roi juste envers ses sujets, il n'auroit eu qu'à se demander à lui-même, Si j'étois sujet, ferois-je bien aise que le Roi fit de grandes dépenses
en

en bâtimens à mes dépens ? Est-il juste qu'il employe mon bien à satisfaire des fantaisies si couteuses ? *Ne faites point contre un autre plus foible ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous, s'il étoit plus fort que vous.* Cette première règle de toute société, c'est l'équité même ; elle subsiste & subsistera toujours pour tout le monde, soit entre citoyen & citoyen, soit entre Roi & Roi, soit entre Roi & sujet ; tout Roi qui fait des injustices en cela, n'est pas Roi bienfaisant.

A N N E'E 1680.

Le Roi licentia beaucoup de troupes ; mais Louvois le détermina à employer le fonds annuel des troupes reformées en fortifications ; ainsi les subsides ne furent presque point diminués. On fortifia donc Saarlouis, Landau, Huningue, Phalsbourg du côté d'Allemagne. Il eût travaillé beaucoup plus utilement pour la

sûreté de son Royaume de travailler à établir la Diète Européane pour terminer sans guerre & par arbitrage les différends futurs entre lui & ses voisins, & de laisser à ses peuples, en diminuant leurs impôts, les moyens de rétablir leur commerce, & de mieux cultiver leurs terres; mais Louvois, qui vouloit recommencer la guerre dans peu, n'avoit garde de donner des vœux pour rendre la paix perpétuelle.

Si le Roi avoit pris le parti de rechercher avec politesse tous les Souverains d'Europe, il auroit rétabli sa réputation & son crédit parmi eux, & auroit eu à beaucoup moins de fraix par ses sages alliances une sûreté incomparablement plus grande pour conserver ses frontières en entier, qu'il ne pouvoit jamais en avoir par ce grand nombre de fortifications, où il a dépensé durant son règne des sommes immenses, & même pour

quantité de places qu'il a été obligé de rendre à ses ennemis.

Etant allié avec tous pour leur conservation réciproque, il n'auroit point d'ennemis à craindre, & par conséquent point de places à fortifier, il n'auroit en que des Négociateurs & des Médiateurs à entretenir dans toutes les Cours, ce qui n'eût pas monté à la vingtième partie de ce qu'il lui en a coûté en fortifications.

Seignelai fils de Colbert étoit déjà Secrétaire d'Etat avec le département de la Marine; c'étoit un autre jeune ambitieux qui vouloit de son côté se rendre important & même nécessaire; & comme il étoit éloquent, il eût pris un grand ascendant sur l'esprit du Roi, mais il n'avoit pas l'humour plus pacifique que Louvois. Il s'étoit de bonne heure mis dans la tête de devenir Maréchal de France & Duc & Pair; c'est ainsi que Louis XIV. fut une partie de sa vie le jouet de

de ces deux Ministres, qui, au lieu de viser à augmenter le bonheur de leur patrie & la réputation du Roi du côté de la justice & de la bienfaisance, ne songeoient qu'à leurs intérêts particuliers, & à laisser, aux dépens du Roi & de la Nation, leurs maisons riches & illustrées de dignités; ambition très vive, très commune, & qui leur fit souvent commettre de grandes injustices envers leur patrie.

M. le Dauphin épousa cette année la Princesse de Bavière, dont il eut trois garçons; le cadet mort sans enfans. L'aîné Duc de Bourgogne, devint Dauphin après la mort de son père, & s'étant marié avec la Princesse de Savoye, il en eut le Roi Louis XV. à présent régnant. Le second est encor aujourd'hui Roi d'Espagne.

Louvois fit cette année deux établissemens qui rendirent le Roi très odieux aux Princes Allemands; & par contre-coup

soup aux autres Nations de l'Europe : & je croirois volontiers , que c'étoit son but , pour faire bientôt renaître la guerre avec les Allemands , & avec les autres Princes nos voisins.

Il établit une Chambre à Metz , & une autre semblable à Brisac , pour juger quantité de Princes & de Seigneurs Allemands qui avoient des terres en Alsace. Les prétentions de Mr. de Louvois étoient assez souvent justes dans le fonds ; mais ce qui revoltoit davantage , c'étoit les manières hautaines dont les Conseillers de ces Chambres écoutoient ceux qui se plaignoient , & les manières dures dont ils faisoient exécuter leurs jugements. Le Procureur Général de la Chambre de Metz avoit beaucoup d'esprit & de lumières , mais sans aucun principe d'équité , & tout dévoué aux volontés de Louvois. Cet homme servit plus que personne à rendre le Roi odieux , par les poursuites vives & souvent injustes

justes contre les Seigneurs Allemands. Le Roi ne les auroit pas approuvées, s'il avoit pu sentir combien elles excitoient de haines vives parmi les Allemands & les autres étrangers contre sa domination.

Nouvelles défenses des jeux de hazard, mais mal observées.

Nouveau million de rente, créé malgré la paix sur la ville au denier vingt par vingt millions; non pour faire des ligues défensives, mais pour faire des fortifications, & pour bâtir Versailles.

ANNÉE 1681.

On commença à transporter des marchandises par le Canal de Languedoc, depuis la Garonne jusqu'au port de Cette dans la Méditerranée. Ce sont les héritiers de Mr. Ricquet qui ont soin de l'entretenir, & qui reçoivent les droits de péage réglés pour chaque marchandise, pour chaque bateau &c.

Le

Le canal d'Orléans qui de la Loire passe par le canal d'Orléans, & vient dans la Seine vers Montargis, fut d'abord entrepris par une Compagnie qui en jouit trente ans au droit de feu Monsieur frère du Roi. C'est présentement M. le Duc d'Orléans qui en perçoit les droits, qui lui valent près de cent mille onces d'argent par an tous frais faits.

Il n'y a point assez de ces Canaux en France; ce feroit à l'Etat à en avancer les premières dépenses. Ils faciliteroient infiniment le commerce qui enrichit le vendeur, en lui procurant plus de débit de ses denrées, & qui enrichit l'acheteur & le consommateur qui achètent beaucoup moins cher les denrées transportées par un Canal, que si elles avoient été transportées par charroi.

Mais il faudroit que le bureau perpétuel qui aura soin des chemins, eût aussi l'inspection des Canaux. 1°. Pour faire préférer ceux qui sont plus avantageux.

geux. 2°. Pour faire récompenser les inventeurs & Ingénieurs qui donneroient les projets les plus importants & les mieux démontrés. 3°. Pour décider ou faire régler par des Commissaires, les dédommagements, & lever les obstacles du commerce par leurs décisions. 4°. Pour faire diminuer suffisamment les droits de péage.

La constitution présente des Etats ne permet pas à chacun des Ministres particuliers, d'avoir sous leur direction chacun quatre ou cinq bureaux pareils d'hommes choisis par scrutin entre leurs pareils, pour leur aider à bien gouverner les affaires de leur Ministère. Ainsi, jusqu'à ce que dans chaque Etat il y ait, à proportion du nombre de ses habitants, divers pareils Conseils consultatifs, il ne faut point se plaindre, ni des Souverains, ni de leurs Ministres, si la police est si lente à se perfectionner. Est-il raisonnable de leur demander de fai-

re eux seuls des découvertes & des travaux, que cent-cinquante Conseillers habiles & autant de grands génies laborieux, soit de la Capitale, soit des Provinces, auroient bien de la peine à faire eux-mêmes avec tout leur calme & tout leur loisir?

Ce n'est pas qu'il n'y ait dans un Etat, surtout dans un grand Royaume, quantité de génies puissans, laborieux, méditatifs, inventifs, très propres à secourir ceux qui gouvernent, particulièrement s'ils étoient souvent en conférences, aiguillés par la contradiction des uns, encouragés par la louange des autres : mais il y a un grand obstacle à l'établissement de ces Conseils consultatifs : c'est la jalousie naturelle des Ministres, qui à l'imitation du chien du jardinier, ne veulent pas permettre que d'autres fassent dans leurs Conférences des examens qu'ils ne sauroient faire eux-mêmes dans leur cabinet.

Il est pourtant vrai, que si un Roi, pour former un pareil établissement, commençoit par donner à chacun de ses Ministres vingt-mille onces d'argent de pension pour lui & pour ses enfants, afin de les engager à lui aider à le former, il en viendrait facilement à bout.

Il arriva cette année plusieurs sujets de disputes avec la Cour de Rome. Le principal fut le droit de Régale, que le Pape Innocent XI. contestoit à Louis XIV. Ils ne finirent que longtems après.

Les Souverains d'Europe se servirent cette année de deux événements pour prouver que le Roi vouloit toujours augmenter son territoire contre la justice aux dépens de ses voisins, & qu'il ne vouloit pas se contenter de la grandeur de ses Etats. Il surprit Strasbourg sur le Rhin, & acheta Casal sur le Pô du Duc de Mantouë.

Louvois fut ravi de lui faire perdre toute pensée d'augmenter le bonheur de

ses

ses sujets par la durée de la paix. Il ne comptoit pour rien d'assurer la tranquillité de l'Europe ; de sorte que dès ce tems-là , plusieurs Etats recommencèrent à faire des Lignes défensives & offensives contre lui , tandis que Louvois excitait sa colère contre tous ceux qui se liguoiient. Il avoit même l'art de fâcher les voisins du Roi par des réponses fières , hautaines , menaçantes : Ces voisins ne pouvoient faire moins que de s'en plaindre les uns aux autres. Il leur faisoit dans l'esprit du Roi des crimes de leurs plaintes , & les dispoisoit ainsi tous à de nouvelles ruptures.

Création de deux nouveaux millions de rentes au denier vingt sur la ville & sur les gages d'Officiers malgré la paix. C'étoit pour bâtir à Versailles dans une situation ingrate , au lieu de bâtir à Saint Cloud sur la Seine , ou à Charenton sur le confluent des deux rivières.

Nul

Nul régleme[n]t pour diminuer nos maux, & pour augmenter nos biens; s'est cependant où visent les bons Rois.

A N N É E 1682.

Ce fut en 1682. que l'on établit les Compagnies de jeunes Gentilhommes destinés pour les emplois de la guerre. Louvois fit des fonds pour en entretenir six cent.

Il falloit dans une compagnie de cent cinquante Cadets, y établir cinq classes de trente chacune, pour chamberer, conférer, manger, faire leurs exercices & leurs études ensemble, afin qu'ils pussent facilement reconnoître parmi eux, les plus modérés, les plus appliqués, les plus intelligens, les plus justes, les plus bienfaisants, les plus polis, les plus éloquents, les plus patiens, les plus hardis, afin de nommer trois d'entr'eux lors que le Roi leur demanderoit leur choix par scrutin, pour faire un Enseigne ou un Lieutenant.

Dans

Dans les classes de trente , il devoit
y avoir trois Officiers élus par scrutin ,
& d'une paye plus haute que la paye or-
dinaire.

Comme les mêmes monnoyes ont chan-
gé de valeur , & que les dix sols de
1682. valent seize sols de 1730. on de-
vroit mettre la paye ordinaire de ces Ca-
dets à seize sols , lorsqu'on les remettra
sur pied.

La Garnison Espagnole de Luxembourg
fit quelques violences dans les villages de
France. On s'en plaignit au Gouverneur
des Pays-bas Espagnols : Il ne voulut
point reparer le dommage. Louvois fit
si bien par ses discours , & par les
relations qu'il se faisoit envoyer , qu'il
obtint un ordre de faire bombarder
Luxembourg , ce qui fut promptement
exécuté. Ce bombardement fit beau-
coup de bruit en Europe , & parut
comme une nouvelle déclaration de guer-
re ; mais comme l'Empereur étoit me-
nacé

nacé par les Turcs en Hongrie, Louvois n'eut pas le plaisir de voir recommencer la guerre cette année.

On rapporta alors un grand procès devant le Roi, dans lequel il porta, contre ses propres intérêts, un jugement qui lui fit beaucoup d'honneur.

Plusieurs bourgeois avoient demandé en différens tems aux Magistrats de l'Hôtel-de-Ville de Paris, permission de combler les fossés & de raser les remparts qui resserroient trop la Ville de Paris, à condition d'élever des bâtimens sur ces emplacements. Les Officiers du Roi soutenoient, que ces places lui appartenoient, & demandoient, qu'attendu la jouissance depuis plus de soixante ans, les maisons & les places lui fussent adjugées : Les avis furent partagés : Alors le Roi dit, *Je vois bien que si l'affaire ne me regardoit pas, il y auroit eu quelques avis de plus en faveur des propriétaires ; ainsi je me déclare pour eux contre le Domaine*

de ma Couronne. Il auroit pû tirer de ces places quatre ou cinq millions ; il en avoit alors grand besoin pour ses bâtimens de Versailles : ainsi la décision est très digne de louanges , & plutôt à Dieu qu'il eût fait usage de la même équité toutes les fois qu'il délibéra , soit sur les nouveaux impôts sur ses sujets , soit sur les déclarations de guerre contre ses voisins ! *Il fut juste & digne de louange ce jour-là.*

On fit de nouvelles créations de rentes sur la ville ; cependant il n'y avoit plus de guerre.

Le Roi fit un règlement utile à l'Etat contre les assauts perpétuels que fait la Cour de Rome pour envahir tous les jours quelque degré d'autorité dans les Etats Catholiques. Il y eut une Assemblée de trente-quatre Evêques & d'autant d'Abbés au Château de Saint Germain , dans laquelle ils décidèrent , *que les Rois , dans ce qui regarde leur temporel , ne sont*

soumis à aucune Puissance Ecclésiastique ; que le Pape ne peut en aucun cas dispenser leurs sujets du Serment de fidélité ; que la doctrine du Concile général de Constance dans les Sessions quatre & cinq sur l'autorité supérieure des Conciles Généraux au-dessus du Pape même est incontestable, & a toujours été la doctrine de l'Eglise de France. Le Roi ordonna , que les Professeurs en Théologie, Religieux & autres, feroient tenus de signer ces articles, avant que d'enseigner ; & cela fut enrégistré au Parlement, au grand contentement des bons François & des bons Catholiques, le 23. Mars.

Mais il manque une chose, c'est que nuls Religieux ne devroient enseigner la Théologie parmi eux, sans avoir permission du Procureur Général du Parlement, qui ne la donneroit qu'à ceux qui auroient signé ces articles : car il arrivera, que sans cette attention continuelle, les Religieux, qui se croient

sujets

fu jets du Pape , demeureront dans leurs erreurs sur son autorité , & y entraînent beaucoup d'Ecclesiastiques & de Séculiers ; erreurs cependant très pernicieuses à la tranquillité de la Nation.

A N N E'E 1683.

La Reine Marie-Thérèse d'Autriche mourut à quarante-cinq ans , bonne Princesse , douce , esprit médiocre , peu de crédit , ne se mêlant de rien. On ne s'apperçut point de cette perte dans l'Etat ; à peine s'en apperçut-on à la Cour , si ce n'est par les habits noirs ; & en général , ce n'est pas un mal pour un Etat , que les Reines , qui n'ont acquis dans leur éducation ni pénétration , ni justesse , ni fermeté d'esprit , n'ayent que peu de crédit , & qu'elles ne se mêlent que de leurs domestiques. Marie-Thérèse est louable en ce qu'elle se conduisit toujours avec une dignité

& avec une pieté convenables à sa condition.

Le Roi forma cette année trois camps du côté de l'Allemagne ; l'un en Bourgogne, l'autre sur la Sarre, & le troisième sur la Saone, & les alla voir, ce qui ne pouvoit se faire sans causer beaucoup d'inquiétudes aux Princes Allemands, & sans le leur faire regarder comme un voisin qui cherchoit l'occasion de les envahir : Ainsi il donnoit à ses voisins de nouveaux sujets de crainte, & par conséquent de haine ; & c'étoit le principal but de Louvois, qui effectivement devenoit un Ministre nécessaire à un Prince redouté & haï de toutes les Nations voisines.

En ce tems-là mourut Colbert Ministre des Finances, & qui avoit dans son département le Commerce, les arts & les sciences. Il n'a point été remplacé depuis : car ceux qui sont venus à sa place, n'ont pas fait le quart des travaux,

vaux, des réglemens & des établissemens qu'il fit sous son Ministère. Plût à Dieu qu'il eût eu à gouverner l'Etat, sous un Prince qui se fût piqué d'une grande équité envers ses voisins & envers ses sujets, & par conséquent pacifique & pacificateur ! Il auroit fait quatre fois plus de bons & de beaux établissemens : Mais pour le malheur du Royaume, le Roi écouta beaucoup davantage Louvois perturbateur du repos public, qu'il n'écouta Colbert pacificateur, dont les projets visoient à enrichir les particuliers & l'Etat, & à faire fleurir en France les Arts & les Sciences.

Ce que le Roi avoit fort souhaité arriva. Les Turcs attaquèrent l'Empereur, & marchants avec supériorité, ils vinrent mettre le siège devant Vienne avec deux cent mille hommes. Le Duc de Lorraine Général de l'Empire, n'eut que le tems d'y jeter douze à treize mille hommes, & l'Empereur n'en fut pas plutôt sorti,

qu'un détachement de Cavalerie des Turcs le suivit, & sans la précaution du Marquis de Sebeville Envoyé de France, qui en suivant la Cour Impériale fit promptement rompre un pont qu'il venoit de passer, & sur lequel les Turcs eussent passé, l'Empereur eût été enlevé, lui & toute sa Cour.

Comme les Turcs ont peu de bons Ingénieurs, ils perdent beaucoup d'hommes inutilement, & beaucoup de tems dans les sièges; & ce fut ce qui sauva Vienne: Car le Roi de Pologne Sobieski eut le loisir d'arriver avec quatorze mille chevaux, qui s'étant joints avec le Duc de Lorraine qui commandoit quarante mille hommes, fit glorieusement lever le siège avec beaucoup de perte de la part des Turcs.

On vit paroître une taxe qui tourmenta bien du monde dans le Royaume: ce fut la taxe sur les propriétaires de toutes les petites Isles que forment les rivières.

On

On vit encor une nouvelle création de cinq cent mille livres de rente sur la ville au denier vingt, dont le Roi tira dix millions pour ses bâtimens ; mais on ne vit nul Edit utile pour l'Etat. Colbert étoit mort.

A N N É E 1684.

Seignelai fils aîné de Colbert, nouveau Ministre d'Etat de la Marine, jeune homme brulant du désir de plaire au Roi son Maître, & piqué de jalousie de crédit contre Louvois, cherchoit avec ardeur quelque occasion pour faire craindre & respecter la puissance du Roi par mer, comme Louvois la faisoit craindre & respecter par terre.

Et à dire le vrai, c'étoit la principale passion de Louis XIV. que d'étaler sa grande puissance, & par conséquent de se faire craindre, sans faire réflexion que qui se fait craindre se fait haïr : Il se gouvernoit cependant comme s'il eût adopté à l'égard

de ses voisins & de ses sujets, la maxime d'un célèbre Tyran : qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent ; oderint, dum metuant.

Comme la moindre résistance le bleffoit profondément, il sacrifioit tout au plaisir de se venger, & de montrer au public qu'il étoit redoutable. C'est le goût des âmes médiocres, de tous les enfants & de tous les hommes du commun, qui se bornent à être regardés comme plus puissants, comme plus redoutables, & jamais comme plus grands bienfaiteurs que leurs pareils.

Ces hommes du commun, faute d'une bonne éducation, ne savent pas, & ne peuvent pas savoir, que ce n'est pas la grande puissance qui fait la grandeur & l'excellence de l'homme. Or quel est l'excellent usage de la puissance ? nous le connoissons tous ; c'est de pardonner à ceux même qui ne connoissant pas jusqu'où va notre puissance, cherchent à

nous

nous déplaire ; c'est de faire du bien à ceux même qui ne font aucun hommage à notre puissance, & à ceux qui ne se souviennent pas de nos bienfaits.

Telle est l'idée que nous nous formons d'un Etre infiniment puissant, & infiniment parfait.

Quelle est l'idée que nous nous formons de Satan, de cette méchante puissance invisible, qui est regardée comme l'ennemi mortel irréconciliable du genre humain ? N'est-ce pas l'idée d'une créature, qui veut surtout être crainte comme méchante & très puissante ? Belle ressemblance & digne d'un Conquérant terrible, que de ressembler à Satan !

Nos opinions sur Dieu puissant, & sur le Diable puissant, prouvent que nous savons respecter & aimer la puissance bienfaisante, & craindre, haïr & détester la puissance malfaisante.

Si un Roi puissant veut faire un usage excellent de sa puissance, imaginera-t-il

de faire souffrir beaucoup de dommages à ses voisins , & de faire supporter beaucoup d'impositions sans nécessité à ses peuples ? ne voudra-t-il pas au contraire, leur rendre la vie douce, tranquille , & la plus agréable qu'il lui sera possible ?

Si je m'arrête tant à montrer que Louis XIV. ne connoissoit pas la vraie gloire, la gloire la plus précieuse , qui consiste à imiter l'Etre parfait , & qu'il étoit idolâtre de la vanité , & de la fausse gloire que l'on trouve à étaler sa grande puissance ; c'est que cette fausse gloire a été son seul défaut , le principe de la plupart de ses entreprises , qui a causé les plus grands malheurs de sa vie , les plus grands malheurs de l'Europe , & les plus grands malheurs de ses sujets.

Seignelai pour rendre son Maître plus redoutable , & pour le faire haïr comme une puissance malfaisante , alla bombarder Gènes. Il est vrai que le Conseil de la République avoit préféré en plusieurs

occa-

occasions de plaire à la Monarchie d'Espagne, ennemie de la Monarchie de France; mais elle avoit de bonnes raisons pour cette préférence. La plupart des premières familles qui gouvernoient la République, avoient à prendre de grosses rentes sur le Milanez partie de la Monarchie d'Espagne. Les Espagnols les payoient exactement. D'ailleurs, le Roi d'Espagne étoit un voisin tranquille, doux, patient, exact dans ses promesses. Le Roi de France, au contraire, étoit regardé dans l'Europe comme un voisin difficile, inquiet, fier, hautain, turbulent, impatient, fâcheux, qui ne se tenoit pas lié par ses promesses, ou qui les interprétoit d'une manière fort différente que ne les interprétoient les gens désintéressés, & telle qu'il n'auroit pas voulu que les autres eussent interprété celles qu'ils lui faisoient. Or il n'est pas étonnant, qu'en cas pareil, une République préfère entre voisins le juste à l'injuste, le bienfaissant au

malfaisant, il en auroit fait lui-même tout autant à leur place.

Tel étoit le tort des Gênois à l'égard de Louis XIV. Ce tort étoit très pardonnable, & ce qui me le persuade, c'est que si l'on suppose ce Prince à la place des Gênois, il en auroit apparemment usé comme eux, & n'eût pas cru mériter de punition; mais faute de bonne éducation & de bon conseil, il ne faisoit guères souvent sur lui-même l'application de la première règle de l'équité naturelle: *Ne faites point contre un autre plus foible, ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous, supposez qu'il fût à votre place, & très supérieur en puissance, & vous à la place du foible.*

Seignelai, Ministre hardi, éloquent & ardent, persuada facilement à Louis XIV. qu'il falloit se venger de la préférence que cette République donnoit à l'Espagne: comme on vouloit lui donner le tort, Seignelai la traitoit d'ingrate envers

la

le Roi, parce que les Rois prédécesseurs de Louis XIV. l'avoient soutenue quelquefois contre la puissance d'Espagne.

Ce qui me persuade que les sujets de plaintes du Roi contre la République de Gènes n'étoient pas plus grands que ceux que la Roi avoit eu douze ans auparavant contre la République de Hollande, c'est qu'il ne parut dans le public aucun mémoire dans lequel on articulât ces sujets de plaintes; nul auteur n'osa se charger de les expliquer, de peur de se faire moquer de lui; & effectivement, cela méritoit-il de lever sur les peuples de France cinq ou six millions d'extraordinaire, pour causer un dommage de dix millions aux Génois?

Seignelai ravi d'avoir obtenu l'ordre d'aller bombarder la ville de Gènes, y alla avec quatorze vaisseaux commandés par lui; car quoique Du-Quefne fût le Commandant naturel, & le premier homme de mer de France, Seignelai commandoit

à Du-Quefne lui-même, puisqu'il représentoit le Roi comme Secrétaire & Ministre d'Etat.

Du-Quefne fit jetter en deux fois près de dix-mille bombes qui brûlèrent partie de la ville. Il fit une descente, & les François brûlèrent le beau fauxbourg de St. Pierre-d'Arena où il y avoit quantité de Palais magnifiques; & comme les Génois craignoient un nouvel embrasement, ils signèrent ce que Seignelai voulut; c'est-à-dire, qu'ils s'obligèrent d'envoyer leur Doge faire des excuses & des soumissions au Roi, & lui demander pardon au nom de la République; ce qu'ils exécutèrent bientôt après. Il obtint même d'eux qu'ils donneroient cent mille écus au Comte de Fiesque réfugié en France, son ami. C'étoit un descendant de ce Fieschi illustre Génois, qui voulut ôter à Doria le gouvernement de la République, & qui fut noyé dans le commencement de la sédition, plus
de

de cent-trente ans auparavant.

Ce bombardement de Gènes en 1684. & les soumissions de la République en 1685. retentirent dans toute l'Europe, & c'étoit ce que s'étoit proposé le Roi ; mais il ne comprit pas combien cette entreprise le rendoit odieux, lui & tous les François, parmi toutes les Nations Chrétiennes. Ce fut même un des motifs les plus puissants, qu'employa quatre ans après le fameux Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre, pour liguier toute l'Europe à Augsbourg, dans le dessein d'abattre la trop grande puissance de Louis XIV. & de l'abattre au point, qu'aucun de ses voisins n'eût plus jamais rien à craindre de sa part.

Louvois qui de son côté vouloit toujours se ménager quelque guerre à conduire, fit attaquer & prendre Luxembourg ; l'Espagne étoit trop foible, l'Empereur trop embarrassé contre les Turcs, les Hollandois trop épuisés, pour songer

ger à recommencer la guerre contre la France ; ainsi il y eut une trêve de vingt ans , que signèrent l'Empereur & Louis XIV. à condition que Strasbourg demeureroit uni au Royaume de France comme le reste de l'Alsace.

On créa encore cinq-cent mille livres de rente pour augmentation de gages , & un million de rente sur la ville au denier vingt , & puis encore douze cent mille livres de rente aussi sur les Aydes & gabelles ; cela faisoit cinquante quatre millions au denier vingt. Le Roi augmentoit ainsi les impositions annuelles de deux millions sept cent mille livres , & ruinoit peu-à-peu le Royaume.

Il est vrai qu'il dépensoit beaucoup en fortifications ; mais il auroit pû s'épargner cette dépense , s'il eût voulu jouer dans l'Europe le rôle de pacificateur & de pacifique , le plus beau rôle qu'il eût jamais pû jouer ; & c'est ainsi , qu'au lieu d'être toujours prêt à se déclarer contre le

le premier attaquant, afin d'empêcher toute hostilité, il étoit lui-même toujours le premier à commettre des hostilités.

Un Prince qui durant vingt ans auroit acquis la réputation de juste, de patient, de modéré, auroit pu, sans donner aucun ombrage à ses voisins, demeurer puissamment armé, non pour envahir aucune partie du territoire de ses voisins, mais pour empêcher le plus fort d'en venir aux mains avec le plus foible. Un tel Prince auroit reçu mille bénédictions de toutes parts, & de toutes les Nations du Monde. Quelle belle réputation d'équité, de droiture, de sagesse, de puissance & de bonté il eût laissée en Europe, & parmi toutes les Nations de la terre, au lieu de la réputation de terrible, de haïssable qu'il a laissée ! & tout cela ne vient que de faute d'une éducation raisonnable, où il eût appris à connoître, à discerner la véritable gloire, de la gloire vaine & fausse que cherche le vulgaire.

A N-

ANNÉE 1685.

Cette année mourut à 83 ans le Chancelier Le Tellier. Il avoit été dans sa jeunesse Avocat du Roi au Châtelet; & comme il avoit beaucoup de mémoire & de vivacité d'imagination, il y acquit la réputation d'homme d'esprit, avec laquelle il commença sa fortune, en devenant premier Commis d'un Ministre, puis Secrétaire d'Etat de la guerre sous le Cardinal Mazarin.

Il n'eut durant sa vie que le même but qu'ont les hommes du commun dans la leur, & ce but fut d'enrichir sa famille & d'augmenter son pouvoir tous les jours par des charges, par des emplois, par des alliances, par des richesses, par des dignités, & surtout par la faveur du Roi.

Pour moyens d'y arriver, il n'eut que deux maximes principales, qu'il suivit constamment & exactement tous les jours; c'étoit d'étudier mieux que ses rivaux toutes

toutes les choses qui déplaïsoient à celui qui gouvernoit, pour les éviter, & toutes les choses qui lui plaïsoient, & celles qui lui plaïsoient le plus, pour les rechercher avec soin dans l'étendue de son Ministère. Le second fut, de détruire finement, doucement & lentement dans l'esprit du Maître, tous ceux qui entroient en quelque faveur.

Un Ministre général ne pouvoit pas souhaiter un valet plus assidu, plus attentif à le louer & à lui plaire par son travail & par sa modestie : car les bons expédients qui lui venoient à l'esprit, & que le Ministre général adoptoit, il les donnoit dans la suite tout entiers à ce Ministre général. C'est de cette manière qu'il s'attira beaucoup de graces qui l'enrichirent, & qui avec le secours de sa grande épargne augmenta infiniment ses richesses. Ainsi il recevoit volontiers les louanges qu'on lui donnoit sur la modestie de sa table & de ses équipages.

Pour

Pour intéresser davantage son Maître à la fortune de son fils, il avoit trouvé le moyen de persuader à ce Prince, que c'étoit l'élève du Roi même & sa créature, & qu'il n'avoit de lumières que celles qu'il empruntoit du Roi. Cela étoit venu au point, que c'étoit le Roi qui prenoit soin de raccommoder le fils avec le père, quand le père paroissoit mécontent de la conduite de son fils. C'étoit, je crois, le Courtisan le plus fin & le plus adroit flatteur qui eût depuis longtems paru à la Cour : mais il n'avoit nul trait de bon citoyen, & traitoit de sottise la justice elle-même, & l'amour du bien public, quand ils se trouvoient opposés à l'augmentation de sa fortune.

Il ne soupçonna jamais, que le but le plus désirable fût autre chose qu'une grande place & un grand pouvoir pour lui & pour les siens. Il ne fut jamais persuadé que le bon, que l'excellent usa-

ge de
l'augm
précise
Il fail
tueux
re un
quefoi
uniqu
l'augm
étoit l
toutes
lides
d'espr
leurs
de gr
Cour
peupl
gaire.

Il
qu'il
ainsi
vérité
qu'el

ge de sa place & de son pouvoir pour l'augmentation du bonheur public, fût précisément ce qu'il y avoit de précieux. Il faisoit peu de cas de l'homme vertueux ; il n'estimoit que l'habileté à faire une grande fortune. S'il visoit quelquefois au bien public, c'étoit toujours uniquement son bien particulier, ou l'augmentation du bien de sa famille, qui étoit le dernier terme auquel il ramenoit toutes ses vuës. Il traitoit d'esprits folles ceux qui pensoient comme lui, & d'esprits visionnaires ceux qui négligeoient leurs intérêts particuliers, pour procurer de grands avantages à leur patrie. La Cour des Rois du commun est toute peuplée de gens de ce caractère vulgaire.

Il n'a jamais contredit le Roi, parce qu'il ne songeoit qu'à lui être agréable ; ainsi il ne lui a jamais montré aucune vérité, quand il pouvoit soupçonner qu'elle lui seroit désagréable.

Il

Il scéla peu d'heures avant sa mort la révocation du fameux Edit de Nantes, qui fut suivie de tant d'Edits, de Déclarations, d'Arrêts du Conseil, d'ordres différents, qui dégénérent dans la suite en une véritable persécution contre les Calvinistres.

Les Catholiques qui raisonnoient le plus sensément, disoient, que le but du Roi, qui visoit à diminuer cette Secte dans son Royaume, étoit raisonnable & d'un Prince prudent ; mais qu'il ne falloit pas prendre des voyes si promptes & si éclatantes, de peur d'obliger cinq cent mille familles à sortir du Royaume avec leurs effets, leurs métiers & leur industrie, pour aller fortifier nos ennemis à nos dépens, & les fortifier d'autant plus, qu'ils fortiroient la rage dans le cœur, contre la dureté & l'injustice du Gouvernement. Les événements fâcheux n'ont que trop justifié, que cette playe a furieusement affoibli l'Etat, & décrié de ce côté-

té-là parmi les autres Nations d'Europe ,
la fausse politique du feu Roi , fondée
sur l'intolérance injuste & persécutante.

Les loix de la République de Hollan-
de contre les Catholiques ne sont pas
moins dures, car il ne leur est pas per-
mis d'avoir des Temples publics ; mais le
Magistrat de police a ordre secret de les
tolerer & de les laisser s'assembler dans des
maisons particulières , & même de les
protéger comme les autres citoyens, tant
qu'ils seront bien obéissans aux régle-
mens politiques : & à dire le vrai , cette
tolérance des Hollandois me paroît très
sage & très prudente.

Les Catholiques font des présents aux
Magistrats de police de Hollande , en con-
sidération de cette tolérance : en France,
les Calvinistes sages , pour être tolérés par
leurs Curés , leur donnent des aumônes
à distribuer aux pauvres de leur paroisse ;
ce qui est une conduite encor plus utile
à la société.

ANNEE 1686.

Le Prince d'Orange prétendoit avoir personnellement à se plaindre du Roi, tant à l'égard de sa Principauté d'Orange, que du traitement que Heinsius son Intendant avoit reçu en France. On dit même qu'il avoit été piqué de quelques paroles méprisantes qui étoient échappées au Roi sur son sujet : ainsi il proposa aux Hollandois un projet pour se venger de la guerre de 1672. Ce projet étoit de former contre lui une puissante ligue, & elle se forma depuis à Augsbourg. Elle ne fut d'abord proposée que comme défensive, mais dans le fond elle étoit aussi offensive, & il y avoit même réellement beaucoup plus de Princes Alliés qu'il n'en paroissoit.

Les réunions des fiefs faites par les Chambres de Metz & de Brisac, avec si peu d'égards pour les Princes & pour la Noblesse d'Allemagne, la surprise de Strasbourg.

bourg
secuti
tude
ancie
guerr
malgr
vasio
de G
ne p
Natio
Fran
que
C
com
Roy
cilen
de n
de c
entre
été f
assez
tre p
sant
A

bourg, la prise de Luxembourg, la persécution des Calvinistes, le peu d'exactitude du Roi à tenir ses promesses dans les anciens & dans les nouveaux traités, la guerre de 1667. faite contre l'Espagne, malgré les renonciations, la dernière invasion de la Hollande, le bombardement de Gênes; tout cela avoit excité une haine presque universelle des Princes & des Nations d'Europe contre lui & contre les François; de sorte que la Ligue fut presque aussi-tôt formée que proposée.

Ce furent les suites de cette Ligue qui commencèrent les malheurs du Roi & du Royaume; malheurs, qu'il auroit pû facilement éviter, *s'il s'étoit toujours piqué de ne rien entreprendre contre ses voisins de ce qu'il n'eût pas voulu qu'ils eussent entrepris contre lui, supposé qu'ils eussent été fort supérieurs en force; & s'il eût été assez sage pour préférer de beaucoup le titre précieux d'arbitre équitable, de puissant pacificateur des Nations Chrê-*

tiennes, & de grand bienfaiteur de l'Europe, au titre fastueux de Conquérant, qu'il ne pouvoit acquérir sans être grand perturbateur du repos des autres Nations.

Dans ce tems-là mourut un Prince illustre par ses grands talents pour la guerre, par son grand courage & par plusieurs victoires. Ce fut le Prince de Condé, qui gagna quatre batailles durant la Régence de Louis XIV., mais qui durant cette même Régence se mit follement à la tête des rebelles, & puis faute de rebelles, se mit à la tête des Espagnols, alors ennemis de l'Etat.

Il a vécu 27 ans depuis la fin de sa révolte, & s'en repentit bien. Il avoit beaucoup d'esprit naturel, & même beaucoup de connoissances pour un Prince; mais son impatience naturelle, que l'on n'avoit pas eu soin de dompter dans son enfance & dans sa première jeunesse, le rendit inconstant, léger, peu uniforme dans sa conduite. Il ne fut pas toujours heu-

heureux dans ses entreprises, ni toujours juste avec ses amis.

Il étoit plus colére qu'un autre : c'est-à-dire, aussi colére & aussi courageux qu'Alexandre ; & c'est pour cela que les grands périls ne lui ôtoient rien de son esprit, & ne faisoient que lui fournir plus d'expédients pour en sortir, & lui donner plus de discernement pour choisir sur le champ les meilleurs partis. Mais dans les Conseils, il donnoit trop à l'humeur & à la force, & trop peu à la raison, qui demande que l'on se donne le loisir de peser sans prévention & avec exactitude les inconvénients & les avantages de chaque parti.

C'étoit cette même impatience qui le rendoit quelquefois injuste dans le commerce. Il n'étoit point accoutumé dès son enfance à faire application de la première règle de l'équité naturelle, si ce n'est dans les dix dernières années de sa vie, qu'il passa dans son Château de Chantil-

li, où il n'avoit point de contradiction à souffrir.

S'il eût eu la patience de Mr. de Turenne, & si M. de Turenne eût eu la supériorité d'esprit de M. le Prince, ils n'auroient jamais pris parti contre le Roi ; & tous deux seroient parvenus à être de grands hommes ; au lieu qu'ayant injustement contribué à déchirer leur patrie, & à lui causer de grands maux par des guerres civiles, ils ne pourront jamais être mis par les connoisseurs qu'au rang des hommes illustres.

Le Roi qui aimoit fort les honneurs d'éclat, & que les étrangers remportassent une grande idée de sa puissance & de sa magnificence, fut fort aisé de voir arriver les Ambassadeurs de Siam dans ses vaisseaux : mais comme cette Ambassade avoit été mendée, les Princes voisins firent des railleries de sa vanité, & disoient ; Il peut bien leur montrer des effets de sa magnificence, mais leur montrera-t-il

beau-

beau-
peup
fins
Roi
Natio
& qu
fa bie
y av
ment
granc
usage
Se
fadeu
très
tout
peup
êtes
voisi
L
pou
Cur
cent
dans

beaucoup d'effets de sa bonté envers les peuples & de sa justice envers ses voisins ? Ces Ambassadeurs diront - ils au Roi de Siam, que ni les François ni les Nations voisines ne se plaignent de lui, & que tous se loient de sa justice & de sa bienfaisance ? C'étoit pourtant ce qu'il y avoit à dire de grand, & de véritablement grand, pour donner l'idée d'un grand Prince, qui fait faire un excellent usage de sa grande puissance.

Sera-t-il bien loué quand ces Ambassadeurs diront au Roi de Siam ; Il est très puissant, il est très magnifique en tout ; mais il est mauvais père de son peuple & très mauvais voisin : vous êtes heureux de n'avoir pas un pareil voisin ?

Le Chancelier Boucherat scêla l'Edit pour mettre les portions congruës des Curés à trois cent livres au lieu de deux cent. La chose étoit juste, en ce que dans le fonds, lors de l'ancien régle-
ment,

deux cent livres valoient les trois cent livres de l'année 1686, parce que le marc d'argent avoit pour lors augmenté de plus d'un tiers en livres numéraires ; mais par l'augmentation arrivée depuis aux monnoyes, les pensions congrues, au lieu d'augmenter, ont diminué, & communément ne sont pas suffisantes pour entretenir de bons sujets dans les Cures. Un bon Chancelier autorisé les fera à quatre cent livres.

ANNÉE 1687.

Le Pape Odescalchi Innocent XI, fils d'un banquier de Milan, fut presque durant tout son Pontificat brouillé avec Louis XIV. malgré tout ce que le Roi faisoit contre les Calvinistes. Il excommunia l'Ambassadeur de France Lavaradin, & publia, mais en vain, l'interdiction de l'Eglise de Saint Louis à Rome, où l'Ambassadeur alla toujours entendre la Messe. Mr. Talon, Avocat Général du Parle-

Parlement de Paris, publia au nom du Roi, un appel au futur Concile général de cette excommunication & de cette interdiction.

Ces fortes d'appels au futur Concile sont une forte barrière contre les prétentions injustes, & contre les tentatives perpétuelles que fait la Cour de Rome pour usurper quelque chose de l'autorité souveraine dans les Royaumes Catholiques; car le Concile général est supérieur au Pape.

Ce fut cette année que fette Madame de Maintenon établit la maison de Saint Cyr dans le grand parc de Versailles, pour y élever *gratis* deux cent-cinquante pauvres Demoiselles, & leur donner une éducation beaucoup meilleure qu'elles n'eussent pû avoir chez elles, ou dans les Couvents. Elle alloit passer là tout le jour, & ne revenoit à son appartement de Versailles, qu'à l'heure que le Roi revenoit de la chasse.

Le Roi fit faire les bâtimens, il fit acheter les meubles, donna une grosse rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris; & ce qu'il fit de mieux, ce fut d'unir à cette maison le revenu de la menſe abbatiale de l'Abbaye de Saint Denis, qui vaut plus de trente mille onces d'argent; & il auroit encore mieux fait, d'y unir encore d'autres menſes abbatiales, & ſurtout les menſes abbatiales de ces groſſes Abbayes de Flandres, qui ne peuvent pas être mieux employées, qu'à donner une éducation vertueuſe à la Nobleſſe; & cela fait deſirer que les Rois ſes ſucceſſeurs obligent les riches Communautés à former des Collèges de filles & des Collèges de garçons, ou du moins qu'ils uniſſent beaucoup de ces riches menſes abbatiales à ces Collèges, afin de perfectionner l'éducation de la pauvre Nobleſſe.

Il parut cette année un règlement qui défendoit les jeux de hazard, mais il ne fut point exécuté, parce que ſeu Mr. Colbert

bert n'avoit pas eu le loisir de former dans tous les Parlements des Compagnies poursuivantes assez puissantes & assez intéressées par les amendes, pour faire exécuter toutes les ordonnances de police, & pour faire punir tous les crimes qui méritent punition. Or des ordonnances qui ne pourvoyent pas suffisamment à leur exécution, ne sont pas des loix suffisamment sages : ce ne sont de la part des Législateurs que de bons désirs, qui montrent à la vérité leurs bonnes intentions, mais qui prouvent le peu d'habileté de leurs Conseils & de leurs Ministres.

Et à cette occasion, je dirai à la honte du Gouvernement présent, que l'on tolère encor aujourd'hui publiquement deux jeux de hazard ; l'un à l'Hôtel de Soissons, qui rapporte au Prince de Carignan vingt-cinq mille onces d'argent ; l'autre chez le Gouverneur de Paris : & c'est là que se rendent tous les jours, d'un

côté les fripons & les filoux, & de l'autre quantité de jeunes dupes, Officiers, fils de famille, des Commis, des Maîtres d'hôtel, des valets de chambre, qui jouent & qui perdent l'argent de leurs Maîtres, & même de leurs Régiments, & qui après avoir commencé à être dupes, finissent la plupart par devenir fripons.

Or, n'est-il pas de la bonne police d'empêcher de semblables désordres? & ne vaudroit-il pas mieux que le peuple payât par les tailles ou par les entrées au Prince de Carignan & au Duc de Gesvres, à chacun cinquante mille écus par an durant leur vie, que de souffrir des jeux pernicieux qui corrompent la jeunesse, & qui déplaisent si fort aux gens sages & aux bons citoyens?

Les pirates d'Alger recommencèrent leurs pitateries malgré leurs traités précédents. Le Marquis d'Anfreville Chef d'escadre en prit un, & en coula un autre

à

à fond, & obligea ainsi les Algériens d'observer plus exactement leur trêve.

L'Electeur de Bavière & le Duc de Savoie allèrent cette année passer le Carnaval à Venise, & y signèrent secrètement leur accession à la fameuse ligue d'Augsbourg, composée de presque tous les Souverains d'Europe. Le Roi Louis XIV. étoit parvenu à faire trembler tous ses voisins par sa puissance, par le désir qu'il avoit de s'agrandir, & par le peu d'exactitude à tenir ses promesses.

Leur grand nombre & leur étroite union commencèrent à le faire trembler lui-même à son tour, lui & ses Ministres.

Nous ne vîmes cette année qu'un règlement qui regardât le bien public. Ce fut le règlement contre les mendiants : mais comme c'est une maladie toujours renaissante dans un grand Etat, & que l'on ne forma point de bureau perpétuel suffisamment intéressé à faire cesser perpétuellement la mendicité, on ne vit pres-

que aucun effet de ce règlement.

A N N É E 1688.

On vit cette année le plus grand événement qui fût jamais arrivé en Europe depuis longtems ; ce fut le débarquement du Prince d'Orange en Angleterre , à cause des grandes suites qu'il eut , & de la longue & fâcheuse guerre qu'il fit naître contre la France, en mettant en action contre le Roi tous les Souverains qui étoient entrés dans la ligue d'Augsbourg.

Le Prince d'Orange avec environ quarante vaisseaux de guerre , grand nombre de vaisseaux de transport , & environ dix-huit mille hommes de troupes de débarquement , fit sa descente dans la baye de Torbay & aux rades voisines au Sud de l'Angleterre, le 15. Novembre 1688. pour chasser le Roi Jacques second son beau-père du trône d'Angleterre , dans lequel il s'étoit fait haïr de tous ses fujets protestants , par l'excessive déférence qu'il
eut

eut pour les désirs de la Reine sa femme Catholique de la Maison de Modène, & par le peu d'égard qu'il eut souvent, depuis la mort du Roi son frère, pour les Loix qui regardoient la Religion Romaine.

Le mécontentement général de la Nation contre quelques ordonnances publiées sans consulter son Parlement, fit, qu'à l'arrivée de son gendre dans le Royaume, les Magistrats, les Officiers, les troupes, cessèrent de lui obéir. Ainsi il se vit obligé d'abandonner son pays & de s'enfuir en France du consentement tacite du Prince son gendre.

Le Comte de Sunderland, esprit souple & ambitieux, premier Ministre de Jacques, lui avoit fait entendre fausement, qu'il se déclareroit un jour volontiers pour la Religion Catholique Romaine ; mais qu'il falloit attendre qu'elle fût établie par les loix au même point de tolérance que le Calvinisme ; ainsi il vouloit aller lentement, lui qui connoissoit la Nation :

Au

Au contraire, la Reine qui ne la connoissoit point, vouloit aller trop vite. Elle étoit gouvernée par le Père Peters Jésuite son Confesseur, & elle gouvernoit son mari. Ce fut dans cette situation que Sunderland résolut de mettre le Prince d'Orange sur le trône d'Angleterre pour conserver sa place de Premier Ministre.

Ainsi en suivant ce plan, il concerta avec le Prince d'Orange, par un homme de confiance, le projet du débarquement; & comme les Hollandois, qui étoient des premiers entrés dans la Ligue d'Augsbourg, voyoient que ce débarquement étoit absolument nécessaire au succès de la Ligue, ils s'y prêtèrent comme à leur propre affaire; & d'un autre côté Sunderland se prêta aux sentiments de la Reine, pour faire faire au Roi Jacques grand nombre d'imprudences capables de revolter la Nation, & entr'autres, il proposa l'emprisonnement des sept Evêques qui

avoient

avoient résisté à une ordonnance du Roi.

Cette affaire fit si grand bruit, que ceux qui connoissoient l'état des affaires d'Angleterre, sans songer même à l'armement du Prince d'Orange, disoient tout haut : Le Roi Jacques va bientôt être chassé, puisqu'il ébranle & qu'il choque l'Eglise Anglicane qui est son plus ferme appui.

Pour endormir le Roi d'Angleterre sur cet armement, le Prince d'Orange faisoit courir le bruit qu'il étoit destiné pour les côtes de France, afin d'y faire une grande diversion, d'y faire rétablir le Calvinisme, dans le tems que la France seroit attaquée de tous côtés ; car effectivement tous ses voisins devoient l'attaquer en même tems chacun de leur côté, & cela arriva. La France se trouva environnée de tant d'ennemis, que l'on faisoit dire avec raison au Prince d'Orange après la ligue d'Augsbourg, que pour la sûreté de l'Europe, il ne falloit

faloit pas moins qu'affiéger la France.

Il est vrai que le mauvais traitement des Calvinistes de France fut une conjoncture très favorable pour donner cours à l'opinion du débarquement sur les côtes de France. Sunderland l'appuyoit en trompant Barillon Ambassadeur de France en Angleterre, & ce fut pour cela, que le Roi Louis XIV. fit partir des troupes pour Normandie, pour Bretagne, & pour les côtes de la Rochelle.

Il avoit deux moyens sûrs pour empêcher l'effet de cet armement, dont il étoit averti depuis plus de six mois par d'Avaux son Ambassadeur en Hollande. Le premier étoit d'armer en Ponant, à Rochefort, à Brest, au Havre, & de faire passer de Toulon en Ponant une escadre toute armée. Le Roi pouvoit ainsi seul avoir facilement soixante vaisseaux, & tenir la mer, tandis que les quarante vaisseaux Hollandois feroient armés. C'étoit l'avis de Seignelai; mais Louvois,

siége

le

le plus accrédité des Ministres, s'y opposoit fortement.

Le second étoit de faire camper une armée de quarante ou cinquante mille hommes vers Luxembourg, prête à marcher vers Mastricht; car alors les Hollandois n'auroient jamais laissé partir ni le Prince d'Orange, ni dix-huit mille hommes de leurs troupes pour l'Angleterre. L'invasion de 1672 leur étoit encore trop présente; il étoit même à propos, que le Roi employât en même tems ces deux moyens; mais il n'en prit aucun. Louvois le déconseilla d'armer par mer, de peur d'augmenter le crédit de Seignelai son rival, & afin de pouvoir plus facilement faire un plus grand armement par terre: au lieu de faire marcher des troupes vers Mastricht, il prit imprudemment le parti de les faire marcher vers Philipsbourg sous le commandement du Dauphin qui avoit alors vingt-sept ans.

Les

Les Hollandois délivrés de la crainte de Mastricht pour cette année, suivirent le plan de l'invasion de l'Angleterre, pour revenir l'année suivante avec plus de forces & plus d'Alliés investir la France de tous côtés, & lui ôter tout moyen de leur nuire jamais. C'étoit engager la France dans une longue guerre, mais c'étoit précisément le but où visoit Louvois.

On dit que le Roi lui ayant donné à son profit les droits sur la poste des lettres des pays étrangers, qui lui valoient deux cent mille onces d'argent par an, il traita avec hauteur l'Ambassadeur du Duc de Savoye, au sujet de quelque contestation sur ces droits. Ce mauvais traitement avoit déjà déterminé ce Prince à entrer dans la ligue d'Augsbourg. Louvois trouva, à la vérité, moyen de le chagriner beaucoup durant la guerre; mais tout cela étoit aux dépens du Royaume & du Roi, qui n'avoit pas compté sur tant d'ennemis.

Le

Le Roi, qui bâtissoit, qui fortifioit & qui se préparoit à une nouvelle guerre, emprunta vingt millions, en créant un million de rente sur les Fermes générales payables à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

ANNÉE 1689.

Durant l'hyver & le printems, Louvois qui par ses hauteurs insultantes & menaçantes avoit attiré au Roi plus d'ennemis que les forces de la France n'en pouvoient soutenir, informé que les Allemands malgré la guerre contre les Turcs auroient cent mille hommes de bonnes troupes sur le Rhin sous le commandement du Duc de Lorraine, Général habile, qui avoit acquis beaucoup de réputation contre les Turcs, ne songea plus qu'à la défensive.

D'un côté il munit les places qu'il avoit prises contre les Allemands, Mayence, Bonn, Kaiferswert; & de l'autre, il songea à brûler & ruiner tellement les campagnes & les petites villes Allemandes en

en deça du Rhin , que les grandes armées des Impériaux n'y pouvant subsister & en tirer aucun secours , ils fussent obligés de porter par charrettes tous leurs vivres & leurs fourages , & de se laisser ainsi de l'extrême dépense qu'il leur faudroit faire pour assiéger Strasbourg ou d'autres places. Il exécuta son projet avant que les Allemands fussent en campagne , & l'on vit alors avec surprise & avec peine , les incendies & les pillages que souffrirent une infinité d'habitans de la frontière d'Allemagne.

Il est vrai que le Roi avoit été le premier agresseur , & que par les entreprises injustes faites depuis vingt-deux ans par le conseil de Louvois contre ses voisins pour agrandir son territoire , il s'étoit sans nécessité attiré tous ces ennemis , & les avoit tous réunis contre lui par la ligue d'Augsbourg , comme contre un grand usurpateur , & comme le plus grand perturbateur du repos de l'Europe qui eût

paru

paru depuis Charles-Quint. Ainsi on pou-
voit lui imputer tous ces malheurs, puis-
qu'il n'auroit jamais été forcé à tous ces
incendies, s'il avoit suivi cette règle généra-
le d'équité à laquelle les Rois mêmes, qui
veulent avoir une bonne réputation, sont
étroitement assujettis : *Ne faites point con-
tre aucun de vos voisins ce que vous trou-
veriez injuste, & ce que vous ne voudriez
pas qu'ils fissent contre vous, supposé que
vous fussiez à sa place & inférieur en for-
ces, & qu'il fût à la vôtre & supérieur
en forces.*

Il ne fit aucun usage de cette maxi-
me fondamentale dans la guerre de 1667.
Car s'il eût été à la place du Roi d'Es-
pagne, & le Roi d'Espagne à la sienne,
auroit-il trouvé juste que malgré les re-
nonciations solennelles & fondamentales
d'un traité de paix, & d'un traité de
mariage, son voisin plus fort lui eût
enlevé plusieurs villes ?

Mais pourquoi ne fit-on alors aucun
usage

usage de cette règle ? C'est que pour en faire usage contre son propre intérêt apparent , il eût fallu que le Cardinal Mazarin eût choisi d'autres hommes pour son éducation que des hommes du commun , & qu'il leur eût sur-tout recommandé de faire pratiquer dix fois par jour cette règle d'équité au jeune Roi , pour lui en donner l'habitude ; & plutôt à Dieu , tant pour son bonheur que pour le nôtre , qu'il fût sorti de cette éducation avec cette seule importante habitude , de dire tous les jours à chaque entreprise , soit contre son peuple , soit contre quelqu'un de ses voisins : *Voudrois-je , si j'étois à leur place , qu'ils entreprissent chose pareille contre moi ? voudrois-je qu'ils manquassent à leurs promesses ?*

Il auroit été le pacificateur de l'Europe , & un grand homme , adoré durant sa vie , infiniment regretté après sa mort , & incomparablement plus qu'aucun Prince ne l'a jamais été , tant par
ses

ses propres sujets que par les Nations voisines ; il auroit été le modèle d'un parfait Souverain & incomparablement plus heureux qu'il n'a été.

Louvois avoit fait donner en 1683. l'administration des Finances à Pelletier. C'étoit à la vérité un Ministre vertueux qui cherchoit le bien public , mais peu de lumières , peu d'activité , peu de décision , & sur-tout pas assez de dureté ; ainsi il déplaça Pelletier dès 1688 , & plaça Phelippeaux de Pontchartrain , qui avoit moins de désintéressement & moins de zèle pour le bien public : mais il étoit fort vif , fort décisif , fort actif & suffisamment dur. Ainsi dans cette seule année 1689 il fit dix-neuf Edits burseaux , sur le tabac , sur les consignations , sur les amortissemens , sur les boissons , sur les monnoyes , sur la vaisselle d'argent , sur les octrois , sur les cuirs ; des créations de rentes perpétuelles , de rentes viagères , de nouveaux gages d'Officiers ,
de

de nouvelles charges de finances, de Maîtres des requêtes, de Greffiers, de Procureurs.

Ce Pelletier timide, trouvoit des difficultés insurmontables par-tout, c'est à dire, des injustices à faire faire au Roi. Pontchartrain plus hardi, n'en trouvoit nulle part, & croyoit se sauver de tout reproche en disant ce qui est vrai, qu'il *falloit quelquefois être injuste pour éviter un plus grand mal*; mais le reproche tomboit sur ce qu'il faisoit souvent mal à propos l'application de cette maxime.

Ces pillages & ces incendies faits de sang froid par les François, les firent extrêmement haïr des Allemands, & hâtèrent leurs délibérations à la Diète, pour faire chacun de son côté les plus grands efforts, afin de ruiner un ennemi devenu cruel; car jusques-là personne n'avoit ainsi fait la guerre, quoique ces incendies même puissent être permis en

certaines

certain
tion

Mr.

sept an
mes,

verner

Précep

Arche

mais

éduca

10.

neufs

s'ils a

cinq

fants,

res,

que jo

eu u

d'éduc

sez lo

prit,

fants,

facilit

Am

certains cas pour le salut & la conservation de la patrie.

Mr. le Duc de Bourgogne ayant atteint sept ans , sortit d'entre les mains des femmes , & le Roi lui donna pour Gouverneur le Duc de Beauvilliers , & pour Précepteur l'Abbé de Fenelon , depuis Archevêque de Cambrai , gens de mérite ; mais il y eut plusieurs défauts dans cette éducation domestique.

1°. Ces deux hommes arrivoient tout neufs à cet emploi ; or il est visible que s'ils avoient été exercés seulement depuis cinq ou six ans dans l'éducation des enfants , que s'ils avoient eu leurs histoires , leurs scènes , leurs leçons pour chaque jour toutes prêtes , que s'ils avoient eu un assez grand nombre d'Officiers d'éducation sous leurs ordres , & une assez longue expérience de la portée de l'esprit , & de la vivacité des goûts des enfants , ils auroient eu beaucoup plus de facilité dans leur besogne , & qu'ils y

auroient beaucoup mieux réussi dans le même espace de tems. Voila ce qui regarde les Précepteurs ou Gouverneurs des enfants.

2°. On fait combien l'émulation est nécessaire aux hommes, & par conséquent aux enfants, pour les encourager au travail, tant pour égaler quelques-uns de leurs pareils de même âge, que pour les surpasser. Le Duc de Bourgogne n'en avoit point, & il lui falloit au moins une vingtaine de condisciples.

3°. Il faut qu'un Gouverneur ou qu'un Précepteur Surintendant de l'éducation ait beaucoup d'Officiers de l'éducation à ses ordres le long du jour, l'un pour une chose, l'autre pour une autre; arts, sciences, scènes, histoires, disputes. Il ne faut point de contradiction ni de division entre un Gouverneur & un Précepteur; & comme c'est une pratique journalière & pressante, il faut dans l'éducation un Gouvernement purement despotique.

4°. Comme les deux frères de M. le Duc de Bourgogne étoient d'âges différents, il falloit deux autres classes de pareils, & à chacune un Gouverneur, & pareils Officiers de l'éducation déjà exercés en d'autres éducations.

5°. Il falloit qu'ils eussent tous le même plan d'éducation & le même but, tel à peu-près que je l'ai exposé dans un ouvrage exprès pour perfectionner l'éducation des Dauphins : Il falloit donner plus de tems aux habitudes les plus importantes, à proportion de leur importance pour le bonheur du disciple, de ses parents & de ses sujets futurs. Or presque rien de tout cela ne fut exécuté; mais l'habileté du Précepteur y suppléa en quelque sorte, & fit du Duc de Bourgogne un Prince d'une grande espérance, que nous avons depuis beaucoup regretté.

A N N É E 1690.

Les affaires du Roi Jacques alloient mal en Irlande, parce qu'au lieu de porter de ce côté-là & du côté d'Angleterre tout l'effort de la guerre, ce que proposoit Seignelai, Louvois par jalousie l'empêchoit. Le Roi y envoya trop peu de troupes; elles manquoient d'artillerie, de munitions, d'argent; cependant c'étoit un coup de partie de conquérir l'Irlande, & de donner moyen aux Jacobites d'Angleterre de se déclarer ouvertement, & de ménager les esprits par des amnisties, & par des promesses de ne plus rien faire que par l'approbation des Parlements, en renvoyant le Prince d'Orange, dont l'autorité étoit encore très mal affermie.

Alors le Roi Jacques rétabli eût été médiateur entre les Souverains alliés & le Roi, pour empêcher toute action de la Ligue d'Augsbourg contre la France, & pour amener les Souverains à une
paix.

paix, ou du moins à une longue trêve; au lieu qu'en ne donnant pas au Roi Jacques de secours suffisant, on donnoit au Prince d'Orange les moyens de s'établir solidement, & de tirer de l'Angleterre les sommes immenses dont il se servit depuis à lever des troupes innombrables d'Allemands contre la France.

Seignelai ne put donc envoyer en Irlande qu'un foible secours, que le Marquis d'Anfreville, Lieutenant-Général de la Marine, y conduisit heureusement. Aussi l'armée du Roi Jacques fut-elle battue au passage de la Boyne, & les troupes Françoises obligées de se rembarquer l'année suivante; de sorte que les gens sensés disoient qu'il eût mieux valu abandonner tout d'un coup l'Irlande dès le commencement, que d'y porter des secours trop foibles. Les plus habiles disoient, que c'étoit une grande faute contre la bonne politique; c'est que Louvois vivoit encore.

Il se donna en Flandres à Fleurus une bataille, où les François victorieux perdirent quatre mille hommes; les Alliés en perdirent le double. Ce ne fut rien de décisif, car nôtre victoire ne nous procura aucune place nouvelle.

La victoire que le Maréchal de Catinat remporta à Staffarde sur le Duc de Savoye fut plus décisive; car il prit ensuite Cavours & Saluces.

Mr. le Dauphin avoit sous lui en Allemagne le Maréchal de Lorges, qui avoit ordre, quoique supérieur en troupes, de ne pas chercher à combattre.

Les Turcs prirent cette année plusieurs places en Hongrie, & entre autres Belgrade. Nous avions grand besoin d'une pareille diversion.

La sédition de Bretagne causée par les Edits burseaux étant calmée, le Roi fit revenir le Parlement de cette Province de Vannes à Rennes. La plupart des membres avoient été soupçonnés d'a-

voir

voir favorisé les séditieux, ou du moins de n'avoir pas employé leur autorité à la calmer. La punition les rendit plus sages, & par conséquent plus soumis aux ordres de la Cour.

Madame la Dauphine Bavière mourut cette année, & laissa trois fils; sa maison coûtoit environ six cent mille onces d'argent par an.

Seignelai mourut aussi, & de débauches. C'étoit un homme d'esprit, hardi, éloquent, aimant le faste, & ne se connoissant pas en gloire précieuse. Il donnoit dans toutes les vanités. Le Roi donna sa place de Secrétaire d'Etat de la Marine à Mr. de Pontchartrain Phelipeaux, qui avoit déjà le département des Finances.

Tous les réglemens pour augmenter le bonheur de l'Etat, se réduisirent à des Edits burseaux, pour tirer de l'argent du peuple, au nombre de vingt-deux: mais nôtre manière d'emprunter par la création des rentes sur la ville,

& sur les Hôtels des grandes villes, est certainement la meilleure, 1°. parce qu'il y a moins de frais pour le Roi, 2°. parce qu'il en paye moins d'intérêt.

Il est vrai que la création de nos rentes sur la ville a été une bonne ressource durant quelque tems; mais faute de payer tous les ans quelque chose sur le principal, l'Etat ne pouvoit point les rembourser, & par conséquent se libérer; & ainsi l'Etat accumulant de nouvelles dettes sans en rembourser d'anciennes, perdoit tous les jours de son crédit.

Mais on peut remédier à cet inconvénient par les annuités à la manière Angloise : c'est la seule manière d'acquérir du crédit en tems de paix, pour en pouvoir créer de nouvelles en tems de guerre; & c'est la seule manière de détruire en France la pernicieuse engeance des Traitants, qui sont très nombreux, & qui s'enrichissent excessivement aux dépens du reste du peuple, par leurs

avan-

avances d'argent qui sont ruineuses pour l'Etat.

A N N E E 1691.

Louvois prit si bien ses mesures, qu'il fit marcher près de cent mille hommes en Flandres dès le mois d'Avril; avec quantité de vivres & de munitions. Mons place très forte fut attaquée vivement, & prise en seize jours par le Roi, malgré les grandes forces des Alliés de la Ligue d'Augsbourg; parce qu'elles n'étoient pas encore rassemblées.

Catinat de son côté prit Nice & Montmelian, mais nous perdimes le reste de l'Irlande; & ce qui étoit de plus important, c'est que d'un côté nos forces & nos Finances s'épuisoient par nos efforts, & que les Turcs qui faisoient en Hongrie une puissante diversion en notre faveur panchoient à la paix.

Le Maréchal de Luxembourg donna le combat de Leuze, où les François

R 5

perdi-

perdirent le tiers de ce que perdirent les Alliés. Ce fut proprement un combat de Cavalerie, qui ne décida de rien, & où la Maison du Roi montra une extrême valeur.

Louvois mourut subitement dans le mois de Juillet. Sa femme croyoit que l'on avoit empoisonné l'eau d'un pot dont il avoit accoutumé de boire l'après-midi, & que ce fut l'effet de la vengeance du Duc de Savoye. D'autres ont cru que ce fut un reproche que lui fit le Roi, de lui avoir attiré parmi ses ennemis le Duc de Savoye : quoi qu'il en soit, il ne parut pas le regretter, & en mettant son fils Barbesieux à sa place, qui n'avoit que vingt-six ans, il voulut montrer à l'Europe que c'étoit lui qui formoit ses Ministres, qu'il n'avoit pas besoin de leurs avis, & que lui seul faisoit tout. Telle étoit la grande opinion que ses Ministres à l'envi l'un de l'autre lui avoient donnée de sa grande habileté : & à dire le vrai,

vrai, les louanges de la part de ses Ministres, avoient été le premier appas qui l'engagea de travailler seul à seul avec chacun d'eux ; & ce fut apparemment ce plaisir d'être souvent loué par eux, qui lui fit surmonter le dégoût que la jeunesse a d'ordinaire pour les affaires ; & il étoit si accoutumé à ces flateries journalières & domestiques, qu'il n'a jamais été blessé des louanges excessives, ni des panegyriques les plus outrés.

Si dans la suite il choisit Chamillard pour remplacer Pontchartrain & pour régir les Finances, & même pour remplir en même tems le Ministère de la guerre après la mort de Barbesieux mort de débauches, c'est qu'il croyoit bonnement qu'il n'avoit besoin sous lui, que d'un Commis laborieux, & non d'un Ministre fort éclairé qui pensât de lui-même & qui trouvât de bons expédiens dans les affaires difficiles.

Quand le Roi eût été aussi habile qu'il

croyoit l'être, ç'eût toujours été une grande malhabileté de croire pouvoir faire d'aussi grandes choses avec des Ministres jeunes & voluptueux, ou avec des Ministres de peu d'esprit & surchargés d'affaires, qu'avec des Ministres d'un grand esprit, expérimentés, & de longue main accoutumés au travail. C'est ainsi que cette grande présomption de sa propre capacité, l'empêcha de chercher des Ministres d'un esprit supérieur, pour lui aider à gouverner avec toute l'habileté dont de grands génies laborieux pouvoient être capables.

Il est d'une habileté commune de choisir pour Ministres ceux que l'on voit les plus estimés par ceux qui nous environnent. Louis XIII. peu présomptueux, eut cette forte d'habileté, & gouverna mieux à proportion que son fils, parce qu'il eut le bonheur de choisir pour Ministre général, Richelieu grand génie, & que ce Ministre eut l'habileté de choisir

par

par lui-même pour Ministres particuliers, des personnes d'une grande capacité. Il ne craignoit jamais comme Louis XIV. que leur réputation nuisit à la sienne.

Il n'y a personne qui ne sçache, que plus les emplois sont importants, plus ceux qui en sont chargés réussissent quand leurs lumières sont proportionnées à la grandeur & à l'étendue de leurs emplois, & que la grande différence de la vertu & des talents d'un Ministre, produisent la grande différence dans les succès de son Ministère. Le Roi le savoit comme les autres dans la spéculation; mais de mauvaises raisons le faisoient agir quelquefois contre ses propres lumières dans l'occasion, comme font les autres hommes du commun; & voila pourquoi il choisit alors Barbésieux, & depuis Chamillard & Voisin, esprits médiocres, dans l'opinion qu'il pouvoit facilement, par ses grandes lumières, suppléer entièrement à leur peu de capacité.

Cette

Cette année mourut un homme d'un caractère très distingué entre les habiles Courtisans. Ce fut le Maréchal de La Feuillade. Le but qu'il se proposa toute sa vie ne fut en rien différent du but de tous les autres Courtisans. Ce fut de faire une fortune grande, solide & éclatante, & de surpasser de ce côté-là ses pareils : C'est le but de tous les ambitieux d'une ambition vulgaire. On peut dire même, que c'est le but ordinaire des hommes du commun de toutes les professions, dans quelque pays & dans quelque condition qu'ils soient ; parce qu'ils ne sçavent pas, que ce ne sont pas les richesses & les grands emplois qui font les hommes les plus heureux dans leur vie & les plus estimés après leur mort, mais que c'est uniquement l'excellent usage de ces grandes richesses & de ces grands emplois, & surtout de leurs grands talents.

Le meilleur usage des meilleures choses,

ses, loin de produire une augmentation de bien, produit au contraire une augmentation de mal; & tel qui auroit vécu très heureux, & même très estimé & très aimé dans une place de particulier, vit beaucoup moins heureusement & avec moins de réputation dans la place de Ministre: C'est que la grande place demande le grand homme; autrement le public est blessé de la disproportion entre l'homme & la place.

Tous les hommes veulent augmenter leur bonheur, & le plaisir de la bonne réputation fait partie de ce bonheur. Le gros des hommes ne portent pas leurs vûes fort loin sur les moyens généraux les plus propres pour arriver à ce but; revenus grands & solides, emplois distingués, faveur éclatante; voilà où ils bornent leurs moyens.

L'homme veut les commodités de la vie, c'est-à-dire, l'exemption des maux; ensuite il veut les plaisirs des sens; mais
il

il veut encore les plaisirs de l'esprit, qui viennent particulièrement des différentes distinctions entre ses pareils.

Or l'augmentation de revenu procure les commodités, c'est-à-dire, l'exemption des petits maux, l'exemption de la fatigue, l'exemption du froid, du chaud, & même les plaisirs des sens, les bons repas, la chasse, la musique, les spectacles, les promenades, le grand nombre de domestiques appliqués à satisfaire, & même à prévenir les désirs.

Mais les grands emplois, la faveur du Prince, servent infiniment davantage à goûter les plaisirs de la distinction entre les pareils. Ainsi le Maréchal de La Feuillade, qui avoit ce goût pour la distinction entre pareils, beaucoup supérieur à tous ses autres goûts, cherchoit plus vivement que les autres de l'éclat dans sa fortune, & par conséquent de la distinction dans sa faveur.

Il faut observer que tous ces ambitieux

occupés d'augmenter leur bonheur au-delà du bonheur de leurs pareils, n'ont presque aucun goût pour augmenter le bien public. Le Maréchal de La Feuillade, non plus que le gros des François de son tems, n'y a jamais pensé, ou n'y a pensé que foiblement; de sorte que le moindre intérêt particulier le faisoit abandonner le plus grand intérêt public.

Il sçavoit comme ses pareils & comme tous les autres Courtisans, que pour faire une fortune plus grande, plus solide & plus éclatante, il ne falloit que plaire au Roi plus que ses pareils. Le Roi étoit très sensible à la louange; mais il ne s'y connoissoit pas plus que ceux qui lui en donnoient. Ce fut par l'étude assidue que La Feuillade fit du caractère du Roi, qu'il réussit plus que tous ses pareils à lui donner des louanges de son goût, & à lui en donner plus qu'aucun d'eux; & ce fut par ces endroits qu'il se distingua, & qu'il se forma un caractère si singulier,

lier, qu'il touchoit au ridicule.

Il avoit observé, que pour marquer davantage son amour, son attachement, son dévouement & son zèle pour plaire davantage à une maîtresse, il étoit heureux de trouver une occasion de la venger d'une insulte. Il comprit de là, que trouvant une occasion de se battre pour venger le Roi de paroles offensantes qu'avoit dites un Grand d'Espagne contre Louis XIV, il prouveroit au Roi qu'il l'aimoit plus que personne; il prit la poste, alla se battre à Madrid contre ce Grand, le désarma, & lui donna la vie, après que l'autre la lui eût demandée au nom du Roi. Chacun traita cette expédition de folie, & c'en étoit une; mais elle servit à son but; & dès-lors si son but n'étoit pas fou, le moyen qu'il avoit pris n'étoit pas une folie: au contraire, c'étoit une grande habileté, & effectivement le Roi facile à tromper sur le grand attachement & l'admiration que La Feuillade

lade

lade lui marquoit pour sa personne, comme sont les belles femmes accoutumées à un encens perpétuel, crut facilement qu'il étoit plus attaché à lui qu'aucun autre Courtisan, & que ce n'étoit pas la grande fortune de favori qui faisoit son principal but.

Il étudioit tout le matin, & même durant la nuit, tout ce qu'il pouvoit dire au Roi durant le jour, pour lui prouver qu'il l'estimoit, qu'il l'aimoit & l'admiroit plus que ne faisoient les autres courtisans, & qu'il le trouvoit fort supérieur en esprit & en vertu aux autres hommes. Ce fut dans cet'esprit perpétuel de flatterie outrée, qu'il imagina de faire dresser en l'honneur du Roi la Statue de la Place des Victoires, avec une inscription qui fut si frondée. Cette inscription étoit : *Viro immortalis*, à l'homme immortel.

Louis XIV. pour sa personne, n'étoit pas plus immortel que le dernier de ses sujets,

jets, & à l'égard de l'immortalité du nom, il y a beaucoup d'autres noms immortels que le sien; & comme ce n'est pas le seul immortel, Louis XIV. n'étoit point du tout connu & distingué par le nom de *vir immortalis*, par le titre d'immortel.

Cependant comme Louvois vit que La Feuillade, quelque visionnaire qu'il fût en certaines occasions, n'avoit pas laissé de plaire beaucoup au Roi en celle-ci, & d'en obtenir beaucoup en l'entretenant souvent de sa Place & de sa statue pedestre, songea à l'imiter & à le surpasser, en faisant faire une plus grande place & une plus grande statue équestre, plus belle, en l'honneur du Roi dans la place des conquêtes, que l'on nomme communément la place de Vendôme.

Au reste, si le feu Roi avoit un peu mieux entendu les intérêts de sa réputation, il auroit plus cherché à mériter les louanges de Roi bienfaisant envers

ses

ses fu
ses v
de pu
des l
noien
fert l
ployé
famill
ce qu
entrep
foi o
cure
patrie
Po
plus
trouv
mille
Le
nitien
un bi
rèt d
autor
Evêq

ses sujets , & d'une justice délicate envers
 ses voisins , qu'à recevoir des louanges
 de puissant & de formidable , qui sont
 des louanges que les Manichéens don-
 noient au mauvais principe. Car à quoi
 sert la grande puissance , si elle n'est em-
 ployée toute entière à procurer à plus de
 familles plus de biens durables ? Et qu'est-
 ce qu'il y a de louable dans toutes les
 entreprises que l'on fait uniquement pour
 soi ou pour sa famille , si l'on ne pro-
 cure l'augmentation du bonheur de sa
 patrie.

Pontchartrain fit publier cette année
 plus de quatre-vingt Edits burfaux pour
 trouver de l'argent , dont quatre-vingt
 mille familles furent affligées : *fructus belli*.

Le Pape Alexandre VIII. Ottoboni Vé-
 nitien , donna secrètement une bulle ou
 un bref qui cassa l'Edit du Roi & l'Ar-
 rêt du Parlement rendu en 1682. pour
 autoriser la Déclaration des trente-quatre
 Evêques contre l'infailibilité du Pape , &
 pour

pour la supériorité des Conciles généraux au-dessus du Pape.

Ce Pape homme d'esprit, n'étoit pas assez sot pour se croire infaillible ; mais il étoit assez habile, pour croire que cette opinion étoit la principale base de la grande autorité des Papes sur les Princes Catholiques. Ainsi ce Bref secret étoit une espèce de protestation contre l'acte des Evêques de l'assemblée de 1682.

A cette occasion je rapporterai un fait que je tiens du feu Maréchal de Tessé. Il avoit reçu ordre du feu Duc d'Orléans Régent, pour faire au feu Czar les honneurs du Royaume. Ce Prince qui avoit ce jour-là entendu parler du différend qui étoit entre le feu Cardinal de Noailles alors Archevêque de Paris, & le Pape, à l'occasion de la Constitution *Unigenitus* que le Pape vouloit faire recevoir comme un jugement parfaitement infaillible, dit au Maréchal : *En vérité si le Pape se croit infaillible dans ses jugements, c'est un*
grand

grand sot ; & s'il ne le croit pas , c'est un grand imposteur de vouloir le faire croire.

A N N E E 1692.

Le Roi Jacques chassé d'Irlande par le Roi Guillaume son gendre , voulut faire une autre tentative en Ecosse ; mais le Roi Guillaume pour le mieux tromper , avoit des Officiers sur mer & sur terre qui faisoient les mécontents , & qui avoient soin de découvrir les Jacobites cachés & leurs intrigues ; avec ces sortes d'espions il avoit découvert qu'il y avoit sur la flotte Angloise environ un tiers de Capitaines Jacobites , qui devoient dans le premier combat naval passer du côté des François & combattre sous les ordres de l'Amiral de France.

Le Roi Guillaume en donna la liste à son Amiral Anglois , avec ordre de les faire arrêter seulement la veille du combat , & de mettre tels & tels à leurs places.

ces. Cela fut ainsi exécuté, de sorte que Pon ne put en donner aucun avis aux François.

Le Roi Louis XIV. persuadé qu'il y auroit dans le combat une grande défertion des Capitaines Anglois en faveur du Roi Jacques II. avoit donné ordre au Comte de Tourville, qui portoit Pavillon d'Amiral, d'attaquer la flotte ennemie, quoiqu'il fût presque moitié moins fort en vaisseaux : Il obéit, & avec quarante-six vaisseaux, il en alla attaquer fièrement près de quatre-vingt-dix tant Anglois qu'Hollandois.

Les ennemis furent très étonnés de cette audace, & craignirent non sans fondement la trahison ; mais après les deux premières heures d'un combat affreux, les vaisseaux ennemis envelopèrent les François. Alors le Comte de Tourville attaqué de toutes parts, commença à se battre en retraite, & à se retirer vers la Hogue & vers Cherbourg ; par-

tie

tie de nos vaisseaux échouèrent dans ces deux Rades, au nombre de quatorze, qui furent brulés bientôt après, à la vue du Roi Jacques, qui y étoit venu avec des troupes d'embarquement pour passer en Ecosse, en cas que le combat eût eu un succès favorable pour les François, comme il le croyoit.

Le Roi reçut cette fâcheuse nouvelle au siège de Namur. Il continua le siège, malgré les pluyes continuelles, & en vint à bout avec beaucoup de constance; au reste comme le Comte de Tourville avoit suivi exactement ses ordres, & qu'il s'étoit battu très vaillamment, le Roi le fit Maréchal de France l'année suivante avec une approbation universelle.

Louis après la prise de Namur revint à Versailles avec les Dames, & laissa l'armée sous le commandement du Maréchal de Luxembourg; c'étoit un brave Géné-

Ann. Polit. I. part.

S ral.

ral, qui avoit dans l'occasion le coup d'œil très bon ; mais c'étoit un esprit médiocre, peu laborieux, & un peu trop livré au plaisir. Le Roi Guillaume le fit tomber dans un panneau à Steinkerke. Il nous attaqua, lorsque nous le croyions bien loin. Il est vrai que Luxembourg avec des troupes d'une grande valeur, repara bientôt sa méprise, & fit si bien, qu'il demeura maître du champ de bataille. Les ennemis se retirèrent, & perdirent autant que nous.

Le Duc de Savoye, depuis Roi de Sardaigne, ayant enfin obtenu de l'Empereur vingt-cinq ou trente mille Allemands, devint beaucoup supérieur aux François ; Ainsi il prit Gap & Ambrun, qu'il abandonna, parce qu'il tomba très malade, & qu'il se retira dans son pays. C'étoit un Prince courageux, ambitieux, laborieux, mais sur les promesses duquel personne ne pouvoit se fier. Il couroit après la

la gloire de grand Prince, sans la bien connoître. Il semble par sa conduite que la supériorité de mérite consistoit uniquement dans la supériorité de puissance, & faisoit par conséquent beaucoup plus de cas des grands talens pour tromper dans la négociation & pour réussir dans la guerre, que des grandes vertus. Il n'avoit jamais compris que la gloire du Prince étoit de surpasser ses pareils dans le projet de rendre ses Peuples plus vertueux, plus tranquilles, & plus heureux.

Pontchartrain publia cette année cinquante-cinq Edits pour trouver de l'argent. Du reste on ne fit aucun Règlement dans la vue de bonifier le dedans de l'Etat. La Cour étoit trop occupée des entreprises des ennemis, & elle ne pouvoit pas se résoudre à faire la moindre dépense utile, ni à donner la moindre attention à d'autres affaires qu'à celle d'u-

ne guerre où nous étions très inférieurs en forces.

A N N É E 1693.

Le Maréchal de Luxembourg donna la bataille de Nerwinde en Flandres; il la gagna, & prit Charleroi; mais il y perdit beaucoup de monde & de braves Officiers. On voyoit tout le monde en deuil à Paris.

Le Maréchal de Catinat gagna en Italie la bataille de la Marfaille. Cette année la dépense extraordinaire de guerre monta à plus d'un million quatre cent quarante mille marcs d'argent à onze deniers de fin, c'est-à-dire, à plus de quarante millions de livres à vingt-huit le marc d'argent. La dépense de ses ennemis ne fut pas moindre. Ils perdirent tous ensemble plus de vingt mille hommes, & voilà les fruits ordinaires de la voye ruineuse de la guerre que les Sou-

verains

verains qui se croient les plus forts ont jusqu'ici préférée à la voye sensée de l'arbitrage pour terminer leurs différends.

Cette année le Roi institua l'Ordre de Saint Louis pour les gens de guerre ; mais comme on ne le refuse presque à personne, cet Ordre qui devoit donner de l'émulation entre les Capitaines, entre les Colonels, entre les Brigadiers &c. n'en produit aucune. 2°. Il devoit-y avoir une marque extérieure pour tous les grades de la guerre, & il n'y en a point. 3°. Il ne devoit y avoir qu'un certain nombre fixe de Chevaliers parmi les Capitaines, un autre nombre moindre parmi les Colonels ; or le nombre n'en est point fixé jusqu'ici. 4°. Il vaque une place ; elle devoit être remplie par scrutin entre trente pareils de la même classe, & donner des places tour à tour à remplir à chaque classe de trente ; mais jusqu'ici nulle règle, nulle police pour ce choix.

Il résulteroit de là deux avantages pour le Roi. Le premier, c'est qu'il ne seroit jamais blâmé, méprisé, haï du public pour aucune injustice faite dans son choix. Le second, c'est que chacun des prétendans, pour avoir plus de voix que ses camarades, seroit plus doux, plus poli envers eux & envers tout le monde, plus assidu au service, & se rendroit plus capable dans son métier; parce qu'il s'agit dans les scrutins de la supériorité du mérite national; mais ce qui n'est pas encore fait, peut un jour se faire & se perfectionner.

Il parut deux Edits sur la permission de s'affranchir envers le Roi des redevances que l'on doit au Domaine; c'étoit pour trouver de l'argent, & c'étoit un avantage pour les débiteurs, en supposant que l'estimation de leur acquisition n'étoit point déjà trop forte. Le Roi pour le bien de ses sujets devoit donner à tout le

le monde la liberté de s'affranchir de toutes redevances féodales envers les Seigneurs, & même des hommages & des droits de laods & ventes. Tous ces droits produisent entre les Seigneurs & les Vassaux, entre Seigneurs & Seigneurs, une infinité de procès au grand préjudice des particuliers & par conséquent de l'Etat.

Il parut encore cette année plus de soixante Edits pour tirer de l'argent de divers côtés, mais les moins onéreux étoient la création des rentes à prendre sur les revenus des Fermes; il ne manquoit qu'une chose à ces créations, c'étoit de pourvoir en même tems, comme en Angleterre, au remboursement de ces rentes en vingt ou trente ans. Ces rentes qui se remboursent tous les ans pour quelque partie du capital, sont ce que les Anglois appellent Annuités, qui se vendent & s'achettent sur la place

comme des Actions sur la Compagnie des Indes.

A N N E E 1694.

La France eut cette année des avantages & des défavantages. L'armée de Catalogne battit les Espagnols , & prit quatre ou cinq places ou châteaux. Le Roi Guillaume de son côté prit Hui, & brula la ville de Dieppe, qui est présentement bien mieux bâtie qu'elle n'étoit. L'entreprise sur Brest ne lui réussit pas. Le Général Talmacq y fut tué, & les Anglois & les Hollandois y perdirent deux vaisseaux & deux mille hommes par les bons ordres que donna de ce côté là le Maréchal de Vauban.

Le bled étoit fort cher alors : nous en faisions venir de la mer Baltique : huit vaisseaux Hollandois prirent nôtre convoi qui étoit de près de cent navires. Jean Bart Chef d'Escadre de Dunkerque courut

courut après avec six vaisseaux, prit trois Hollandois ; les autres se retirèrent, & Bart amena heureusement tout le convoi de bled dans les ports de France. Il ne se fit rien de considérable en Italie, quoique l'armée des ennemis fût considérablement plus forte. L'habileté du Maréchal de Catinat empêcha le Duc de Savoye de rien entreprendre de considérable.

Cette année moururent le Maréchal d'Humières & le Maréchal de Bellefond, camarades de fortune, tous deux braves, libéraux, magnifiques. Le Maréchal d'Humières Gouverneur de Flandres étoit plus riche ; Bellefond étoit plus laborieux & plus habile.

On publia cette année soixante & dix Edits ou Déclarations pour différentes taxes : tous moyens pour trouver de quoi soutenir la guerre. Pontchartrain étoit laborieux, plein d'expédiens, décisif & expéditif.

ANNÉE 1695.

Le Roi Guillaume perdit la Reine sa femme fille aînée du Roi Jacques Second, mais il ne cessa pas d'être regardé comme Roi légitime, parce qu'il avoit été reconnu pour tel par le Parlement six ans auparavant. L'extrême aversion qu'a la Nation pour toute dépendance du Pape, & pour toute autorité despotique, avoit porté les Anglois à préférer un étranger au Roi Jacques Second, qui étoit frère & unique héritier du feu Roi, & qui avoit régné lui-même trois ou quatre ans depuis la mort du Roi Charles Second son frère.

Abbadie fit l'oraison funèbre de la Reine, & la fit avec beaucoup d'éloquence.

Les grandes dépenses que le Roi Louis XIV. avoit faites les années précédentes aux sièges de Mons & de Namur, dans les armées d'Italie & d'Espagne, & dans

les

les armemens de mer, ne lui permettoient pas d'avoir un si grand nombre de troupes. Les Anglois au contraire & les autres Alliés firent de nouveaux efforts & de nouvelles dépenses cette année; ainsi ils devinrent fort supérieurs en Flandre, en Italie & sur la mer. Le Roi Guillaume attaqua & prit Namur, malgré quinze mille hommes de garnison. Le Maréchal de Boufflers s'y défendit avec plus de valeur que d'habileté,

Les Hollandois amenèrent par la Meuse tant & de si gros canons, tant de mortiers & tant de poudre, que leur Ingénieur Général, le célèbre Coehorn, bouleversa toutes les murailles, & en remplit si bien les fossés, qu'un bataillon de front pouvoit marcher en bataille par les brèches sans avoir à monter.

Le Maréchal de Boufflers avec beaucoup de sorties retarda fort les travaux des ennemis, & leur tua plus de vingt

mille hommes ; mais il en perdit sept ou huit ; la capitulation fut mal observée. Il fut arrêté par ordre du Roi Guillaume, en représailles de ce que les François n'avoient pas exécuté exactement la capitulation des deux petites Places qu'ils avoient prises ; mais il fut mis en liberté dès que les François eurent renvoyé les garnisons de ces deux petites places, & le Roi Louis XIV. fut un peu honteux d'être ainsi puni sur le champ de l'espèce d'infraction des traités faits avec ses ennemis. Il est vrai qu'il avoit eu des prétextes pour manquer à quelques articles des capitulations ; mais l'homme juste rejette les prétextes, & ne se fonde que sur des raisons légitimes ; & pour les discerner, il fait se dire à lui-même, „ Ne traiterois-je pas de prétextes frivoles „ & de manquement de parole, si mon „ ennemi plus fort vouloit s'en servir contre moi en cas pareil ?

Les

Les Anglois & les Hollandois ne trouvant plus de vaisseaux François à la mer, bombardèrent les places maritimes, Saint Malo, Dunckerque, Calais; & par représailles les François bombardèrent Bruxelles, où ils causèrent beaucoup de dommages.

Il se fait des cartels, des traités entre ennemis pour les prisonniers de guerre, pour les contributions, pour les capitulations, & pour beaucoup de cas, dans l'exécution desquels chaque parti gagne plus qu'il ne perd. Il n'y a que les Barbares qui fassent la guerre sans aucun quartier, & sans aucun cartel; aussi une pareille guerre est-elle incomparablement plus fâcheuse aux deux partis; & comme l'esprit de vengeance régné toujours, ces guerres ne finissent presque jamais que par la destruction presque totale d'un des deux partis.

Or il me semble que les bombarde-
mens

mens & les incendies réciproques devroient entrer dans les cartels : car le destructeur ne gagne rien à ce qu'il détruit, & il invite à lui causer pareil dommage dans une pareille occasion.

Il ne se passa rien de considérable ni dans les armées d'Allemagne, ni dans celles d'Espagne ; mais le Duc de Savoye, depuis Roi de Sardaigne, devenu fort supérieur en troupes Allemandes, prit Casal, tandis que les Turcs profitoient en Hongrie de leur supériorité sur les Allemands, qui n'étoient en ce pays-là que sur la défensive.

Le Maréchal de Luxembourg étoit mort dès le commencement de l'année ; ce n'étoit pas un Général si habile que le Maréchal de Turenne ; mais les troupes disoient que le Roi Guillaume n'auroit jamais osé attaquer Namur, s'il eût commandé l'armée de France. Il savoit la grande différence qui étoit entre lui & le Maréchal
de

de Villeroy, qui étoit très propre à briller dans une fête galante, mais qui avoit peu de réputation pour les affaires de guerre.

La Cour étoit trop embarrassée d'une guerre qui alloit désormais se faire aux dépens du Royaume, pour songer à rien qui pût servir à perfectionner le gouvernement intérieur; ainsi on ne songeoit qu'aux inventions qui pouvoient produire de l'argent, & parmi celles-là on proposa & on résolut la Capitation, espèce de taxe annuelle que chacun devoit payer pour aider à soutenir la guerre; & comme la Nation étoit alors dans une espèce de consternation après la prise de Namur, & que chacun ne prévoyoit que de mauvais succès pour l'avenir, il est étonnant, que loin que cette nouvelle taxe fût mal reçue du Peuple, je fus témoin au contraire qu'elle fut reçue avec joye, parce que tout le monde la considéra

fidéra comme le seul remède à nos maux ; & effectivement , cet Edit , qui eût désolé tout le monde s'il se fût agi de conquêtes , nous tira de la consternation où nous étions , dès que nous vîmes qu'il suffiroit pour nous garantir de l'invasion générale dont nous étions menacés.

Cela me fait croire que si le Roi avoit marqué dans sa Cour une grande allarme , & une grande peur , à la nouvelle de la grande Ligue d'Augsbourg qui commença dès 1689 & qui augmenta encore en 1690 , & dans laquelle entrèrent presque toutes les Puissances de l'Europe , dans le dessein de nous enlever toutes nos Provinces frontières , ces craintes , ces allarmes auroient facilement passé de la Cour à Paris , & de Paris dans les Provinces , de sorte qu'il auroit pu dès lors établir la capitation avec l'agrément de la Nation , ce qui lui auroit produit
envi-

environ
an du

Mai
habiles
plus d
tout l
confia
qu'ils
savoie
pirer
quand
tel qu
tenir

Au
rigé
ait ét
dans
à be
coup
s'en
pagn
C

environ vingt-deux millions de plus par an durant six ou sept ans.

Mais nos Ministres ne furent pas assez habiles pour feindre à propos un peu plus de crainte qu'ils n'avoient : Ils firent tout le contraire : Ils feignoient plus de confiance & d'espérance en nos forces qu'ils n'en avoient effectivement. Ils ne savoient pas que rien n'est plus aisé à inspirer que l'espérance d'une bonne paix, quand on a un bon fondement d'espérer, tel qu'eût été un pareil subside pour soutenir la guerre.

Au reste ce subside fut très mal dirigé dès le commencement ; & quoiqu'il ait été un peu rectifié par les Intendants dans la pratique , il est encore sujet à beaucoup d'inconvénients & à beaucoup d'injustices dans la repartition qui s'en fait dans les Villes & dans les Campagnes.

C'est que les taxes annuelles doivent
être

être proportionnées non à la qualité, ou à la dignité, ou à la charge, ou à l'emploi, comme porte l'Edit, mais au revenu annuel & effectif de chaque capitaine. Car qui doute qu'il y a tel Gentilhomme, tel Capitaine, tel Colonel, tel Maréchal de Camp, tel Maréchal de France, tel Chevalier des Ordres, tel Duc, tel Prince, tel Conseiller, tel Président, qui aura dix fois, quinze fois, vingt fois plus de revenu annuel que tel autre de ses pareils ?

Cependant si la taxe est la même, il arrivera que souvent elle sera ou vingt fois trop foible pour le riche, ou vingt fois trop forte pour le pauvre. J'ai expliqué ailleurs les moyens de perfectionner ce subside, en le rendant proportionné au revenu de chaque capitaine.

Mais à dire la vérité, je crois qu'il doit toujours subsister, pourvû qu'il soit perfectionné, pourvû qu'on le diminue

&

& qu'on l'augmente selon les besoins, & selon la prospérité de l'Etat, & pourvu que l'on taxe les capitables par Communautés, ou de Paroisses dans les Campagnes, ou de Compagnies, ou de métiers, ou de professions dans les Villes; car alors la Cour peut parvenir en deux ou trois ans à ne taxer chaque capitable qu'au même fol pour livre de son revenu, parce que chaque membre de la Communauté est intéressé à connoître & à déclarer tout le revenu des autres membres de sa Communauté, & qu'il deviendra honteux à un membre d'une Communauté de vouloir faire injustice à cette Communauté par une fausse déclaration de son revenu; & voilà pourquoi j'ai approuvé la capitation du cinquième du revenu des sujets, même en tems de paix, quand les sujets seroient divisés par Communautés de familles voisines qui connoissent les revenus les uns des autres.

La

La Cour qui avoit besoin d'un grand subside sur le Clergé, donna un Edit pour favoriser la Jurisdiction des Evêques contre les prétentions des Parlemens.

Sur quoi je ferai deux observations : La première, c'est qu'il ne devoit y avoir dans un Etat qu'une même Jurisdiction, tant pour les Ecclésiastiques que pour les Séculiers ; mais on pourroit dans chaque Jurisdiction établir un bureau de quelques Juges Ecclésiastiques, pour examiner les matières de cette espèce.

La seconde, c'est que les Ecclésiastiques étant tous sujets de l'Etat, possédans comme les autres Citoyens des revenus de l'Etat, je ne vois aucune raison solide qui les puisse dispenser d'aider l'Etat de leurs revenus sur le même pied que les autres sujets. Les raisons des anciens pouvoient être bonnes pour leur

tems,

tems
senten

La
pèces
qu'elle
tous c
femen
tacher
que l
gué d
voye.
faire
fita d
toit ;
puis
qu'il
talie,
ter ,
joind
que c

tems, mais elles n'ont nulle force présentement.

A N N É E 1696.

La France étoit épuisée de toutes espèces de forces, & il étoit à craindre qu'elle ne succombât tout d'un coup de tous côtés. Le Roi, qui sentoit cet épuisement, cherchoit depuis longtems à détacher quelqu'un des Alliés, & il trouva que le plus facile à détacher de la Ligue d'Augsbourg, étoit le Duc de Savoie. Ce Prince, qui ne cherchoit qu'à faire un traité avantageux pour lui, profita de l'occasion favorable qui se présentoit; il fit secrètement ses conditions, & puis dit aux Impériaux & aux Espagnols qu'il avoit obtenu la neutralité pour l'Italie, & que s'ils ne vouloient pas l'accepter, il ne pouvoit pas s'empêcher de se joindre aux François qui ne demandoient que cette neutralité.

Les

Les Impériaux & les Espagnols la refusèrent d'abord, & il joignit alors ses troupes aux François, & marcha ensuite à Valence Ville du Milanez au Roi d'Espagne qu'il assiégea; mais la Cour de l'Empereur & celle d'Espagne, voyant qu'elles n'avoient pas de meilleur parti à prendre que la neutralité en Italie, l'acceptèrent. Le siège fut levé, & les troupes Allemandes sortirent d'Italie, à condition seulement que quelques Etats d'Italie, Toscane, Gènes, Parme, Modène, Mantouë & quelques autres Princes chez qui les Impériaux avoient coutume de prendre des quartiers d'hiver, payeroient un million d'onces d'argent; ce qui fut exécuté suivant l'ancienne répartition.

Le Roi négocioit durant ce tems-là secrètement avec les Hollandois, de concert avec le Roi d'Angleterre. Alors l'Empereur & l'Espagne en prirent quelque

ombra-

ombrage , & commencèrent à rabattre un peu de leurs espérances de conquêtes. Ils nommèrent des Plénipotentiaires. Les armées n'entreprirent rien de considérable sur les frontières , & les vûes des Souverains se tournèrent alors à la paix ; mais la vraie cause de ce changement étoit l'épuisement mutuel des Parties Belligérantes ; mais sous le nom de paix perpétuelle qu'ils donnoient à leurs traités , ils ne traitoient réellement que d'une trêve incertaine & de peu d'années , parce qu'ils ne formoient point d'arbitres tout-puissans & suffisamment intéressés pour terminer sans guerre leurs différends futurs.

La Princesse de Savoye qui avoit onze ans , destinée au Duc de Bourgogne depuis Dauphin , passa en France , en attendant l'âge compétent pour le mariage qui devoit se faire l'année suivante : Elle fut reçue avec beaucoup de joye , parce qu'on

qu'on la regardoit comme le gage d'une paix prochaine.

Il ne se fit rien pour le gouvernement intérieur; on ne vit que des Edits bur-
soux, mais en plus petit nombre, parce
que les sources en étoient bien dimi-
nuées, & parce que le subside de la ca-
pitation de vingt-deux millions, rendoit
les taxes extraordinaires beaucoup moins
nécessaires.

A N N E'E 1697.

Les Anglois, & surtout les Hollan-
dois, voyant que le Duc de Savoye s'é-
toit séparé de leur alliance, & avoit fait
sa paix particulière, jugèrent qu'ils ne
pouvoient désormais rien gagner à la guer-
re, qu'ils y pouvoient perdre, & que su-
rement ils dépenseroient beaucoup pour
la soutenir, que ce qu'ils y dépense-
roient seroit en pure perte; ainsi ils dé-
clarèrent à l'Empereur & au Roi d'Es-

pagne leurs alliés , que s'ils ne se contentoient pas des Places que le Roi de France offroit de restituer à l'Empire & à l'Espagne , ils feroient avec lui leur paix particulière : & voilà comme se termineront toujours les Alliances partiales & passagères , jusqu'à l'établissement de la Diète de l'Europe.

Durant les négociations , le Roi , pour presser davantage les Espagnols qui étoient les plus éloignés de la paix , fit attaquer Ath en Flandres , Place très bien fortifiée. Le Maréchal de Catinat en fit le siège & l'emporta. Barcelonne en Catalogne attaquée se rendit à Mr. de Vendôme. Outre cela Pointis Chef d'Escadre prit Cartagène en Amérique , & après avoir ruiné les fortifications il en emporta près de trois millions d'onces d'argent. Toutes ces conquêtes ne faisoient point avancer les négociations avec l'Espagne , parce que les Espagnols savoient que toutes

ces places leur feroient restituées par le
Traité de paix.

Mais cependant les Hollandois les préfèrent si fort, que la paix fut signée dans le mois de Septembre, & l'Empereur la signa aussi le mois suivant, lorsqu'il vit que les Princes de l'Empire étoient prêts de leur côté à faire leur paix particulière.

C'est ainsi que finit la guerre de la fameuse Ligue d'Augsbourg, après avoir coûté aux François plus de cent mille hommes en huit ans, & plus de soixante millions d'onces d'argent d'extraordinaire; pertes que nous aurions pu facilement éviter, si le Roi après la mort de Colbert en 1683. n'eût point écouté Louvois, qui le poussa à s'emparer de Luxembourg & de Strasbourg: sa raison étoit que c'étoient deux fortes barrières contre les Allemands; mais un Roi de France pacifique n'avoit point à craindre les Princes Allemands ses voisins. plus foibles

foibles que lui ; il n'avoit qu'à les laisser en repos , ils n'eussent jamais songé à faire des conquêtes sur un Prince qu'ils eussent toujours volontiers regardé comme leur Garant & leur Protecteur contre les entreprises de despotisme que l'Empereur faisoit contre eux de tems en tems , & ils n'eussent eu garde de vouloir diminuer la puissance d'un Prince qui l'eût employée toute entière à les maintenir dans leurs possessions actuelles.

Sans ces nouvelles entreprises de Louis XIV. les Souverains n'eussent jamais pris à Augsbourg la résolution de dépenser cent millions d'onces d'argent contre nous ; ainsi par notre modération & par notre désarmement , nous leur eussions prouvé que désormais nous voulions vivre en paix avec eux , & songer uniquement à raccommoder nos affaires , à payer nos dettes , & à améliorer l'intérieur de l'Etat & notre Commerce ; mais l'intérêt de Louis étoit de faire recommencer la guerre.

Il y a plus , c'est que ces deux Places prises contre la foi des traités , ayant fait regarder le Roi par toute l'Europe comme un Prince d'une ambition sans bornes , ses voisins ne pouvoient , ce semble , s'assembler en trop grand nombre , & s'unir trop étroitement entre eux , pour lui ôter enfin le pouvoir de leur nuire désormais. C'est proprement la prise de Luxembourg & de Strasbourg qui ont achevé de gâter parmi nos voisins la réputation du Roi : ce sont les malheureux conseils de Louvois qui ont coûté tant & de si grands trésors , tant de larmes , & tant de sang aux François , & qui ont attiré de la part des étrangers tant de plaintes trop bien fondées contre la conduite du feu Roi à leur égard , & contre la Nation Française.

Pareils malheurs arriveront toujours , tant que les Rois seront mal élevés , tant que les trois sortes d'affaires , la négociation , le commerce maritime , la guer-

re de terre & de mer ne seront point données à un même Ministre, selon le système du Gouvernement du Dauphin Duc de Bourgogne.

Le Prince de Conti s'embarqua à Dunkerque pour aller en Pologne ; il arriva au port de Dantzic ; mais il ne trouva pas les choses aussi bien disposées pour l'élire Roi, que les avoit mandées l'Abbé de Polignac depuis Cardinal ; de sorte qu'il ne mit pas seulement le pied dans ce Royaume ; le parti de l'Electeur de Saxe l'emporta de beaucoup. Le Chevalier de Saint Pierre mon frère, Capitaine de vaisseau & depuis Commandant du Piéton, étoit de cette Escadre que commandoit Jean Bart : je lui ai ouï dire que le Prince de Conti ne regrettoit pas beaucoup de n'y avoir pas réussi.

J'ai ouï dire depuis à ce Prince, qu'il n'y avoit dans ce Royaume que peu d'infanterie, peu d'artillerie, peu de commerce, peu d'argent, peu de facilité pour le-

ver des subsides , peu de Places fortifiées , & surtout qu'il y a une Loi qui s'oppose à tout bon gouvernement & à toutes les bonnes Loix qui seroient nécessaires pour rendre ce Royaume florissant ; cette Loi, c'est qu'il n'y a que dans les Diettes générales que l'on puisse faire de nouvelles Loix, & qu'il est permis à un Nonce ou un Député, quelque méchant ou extravagant qu'il soit, de rompre la Diette par un *veto* prononcé à haute voix.

Il ne parut cette année aucun établissement pour améliorer l'Etat , & malgré la paix il ne parut que des Edits bur-
 faux pour acquitter quelques dettes de la guerre.

Fin de la première Partie.



fiées,
ppose
es les
pour
Loi,
es gé
velles
ce ou
extra-
Diette
x.
tablif.
naigré
s bur-
es de